

MERCURE SUISSE,
O U
RECUEIL

DE .

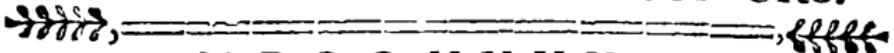
*Nouvelles Historiques , Poli-
tiques , Littéraires & Curieuses.*

M A R S 1 7 3 6 .



A NEUFCHATEL

DE L'IMPRIMERIE DES EDITEURS.



M D C C X X X V I .

Avec Aprobation.

A V I S.

L'Adresse du Mercure Suisse, est au Sr. Daniel Wavre à Neuchâtel. On est prié de lui adresser francò les Pièces que l'on souhaitera d'y faire inserer, sans quoi elles resteront au rebut. Le Prix est Cinq Livres tournois par année, pris en cette Ville, ou Quatre L. dix sols argent courant de Geneve; & Cinq Livres dix sols monnoie de Berne, rendus francò dans toutes les Villes de Suisse. Les Personnes ci-apres indiquées recevront les Souscriptions pour ce Journal.

- A Zurich le Bureau des Postes & Mrs. Orrel & C. Imp.
- A Berne Mrs Gottschal & Comp. & Mr. Haller, Libraires.
- A Lucerne Mr. Gôldlin au Cheval blanc.
- A Bâle le Bureau des Postes & le Bureau d'Ad
- A Fribourg Mr. Fontaine.
- A Soleure Mrs. Joseph Schmidt & Comp.
- A Schafouse le Bureau des Post. & Mrs. Jean & Alexandre Hurter.
- A St. Gal Mr. Dan Högger.
- A Lausanne Mr Martin Lib.
- A Morges Mrs les frères Blanchenai.
- A Nion Mr. le Châtel Feuillet.
- A Vevai Mr Roussatier.
- A Yverdun Mr Neubrand.
- A Neuchâtel Mr. Boive Lib.
- A Genève Mr. Gabriel Aubert.
- A Paris Mr. Eten Ganeau Lib.
- A Lion Mr. Plaignard Lib.
- A Marseille Mr. Jersin
- A Dijon Mrs. Dioque & Tirant.
- A Besançon Mr Charmer Lib.
- A Salins Mr. Vuillard.
- A Pontaril. Mr. Parguez le Cadet.

- A Arbois Mr. Cretin Directeur des Postes.
- A Strasbourg Mr. Dulfecker le Fils Lib
- A Nancy Mr. Antoine Lib.
- A Francfort Mr. François Varentrap Lib.
- A Leipzig Mr. Gleditsch Lib.
- A Ratisbonne le Bur. des Post.
- A Vienne Mrs. Lehman & Monath.
- A Augsbourg Mrs. Schletter & Happach.
- A Ulm Mrs. Barthelomei & Fils.
- A Nuremberg Mrs. Paul & J. G. Loettner.
- A Berlin Mr. Du Sarrat Lib.
- A Amsterdam Mr. Jaques Desbordes Lib.
- A Londres Mrs. Gossé, Prevost & Comp.
- A Rome Mr. Dubuiffon Recev. des Postes de Fr.
- A Gènes Mr. Regni Direct. des Postes.
- A Milan le Bureau des Postes.
- A Pavie Mrs. les Freves Guidotti.
- A Turin Mrs. Succarel & Tolosan au Bureau des Postes.
- A Venise Mr. Bonhomo Algarotti.



MERCURE SUISSE,

O U

RECUEIL DE NOUVELLES
HISTORIQUES , POLITIQUES ,
LITERAIRES ET CURIEUSES.

M A R S 1736.

*NOUVELLES HISTORIQUES,
ET POLITIQUES.*

ALLEMAGNE.



VIENNE. S. M. I. a envoié des
Ministres aux principales
Cours de l'Europe , pour
leur notifier le Mariage de
S. A. S. le Duc de LOR-
RAINE avec l'Archi-Du-
chesse MARIE THERESE.
On a distribué à cette oca-
sion des Médailles aux Mi-
nistres Etrangers. Le Nonce PASSIONEI, qui a

A 2

béni

béné cet Auguste Mariage, a reçu de l'Empereur un Present de 2000. Ducats ; & le Duc de *Lorraine* l'a gratifié d'une Croix de Brillans tres riches.

Le 27. du Mois passé, l'Université de cette Ville se rendit en Corps au Palais, pour complimenter le Duc & la DUCHESSE DE LORRAINE sur leur Mariage. L. A. R. & Ser. répondirent en Latin aux Discours, qui leur furent adresses separement par les Chefs des 4. Facultez.

Les Députez de l'*Autriche Inférieure*, ont fait dans les commencemens de ce Mois, leur present a la Duchesse de LORRAINE. Le Comte d'*Harrach*, Maréchal du Pais, portant la parole, souhaita entr autres à cette Princesse une Postérité nombreuse pour la consolation de tous les Roiaumes & Etats Hereditaires. Les Deputez de l'*Autriche* en de la del *Ens* se sont pareillement acquitez de ce devoir, aiant à leur tête le Comte de *Weissenwolf*, Président des Députations de l'Archiduché. La Duchesse de *Lorraine* reçut ces Deputez d'une maniere très gracieuse, & Elle les aiaua qu Elle se feroit plaisir de leur donner en toute occasion des preuves de sa bienveillance.

L'Empereur a approuvé un Plan, qui lui a été présente, pour faire une reduction de 25. à 30000. Hommes dans ses Troupes, tant Infanterie. que Cavalerie. Les *Russes* & les *Esclavons* seront maintenus sur l'ancien pie, crainte que l'indigence dont leur Reforme seroit suivie, ne les portât à se joindre aux Mutins de *Hongrie* & de l'*Esclavonie*, où l'Esprit de revolte s'est de nouveau manifeste, y en aiant plusieurs qui ont

pris les Armes le Mois dernier, pillé différens Villages le long de la *Save*, & mis le feu à la Forteresse de *Gradisca*, qui a été entièrement consumée. On apprend, que les Commandans de *Belgrade*, d'*Essek* & de *Petervaradin* ont en-voié des Détachemens à leur poursuite, qui ont dissipé ces Rebelles & rétabli la tranquillité.

L'Empereur aiant eu avis, que le ROI STANISLAS, à son retour en *France*, prendroit sa route par la *Bobème*, S. M. I. a fait expédier des Ordres à *Prague*, pour défraier ce Prince, & le servir en Roi dans son passage par ce Roiaume; & qu'au cas qu'il entra dans la Ville de *Prague*, on devoit l'y recevoir au bruit du Canon.

Le Régiment de Cavalerie, vacant par la mort du feu Duc de *Wolffembutel*, a été donné au Duc régnant de ce Nom; & ce Prince aiant remis le sien à la disposition de S. M. I. Elle en a gratifié le Prince *Lubomirski*, Palatin de *Cracovie*. Le Marquis *Pallavicini* a obtenu le Régiment de *Ligne*. Les Troupes Auxiliaires de *Russie*, qui ont servi sur le *Rhin*, se sont renduës en *Moravie*. Le Général *Lasci*, ariva en cette Ville vers le milieu de ce Mois. Il rendit d'abord visite au Prince EUGENE. Le 18. il fut au Palais Impérial, & en qualité de Commandant Général, il entra dans l'Appartement du Conseil secret, où S. M. I. dinoit, & il eut l'honneur de lui faire sa Cour.

Les Négociations de Mr. *Du Theil*, Ministre de *France*, avec les Ministres Impériaux, pour la Pacification générale, sont très avancées, L'Espagne a accepté les Articles Préliminaires, On a réglé la manière de faire l'extradition des
Places

Places qui doivent être remises à l'Empereur , & signé l'Acte par lequel S. M. I. cède les Roïaumes de *Naples* & de *Sicile* à CHARLES DE BOURBON. La Cession actuelle de la *Lorraine* au Roi *Stanislas* , que la France exigeoit , a été aussi accordée , & ce Fait , qui retardoit la Conclusion de la Paix , est regardé ici comme certain. S. M. T. C. s'engage , dit-on , de païer annuellement au *Duc de Lorraine* une somme considérable , pour lui tenir lieu des Revenus de ce Duché , jusques à ce que S. A. R. soit en possession des Etats de *Toscane*. On parle beaucoup à la Cour *Impériale* , de la prochaine élévation de ce Prince à la Dignité de *Roi des Romains* , à condition qu'il en donnera volontairement sa démission , au cas que le Ciel acorde un Enfant mâle à L. M. I.

BERLIN. LES ETATS GENERAUX aiant fait porter des plaintes au ROI par le Baron de *Ginckel* leur Ministre en cette Cour , à l'ocasion de quelques violences commises par des Enrôleurs Prussiens , S. M. a envoïé à son Ministre à la *Haut* une Réponse tout à fait satisfaisante , avec ordre de la communiquer à L. H. P. Voici ce qu'elle porte en substance.

S. M. déclare qu'Elle ignore absolument les excès dont on se plaint ; que ceux qui s'en sont rendus coupables ont violé ses ordres exprès , & qu'Elle les fera punir suivant l'exigence du cas. D'ailleurs S. M. aiant à cœur d'entretenir une parfaite intelligence avec L. H. P. fera non seulement restituer les Personnes enrôlées par force ; mais même pour prévenir de pareils désordres & tout sujet de plaintes , Elle a ordonné , qu'il fut nommé des Commissaires à Clé-

ves pour examiner avec toute la rigueur possible le cas dont on se plaint, & dresser en même tems un nouveau Règlement, pour prescrire aux Entrôleurs de justes bornes, & les empêcher à l'avenir de commettre aucun excès.

Le Baron de *Dehmradt*, Résident de l'Empereur, notifia au Roi sur la fin du Mois passé le Mariage du Duc de *Lorraine*. Le Comte d'*Althan*, Chambellan de S. A. R. arriva aussi en cette Ville, dans le commencement de celui-ci pour faire pareille notification à S. M. de la part de son Maître. Le Roi répondit à ces Ministres, que ce Mariage lui causoit beaucoup de joie; & S. M. fit présent au Comte d'*Althan* de son Portrait enrichi de Diamans, estimé 1000. Ducats. Ce Seigneur s'est rendu ensuite à la Cour de *Wolfembuttel*, pour y donner part du même Mariage.

La Cour a reçu avis, que la Princesse d'*Anspach*, Fille du Roi, étoit heureusement acouchée d'un Prince sur la fin du Mois passé, auquel on a donné le Nom de *Chrétien-Frederich-Charles-Alexandre*.

P O L O G N E.

VARSOVIE. La Princesse de *Pologne*, dont nous avons annoncé la naissance dans nôtre précédent Journal, fut batisée vers le milieu du Mois passé dans le Palais Royal, par le Nonce du Pape, & nommée *Marie-Elizabeth-Apollonie-Cazimire-Françoise-Xavière*. Les Couches de la Reine ont été très heureuses & S. M. se porte aussi bien qu'on puisse le désirer.

Le Roi, fait sa principale étude de chercher des moiens

moïens efficaces, pour rétablir une parfaite tranquillité dans le Roïaume, & mettre ses Sujets en état de réparer les dommages qui leur sont arrivés pendant les troubles. S. M. a tenu à cette occasion divers Conseils avec les Sénateurs & les Ministres; & Elle a déjà supprimé la plupart des Impôts qui étoient trop à charge aux Peuples, particulièrement la Taxe qu'on levoit sur les Cheminées.

Le Comte de *Tarlo* & les Seigneurs nouvellement venus de *Königsberg* remirent sur la fin du Mois, aux Ministres du *Roi* une espèce de Plan, contenant divers Articles pour un Acommodement général; mais on leur répondit, que S. M. s'étant unie aux Etats de la République, ne pouvoit rien faire sans leur aprobation. On tint diverses Conférences pour concerter la manière de régler l'Acommodement de ces Seigneurs, qui arrivent journellement pour faire leur soumission au *Roi AUGUSTE*. Le grand nombre de Seigneurs de différent Parti, qui se trouvent ici, a engagé S. M. a renforcer la Garnison, afin de maintenir le bon Ordre. La Cour a pareillement fait venir le Primat de *Lowitz* en cette Capitale, dans la vuë de contribuer à concilier les Esprits. Ce Prélat y arriva le 22. du passé; & il se trouva d'abord fort incommodé de la Pierre; mais quelques jours après sa santé s'étant un peu rétablie, il assista aux Conférences. Voici en gros la substance d'un Acte qui a été dressé pour être présenté aux Seigneurs du Parti du *Roi STANISLAS*, & que l'on tâchera de leur faire signer. Ils déclareront : *Qu'ils ont quitté le Parti du Roi Stanislas*

du consentement de ce Prince, qui les a congédiés de la manière la plus honnête & la plus gracieuse ; & qu'ils se sont soumis au Roi Auguste pour le bien de la Patrie, sous la condition d'être maintenus dans la possession des Biens, Honneurs & Dignités qu'ils avoient auparavant. On a trouvé aussi dans ces Conférences, que pour parvenir plus sûrement au rétablissement de la tranquillité, il étoit à propos de faire sortir du Roïaume, le reste des Troupes Russiennes & Saxonnnes avant la tenuë de la Diette de Pacification.

Les Terres appartenant au Roi *Stanislas*, situées dans la Grande Pologne, ont été affermées sous la Direction du Comte de *Tarlo*, pour la somme de 120. Mille Florins Polonois. On a appris, que sur les représentations faites à ce Prince, à l'ocasion du dégât causé, par le dernier Bombardement, à diverses Eglises de *Dantzic*, Il a fait prendre un Etat de ce que leur réparation couteroit, & donné des assurances que le tout seroit rétabli. Les Bourgeois ont pareillement fait dresser une Liste des pertes qu'ils ont souffert chacun en particulier, durant le Siège de leur Ville, laquelle monte ensemble à 1155000. Ecus ; & le Magistrat a envoyé un de ses Membres à *Königsberg* pour solliciter ces dédommagemens.

Le Comte de *Welfeck*, Gentilhomme de la Chambre du Duc de *Lorraine* notifia à L. M. le 1. de ce Mois, le Mariage de ce Prince ; & Mr. *Raulmüller de Ehrenstein*, Premier Valet de Chambre de l'Empereur, s'acquitta de la même Commission au Nom de L. M. I.

Le 5. L. M. reçurent les Complimens de tou-

re la Cour , à l'ocasion de la Fête du Nom du Roi & du Prince Roïal , & il y eut diverses réjouissances à ce sujet.

On a appris , que le *Marquis de Monti* avoit traité splendidement à *Thorn* , le 5. de ce Mois , tous les Officiers de la Garnison ; & qu'il étoit parti ce jour là pour *Coslin* , sous l'escorte d'un Détachement *Russien* , qui avoit ordre de l'accompagner jusques aux Frontières de *Poméranie*. Mr. *Razjeski* , Marêchal de la Diette , qui avoit élu le Roi *Stanislas* , & qui a été détenu à *Thorn* ; a recouvré aussi sa liberté ; & ce Seigneur est attendu en cette Ville.

R U S S I E.

PETERSBOURG. Le 8. du passé , on célébra avec beaucoup d'éclat & de magnificence le jour de la Naissance de l'Impératrice. S. M. I. fit à cette occasion une promotion de quelques Grands Officiers dans sa Cour. On parle de nouveau du Mariage du Prince *Antoine Ulrich de Brunswick Wolfembutel* , avec la Princesse de *Mecklenbourg* , & l'on assure , que l'Impératrice a écrit à *Schwerrin* au Duc *Charles Léopold* , que ce Mariage se célébreroit l'Eté prochain , & qu'Elle lui enverroit une Frégate pour se rendre en cette Cour dans ce tems là.

Le Comte *d'Osterman* , Premier Ministre s'est trouvé indisposé le Mois passé d'un Abcès à la tête ; mais comme il s'est ouvert , ce Seigneur a été rétabli en peu de tems , & il continuë à travailler avec assiduité aux Affaires importantes

tes de l'État. Il a eu depuis peu diverses Conférences avec un *Ministre de France*, arrivé ici sur la fin du Mois dernier, qui garde l'*incognito*. A l'issuë de chacune de ces Conférences le Ministre du Roi T. C. a dépêché un Courier à *Versailles*; ce qui fait juger que ses Négociations sont autant importantes que mystérieuses.

Il a fait un froid si excessif cet Hiver dans ce País, & dans tout le *Nord*, que de mémoire d'homme, on n'y a rien senti de pareil. La *Neva* & les autres Rivières sont encore fermées par les Glaces, & la rigueur de la saison a réduit les Païsans à une très grande misère.

S. M. I. a gratifié le Prince *Lubomirski*, Seigneur Polonois, d'une somme de 50000. *Roublés*, & a donné au Fils aîné de ce Prince, une Compagnie dans les *Gardes Preobrazinski*.

Les derniers Avis du Camp du Comte de *Munich*, près d'*Asoph*, portent que le *Kam des Tartares de Crimée* étoit revenu dans le *Cuban* avec ses Troupes, pour s'oposer à ce Général; mais que leur présence n'empêcheroit pas le Siège de cette Place, qui a été résolu par la Cour. Le Prince de *Hesse-Hombourg*, qui vient tout récemment d'être nommé Velt-Maréchal des Armées de l'Impératrice, est en marche pour joindre le Comte de *Munich*. La Cour a envoyé ordre aux *Troupes Russiennes*, qui ont fait la Campagne du Rhin, sous le Commandement du Général *Lasci*, de revenir dans leur Patrie, par la route de *Pologne*, dès que la Saison pourra le permettre. On croit que ce Général sera pareillement élevé à la Dignité de *Velt-Maréchal*. Par l'état des Comptes que re-

mettent annuellement à la Cour les Gouverneurs des Provinces, il conſte que les Revenus de la Monarchie Ruſſienne, ſont augmentez de *Deux Millions de Roubles* par année ſous le Gouvernement de l'Impératrice règnante.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE. Le 26. du paſſé, on publia en cette Ville au ſon des Trompettes & des Timbales, la tenuë du Haut Tribunal. L'ouverture ſ'en fit le 1. de ce Mois, en préſence du Roi avec les Cérémonies acoutumées. Les Chevaliers des deux Ordres y aſſiſtèrent.

Le Comte de *Khevenhüller*, Miniſtre de l'Empereur, a donné une Fête magnifique, ſuivie d'un grand Bal, à tout ce qu'il y a ici de Perſonnes de diſtinction, à l'ocaſion du Mariage du Duc de *Lorraine*.

Le Général *Morner*, qui commande les Troupes *Danoïſes* ſur le Rhin, arriva en cette Ville les premiers jours de ce Mois. Il ſe rendit d'abord en Cour, pour faire raport à S. M. de l'état des Troupes qui ſont ſous ſon Commandement, & prendre ſes ordres pour leur retour dans le *Holftein*, où elles doivent ſe rendre.

Les difficultés avec la Ville de *Hambourg* ne ſont point encore terminées.

S U E D E.

STOKHOLM. Le Mois paſſé, le feu aiant pris pendant

pendant la nuit , dans une Maison près de l'Eglise de *Ste. Marie Madelaine* , le Roi y acourut d'abord pour donner les Ordres nécessaires. S. M. fit sauter en l'air une des Maisons voisines , pour éviter la communication des flammes : Ce qui en empêcha le progrès , qui auroit été considérable sans cette précaution. Il y eut cependant 10. Maisons réduites en Cendres.

Le Comte d'*Herberstein* , Ministre Impérial a donné en cette Ville une Fête magnifique , à l'ocasion du Mariage du Duc de *Lorraine*. L. M. voulurent bien l'honorer de leur présence.

Le Comte de *Casteja* , Ambassadeur de *France* , a présenté , sur la fin du Mois dernier , & dans les commencemens de celui-ci , divers Mémoires à la Cour , tendans à confirmer les Engagemens d'amitié qui subsistent entre les deux Couronnes. Le Comte de *Herberstein* , Envoyé Extraordinaire de l'*Empereur* , est chargé d'une Négociation d'importance , dont le succès , dit-on , sera également avantageux aux deux Cours. On prétend que S. M. I. demande le consentement du Roi , comme *Landgrave de Hesse-Cassel* , pour l'Electioin d'un Roi des Romains ; & qu'en échange , l'Empereur promet certains avantages à l'Auguste Maison de HESSE - CASSEL.

Les Ministres du Roi ont remis à Mr. de *Bestuchef* , Envoyé Extraordinaire de l'Impératrice de *Russie* , l'Obligation originale & tous les Papiers concernant les sommes ci-devant négociées en *Hollande* , sur l'Hypothèque des Douanes de *Riga* , desquelles S. M. Cz. est chargée de

de faire le remboursement, par le dernier Traité conclu entre les deux Couronnes.

Le *Roi* & le *Sénat* ont résolu de continuer le subside ordinaire de 50000. Ecus, au Duc de *Holstein*.

F R A N C E.

PARIS. Le Marquis de *Stainville*, Envoyé Extraordinaire du Duc de *Lorraine*, accompagné du Prince d'*Elbœuf*, se rendit le 2. de ce Mois à *Versailles*, pour faire au *Roi* la notification solennelle du Mariage du Duc son Maître.

Le 4. le *Roi* fit une Promotion considérable de Chevaliers de l'Ordre Militaire de *St. Louis*. S. M. a aussi nommé à divers Gouvernemens. Le Marquis de *Rocozel*, Lieutenant Général à été pourvû de celui de *St. Venant* en *Artois*. Le Comte de *Polastron*, Gouverneur de *Monseigneur le Dauphin*, a été pourvû de celui de *Béthunes*, dans la même Province. Le Gouvernement d'*Aire* a été conféré à Mr. de *la Motte la Perouze*; celui de *Sommières* à Mr. de *Narbonne*, Enseigne de la 4^{me} Compagnie des Gardes du Corps; celui de *l'Isle de Rhé*, à Mr. de *la Faveliere*, Maréchal de Camp, lors qu'il quittera *Philipsbourg*. Le *Roi* a pareillement accordé l'agrément de la Charge de Mestre de Camp Général de Cavalerie, au Marquis de *Clermont Tonnerre*; & celui de la Charge de Commissaire Général de la Cavalerie, au Marquis de *Bissi*, qui l'a achetée du Marquis de *Clermont Tonnerre* pour la somme de L. 260000. L'A-
bé

bé de *Charost* a quité l'Habit Eclésiastique , & a pris le Titre de *Comte de Charost*. L'Abaye dont il a donné sa démission , a été conférée à l'Evêque de *Mirepoix* , Précepteur de Monseigneur le DAUPHIN. A la réquisition de ce Prince, S. M. a encore acordé une *Croix de St. Louis* au Marquis de *Pui-Guion* , Gentilhomme de la Manche. Mr. *De Broussoré* , Conseiller au Parlement , a vendu sa Charge de Secrétaire des Commandemens de la Reine , à Mr. *Doria* , pour la somme de L. 150000.

Le DUC DU MAINE a envoié au ROI sa démission du Régiment de Carabiniers ; & l'on croit qu'il sera conféré au COMTE DE CLERMONT , ou au PRINCE DE CONTI. Le 8. de ce Mois le Duc de *Brissac* fut reçu au Parlement en qualité de Pair de France ; demême que l'Evêque & Duc de *Langres*. Ces deux Seigneurs ont voulu faire au Premier Président un magnifique présent en Vaisselle choisie , qu'il a généreusement refusé d'accepter.

On a reçu avis de *Vienne* , que Mr. *Du Theil* avoit heureusement terminé ses Négociations , & obtenu entr'autres , que le *Duché de Lorraine* seroit cédé à la France immédiatement après la signature de la Paix. On assure aussi , que S. M. a actuellement en mains l'Acte d'Accession de l'*Espagne* ; & qu'Elle a plein pouvoir de l'envoier à *Vienne* , lors qu'on lui aura délivré celui de la Cession & de la Garantie des Roïaumes de *Naples* & de *Sicile* en faveur du Roi CHARLES. Le grand Ouvrage de la Pacification générale étant ainsi avancé , & suivant les aparences porté au point d'être entièrement conclu , on assure qu'il

qu'il n'y aura point de Camp cette année sur le *Rhin*. Les Ordres ont même été donnés pour congédier les Milices à la fin de ce Mois. Chaque Milicien retournera chez soi, & le Corps de ces Troupes sera réduit à un certain nombre, dont on gardera la liste, pour les rapeller dans le besoin. S. M. a aussi permis aux Officiers de ses Troupes en *Allemagne*, de se défaire de leurs Equipages. On a envoyé pareillement des Ordres, pour évacuer les Postes & les Villes que nos Troupes occupoient le long du *Rhin*. On commencera le 1. Avril prochain à distribuer à chaque Soldat deux Rations de pain & une de Biscuit, pour consumer les 526. mille Rations de Biscuit que l'on conservoit dans les Magasins du Roi. La grosse Artillerie & les Munitions de Guerre, qui étoient à *Spire* ont été transportées à *Landau*; & l'on a conduit à *Strasbourg* celles de *Philipsbourg*.

La Femme d'un Huissier au Châtelet a accouché d'un Enfant à deux Visages, semblable à peu près à la manière dont les Anciens représentoient le Dieu *Janus*. On présenta le 7. de ce Mois au Roi à Versailles, un jeune Homme natif de *Sèez* en *Normandie*, âgé de 6. ans & 3. Mois, qui est de la hauteur de 5. piéz 2. pouces, & qui paroît avoir 30. ans. Son âge est bien constaté par l'Extrait baptismal signé de l'Evêque du lieu, & par un Acte authentique de l'Intendant. La Cour a paru extraordinairement surprise de la grandeur de cet Enfant.

M. le Cardinal de *Fleuri* ne travaille pas moins à la Pacification de l'*Eglise* qu'à celle de l'*Europe*; & il y a lieu d'espérer que l'habileté & la sagesse

gesse de S. E. conduiront ces deux importans Ouvrages à leur perfection ; & lui aquerront une Gloire infinie. Il y a, *dit-on*, sur le Tapis une Bule de Réconciliation, qui réduira à 8. Articles de Doctrine les 12. dont on parloit sous le Pontificat de BENOIT XIII. Ils seront comme une Explication tacite de la fameuse *Bule Unigenitus*.

Puis que nous sommes sur le Chapitre de ce premier Ministre, nous rapporterons ici une petite Nouvelle, qui lui fait trop d'honneur, pour ne pas être répandüe. On nous le pardonnera d'autant plus qu'elle est tout à fait publique à *Paris*. L'Esprit, le grand sens & la douceur brillent avec éclat dans la Lettre de S. E. au Prélat, qui a donné lieu à l'Avanture. Le peu de mots, mais très choisis, dans lesquels cette Lettre est conçüe, sont autant à la gloire du Cardinal, que l'Avanture même est à la confusion du Prélat qui en fait le sujet. La discretion nous engage à taire son Nom, de même que celui de la Dame qui y est interessée.

Mr. l'Evêque de**** écrivit à M. le Cardinal Premier Ministre, pour lui demander permission de quitter son Diocèse & de venir à *Paris*, sous prétexte d'y rétablir sa santé. Il écrivoit en même tems à Madame ****. qu'il aimoit, en ces termes.

J'écris à la Vieille Eminence, Ma chère Reine ; pour lui demander d'aller à Paris, sous prétexte du mauvais état de ma santé. Je ne doute pas qu'il ne me l'accorde. L'Air d'ici est d'une pureté admirable, & ma santé est si parfaite, que j'espère dans peu de vous en donner des marques sensibles.

C

Mr.

Mr. l'Evêque se trompa malheureusement d'adresse ; & M. le Cardinal de *Fleuri* reçût la Lettre destinée pour la Dame, au lieu de la sienne. Voici la Réponse succinte qu'il y fit.

La Vieille Eminence vous conseille d'amortir vos feux ; & le Roi vous ordonne de rester dans votre Diocèse. Il demande que vos Mœurs soient aussi pures que l'Air que vous respirez, & que vous n'employiez votre santé qu'à remplir vos devoirs Episcopaux.

Le départ du Baron de *Schmerling*, Envoyé Extraordinaire de l'Empereur, a été annoncé prématurément par les Nouvelles publiques. Ce Ministre est encore actuellement en cette Cour, où il est fort considéré, & reçût par tout avec distinction.

Les 8. Vaisseaux de Guerre que nous avons à *Cadix* sont revenus sur la fin du Mois passé à *Toulon*. On les a défarmés démâtés, & mis à l'abri dans le vieux Port.

Actions de la Comp. des Indes. 2000.

GRANDE BRETAGNE.

LONDRES. Le détail de tout ce qui a été mis sur le Tapis dans les deux Chambres du Parlement, depuis ce que nous en avons dit le Mois passé, n'étant à divers égards proprement intéressant, que pour la Nation même, nous nous bornerons aux particularitez qui peuvent mériter l'attention & la curiosité de nos Lecteurs.

Le

Le 22. du Mois passé, la Chambre des Communes en Grand Comité, résolut d'accorder au Roi 217269. Liv. St. 4. 10. pour les fraix de l'Artillerie de la Marine pendant l'année courante 1736; comme aussi 10000. Liv. St. pour l'Hopital de *Greenwich*; & 24518. L. St. 10. pour les Pensionnaires Invalides, qui dépendent de l'Hopital de *Chelsea*, quoique logez ailleurs. Le Chevalier *Charles Thurner* fit le 23. son rapport à la Chambre des résolutions ci-dessus, & elles furent unanimement approuvées. Ce jour là le *Bil* pour révoquer l'Acte passé la première année du Règne de J A Q U E S I. contre les Sortilèges & le Commerce avec le Diable, aiant été lû pour la 4me fois, il fut approuvé & envoyé à la Chambre des Seigneurs.

Le 28. Mr. *De Borck*, Ministre du Roi de *Prusse*, se rendit à *St. James* & remit à S. M. une Lettre de son Principal, des plus satisfaisantes, à l'ocasion de quelques excès commis par des Enrôleurs Prussiens dans l'Electorat de *Hannover*. Le même jour, le Chevalier d'*Ozorio*, Ministre du Roi de *Sardaigne*, donna un Festin splendide aux Ministres d'Etat, aux Ministres Etrangers & à un grand nombre de Personnes de distinction, à l'ocasion de l'accesion de S.M. *Sard.* aux Articles Préliminaires, laquelle ce Ministre a notifié à nôtre Cour. Le 29. le Comte de *Kinski*, Ambassadeur Extraordinaire de l'Empereur, donna une Fête superbe, à l'ocasion du Mariage du Duc de *Lorraine*. Elle commença par un somptueux Repas, qui se fit au Palais de *Sommerset*, auquel assistèrent 50. Convives de la première Distinction.

tion. Le Repas finit vers les 7. heures du soir, & fut suivi d'un grand Bal, que L. M. & toute la Maison Royale honorèrent de leur présence. Tout le Palais étoit illuminé en dedans & en dehors. Il y parut 800. Masques. On dansa dans deux Chambres jusques à minuit. On ouvrit alors une grande Galerie, où il y avoit une Table de 150. Couverts, sur laquelle on avoit étalé tout ce qui peut former un Ambigu exquis. La Fête ne finit que le lendemain à 7. heures du matin, & l'on ne fau- roit rien ajouter au bon ordre & à la magni- ficence qui y ont régné.

Le 1. de ce Mois, le Roi se rendit à la *Chambre des Seigneurs*, & les *Communes* aiant été man- dées, S. M., donna son Aprobation Royale au *Bil du Malt* &c. & à deux autres Bils particu- liers. Après que le Roi se fut retiré, on résolut de lui présenter une Adresse, pour le prier de faire remettre devant les Seigneurs, l'Etat de Guerre qu'on a dessein d'établir cette année, & une Liste de la Promotion des Officiers Militaires, depuis le 25. Mars de la dernière, en donnant la date de leur Commission, & en distinguant ceux qui étoient à la demi paie. On ordon- na, que cette Adresse seroit présentée à S. M. par les Officiers de la Baguette blanche. Le Contrôleur de la Maison du Roi, présenta en- suite aux Communes, les Mémoires qu'elles avoient demandé sur les déprédations des *Espagnols*. Le même jour on lût à la Chambre une Requête des Juges à Paix sur les excès auxquels l'usage immodéré des liqueurs don- noit lieu depuis quelques années, aux fins qu'il fut

fut fait quelques Règlements en conséquence,

Le 2. on ordonna dans la Chambre des Seigneurs, de présenter une autre Adresse au Roi, pour le prier de leur faire remettre un Etat des Dettes de la Nation, comme elles étoient le 31. Décembre 1735. avec un Compte du produit du Fond d'Amortissement, & comme il a été employé. Le 6. les Articles de Guerre & la Liste de Promotion des Officiers Militaires, furent remis à la Chambre des Seigneurs, par le Sous-Secrétaire des Guerres, en conformité de leur Adresse. Le même jour, le Grand Maître de la Maison du Roi, les informa, que S. M. avoit donné ordre qu'on leur produisît l'Etat des Dettes Nationales qu'ils avoient demandé.

La Requête concernant les excès occasionnés par l'abus des Liqueurs fut examinée le 5. en Grand Comité, dans la Chambre des Communes; & l'on prit les résolutions suivantes sur cette Matière. 1. *Qu'il paroïssoit au Comité que le vil prix des Liqueurs étoit la principale cause des excès pernicieux que le petit Peuple en faisoit.* 2. *Que pour en arrêter le cours, il étoit à propos, de mettre un Impôt sur routes celles qui se vendroient en détail.* 3. *Que la vente & le débit n'en seroient uniquement permis qu'aux Marchands d'Eau de vie, aux Cabaretiers, aux Cafetiers, aux Maisons à Bière, & aux Apoticaïres & Chirurgiens, qui en font usage par forme de Remède.* 4. *Qu'aucune de ces Personnes ne pourroit vendre, débiter ou échanger des Liqueurs, qu'en conséquence de permissions particulières qui ne seroient accordées que moyennant certains Impôts.* Le même jour la Chambre por-

ta un Bil pour rendre la Ville de *Londres* plus éclairée pendant la nuit. On lut aussi celui pour la construction d'un nouveau Pont sur la *Tamise*. A cette occasion l'*Amiral Wager* informa la Chambre de la part du Roi, que S. M. consentoit, que l'on prit une partie du Jardin privé de *Witehal*, au cas qu'on le jugeat nécessaire pour rendre plus commode l'avenüe du Pont.

Le 7. les Communes prirent en Grand Comité la résolution d'accorder au Roi 56250. Liv. St. pour le Subside payable dans le courant de cette année à la Cour de *Dannemarck*; 46780. L. St. pour les Officiers à la Demi-paie des Troupes de Terre & de Mer; 3828. L. St. pour les Pensions des Veuves des Officiers a demi-paie, & 21096. L. St. pour les non-valeurs des Subsidés de l'année dernière.

La REINE étant entrée le 12. dans la 54^{me} année de son âge, reçut à cette occasion les Complimens de toute la Cour. On tira le Canon du Parc & de la Tour. On arbora les Eten-darts. Il y eut Apartement & Bal au Palais de *St. James*, & des Feux de joie, avec de grandes Illuminations par toute la Ville.

Le 15. il se tint un Grand Conseil à *St. James*, dans lequel Milord *Delawar*, Trésorier de la Maison du Roi reçut ses dernières Instructions, au sujet de la Commission dont il est honoré, pour aller demander la Princesse AUGUSTE DE SAXE GOTHA en Mariage pour le PRINCE DE GALLES; & la conduire en Angleterre.

Actions. Banque 149 $\frac{1}{4}$. Indes 174 $\frac{1}{2}$. Sud 96.
Annuités. 110 $\frac{1}{8}$. Nouvelles Annuités 109 $\frac{1}{4}$.

E S P A G N E.

MADRID. La Cour continuë sa résidence au Prado, où elle jouit d'une parfaite santé.

Le 19. du passé, S. M. C. déclara au Marquis de Vaugrenan, Ambassadeur de France, qu'Elle étoit résoluë de donner son consentement à tous les arrangemens concertez à Vienne entre L. M. I. & T. C., & qu'il lui feroit incessamment délivrer l'Acte de son Accession. Depuis lors cet Acte a été envoié à la Cour de France, & le Roi Catholique a écrit de sa propre main à S. M. T. C. pour lui faire part des motifs qui l'ont porté à accéder aux Arangemens. S. M. C. déclare en termes exprès : *Que comme le principal motif qui l'a déterminée à la Guerre, a été de venger l'honneur de la France, & que ce motif venant à cesser par la satisfaction donnée au Roi T. C. pour l'injure faite en la Personne du Roi Stanislas, Elle n'a pas balancé lors qu'il s'est agi de rendre cette satisfaction parfaite par son Accession. Au surplus, qu'Elle se promet de l'Amitié de S. M. T. C. que faisant attention à la manière dont l'Espagne s'est conduite depuis le commencement jusques à la fin de la Guerre, Elle agira de son côté de telle sorte, que l'union & la bonne harmonie si nécessaires pour maintenir l'honneur des deux Couronnes soient de plus en plus affermies par la prochaine Pacification.*

Le 27. Mr. Patinho notifia à Mrs. Keene & Van der Meer, Ambassadeurs de S. M. B. & de L. H. P. en cette Cour, que les grands égards du Roi Catholique pour le Roi de la Grande Bretagne & les Etats Généraux, l'avoient fait résoudre

foudre à accéder aux Préliminaires, afin de contribuer au rétablissement de la Tranquilité générale. Que dans cette vuë S. M. avoit envoie son Acte d'Accession au Roi T. C. & donné ses Ordres pour l'évacuation des Places cédées à l'Empereur par les Préliminaires; & qu'Elle se proposoit de faire expédier dans peu les Ordres nécessaires à ses Ministres à *Londres* & à *la Haie*, pour communiquer cet Acte à S. M. B. & aux ETATS GENERAUX.

On a reçu avis, que les Vaisseaux de Guerre le *Conquérant* & l'*Incendie*, venans de *Cartagène* & de *Porto-Bello* entrèrent dans le Port de *Cadix*, le Mois passé. La Cargaison de ces deux Navires consiste en 303077. Pièces de huit pour le Compte du Roi, 200109. pour les Croisades, 61600. pour la Terre Sainte, 4590307. pour le Commerce: Ensemble 5155093. Pièces de huit. Il y a outre cela 539. Mars d'Emeraudes brutes, 1436. Cetons de *Cacao* & diverses autres Marchandises précieuses. Les difficultés avec le *Portugal* sont plus sérieuses que jamais. Nos Vaisseaux aux *Indes* aiant commis quelques hostilités contre ceux de S. M. P., ce Prince les a pris si fort à cœur, qu'il en veut avoir satisfaction. C'est ce qui l'a obligé à faire travailler de nouveau à de grands préparatifs de Guerre, & à donner ordre à toutes ses Troupes, même à celles des Garnisons, de marcher vers les Frontières d'*Espagne*.

P A I S - B A S .

LA HAIE. Le Comte de *Canale*, Ministre
du

du ROI de *Sardaigne*, communiqua sur la fin du mois passé, aux Députez des ETATS GENERAUX, l'Accession du Roi son Maître, aux Preliminaires. Il marqua dans cette occasion les égards de S. M. pour l'invitation qui lui avoit été faite par les Puissances Maritimes.

Le Baron de *Sporck*, Envoié de la Cour de *Hanover*, fit part à L. H. P. au Nom de S. M. B. de la Conclusion du Mariage du PRINCE DE GALLES avec la Princesse de SAXE-GOTHA. Le 29. le Général *Debrosses*, Ministre Plenipotentiaire du ROI AUGUSTE leur communiqua pareillement la Naissance d'une 4me Princesse de Pologne, & ce Ministre donna à cette occasion un Repas magnifique à divers Seigneurs de la Régence, aux Ministres Etrangers & à plusieurs Personnes de distinction. Le même jour, le Comte d'*Shlesfeldt*, Ambassadeur de l'EMPEREUR, leur notifia aussi la consommation du Mariage du Duc de *Lorraine*; & L. H. P. remirent au Plénipotentiaire Impérial, dans les commencemens de ce Mois, des Lettres de Félicitation pour sa Cour sur cet Auguste Mariage.

La dernière Tempête a causé de grands dommages, & l'on peut juger par les débris, & les Cadavres qui sont arrivés sur nos Côtes, qu'il a péri un nombre considerable de Vaisseaux. Le 1. de ce Mois la Compagnie des *Indes Orientales* aprit, que trois de leurs Vaisseaux avoient échoués sur un Banc de sable aux Côtes d'*Angleterre*; que deux avoient été entièrement fracassés, & que l'autre aiant repris le large, sans être beaucoup endommagé, étoit heureusement arrivé à *Roterdam*. On a cependant eu le bon-

hour de favoriser les Efers & l'Equipage des
ceux autres. Le 9. les *Etats* disposerent dans
leur Assemblee, des Charges vacantes, tant dans
le Civil que dans le Militaire; & les jours sui-
vans, Elles passerent aux Affaires du Gouver-
nement; & a celles qui sont relatives à la Con-
joncture présente. Le 14. on célébra avec beau-
coup de Dévotion dans toute la *Hollande* un
Jour de Jeune & de Priere.

Divers Négocians d'*Amsterdam* aiant donné
avis aux *Etats Généraux*, que l'Electeur Pala-
tin avoit de nouveau fait arrêter des Marchan-
dises & des Sommes considerables, qu'ils fai-
soient passer sur les Terres de ce Prince; les
Députés de L. H. P. ont fait de sérieuses Ire-
monstrances à cette occasion à Mr. de *Gansinob*,
Ministre des Cours de *Munich*, de *Manheim*
& de *Cologne*.

Le Baron de *Voit*, qui s'est fait reconnoître en
qualité d'Envoyé Extraordinaire du Duc d'*AN-
SPACH*, s'est acquitté de la Commission dont il
étoit chargé, & il a invité les *ETATS GENE-
RAUX* d'être les *PARAINS* du jeune Prince, nou-
vellement né en cette Cour. Ce Ministre par-
tit d'ici le 24. pour se rendre à *Londres*, où il
doit faire la même invitation à S. A. R. le
PRINCE DE GALLES.

I T A L I E.

ROME. Le 27. du passé, le *PAPÉ* tint
Consistoire secret, dans lequel il préconisa
plusieurs sujets nommez à des Bénéfices va-
cans,

cans. Les deux Couriers dépêchez à *Madrid* par le Secrétaire d'Etat & par le Cardinal *Acquaviva*, pour porter la nouvelle de l'élevation de l'Infant D. Louis à la Pourpre, arivèrent ici le 28. Le premier de ces Couriers a eu 2000. Pièces de gratification de L. M. C. Le 29. le Cardinal *Acquaviva* se rendit à l'Audience de S. S. conformément aux Ordres qui lui avoient été aportés d'*Espagne*, pour présenter au Pontife de nouveaux remerciemens de la part de S. M. C. à l'ocasion de cette Promotion. Il fit part au St. Père, dans la même Audience, que par reconnoissance, pour cet Evènement, le Roi Catholique avoit acordé aux Membres du Sacré Collège le Titre d'*Eminentissimes & Reverendissimes*, au lieu de celui d'*illustriissimes & Reverendissimes*, que les autres Cours leur donnent simplement. L'Abé Prince de *S' Buono*, qui a porté la Barete au *Cardinal Infant*, est parti de *Madrid* pour revenir en cette Ville. Ce Prélat a été gratifié par la Cour d'*Espagne* d'une Pension de 4000. Ecus & d'un Revenu de 6000. Ecus en Bénéfices Ecclésiastiques. Mr. *Altoviti* a été nommé pour porter le Chapeau de Cardinal à S. A. R. & Eminentissime. Le Pape l'a déclaré pour cet éfet Protonotaire Apostolique, & au premier Consistoire il sera préconisé Archevêque *in partibus*: Après quoi il sera sacré, & partira incessamment pour la Cour d'*Espagne*, afin d'y exécuter sa Commission.

Le Comte *Lagnasco*, qui avoit ci-devant le Caractère de Ministre du *Roi Auguste* en cette Cour, est continué en qualité de Ministre de ce Prince, comme Electeur de *Saxe*; & Mr. *Glaboski*,

bofski, nouvel Envoïé Extraordinaire de S. M. Polonoite, attend que le Roi son Maître, soit reconnu par le St. Siège dans un Consistoire pour présenter les Lettres de Créance.

On espère que l'Etat Ecclésiastique se verra bientôt entièrement délivré des Troupes, qui lui ont été à charge jufques ici. On a appris de *Bologne*, qu'une partie des Troupes Impériales qui avoient leurs Quartiers dans le *Bolonois* & dans le *Ferrarois*, s'étoit mis en marche vers le milieu de ce Mois pour aller occuper les Postes du *Mantouan*, qui leur ont été cédés par les François. On mande aussi de *Ravennes*, que le Général *Wachtendonck*, avoit pris congé de Cardinal *Alberoni*, & qu'il devoit partir au premier jour avec les Troupes qui y sont en quartier.

Le Duc d'*Harcourt* partit de cette Ville le 14. de ce Mois pour se rendre à la Cour de *Naples*. Pendant son séjour ici, il a été régala magnifiquement par le Duc de *St. Aignan*, Ambassadeur de France, & il a été admis au baiser des pieds de S. S., avec qui il s'entretint très longtems.

Un Exprès de *Vienne*, dépêché par le Nonce *Passionei*, a apporté l'agréable nouvelle, que S. M. I. étoit satisfaite des démarches du *St. Père*, & de la manière dont S. S. en a usé pour faire remettre en liberté le *Major Donghi*, Officier Impérial, emprisonné mal à propos, à l'occasion d'une dispute sur la prééance de son Carosse. On assure aussi, que tous les différens qui subsistoient depuis si longtems entre la Cour de *Rome* & celle de *Portugal*, ont été réglés tout récemment par les soins du Cardinal *Albani*, Camerlingue,

lingue , & qu'il doit se tenir incessamment une Congrégation en présence du *Pape* pour mettre la dernière main à cet Acommodement , désiré depuis si longtems.

CREMONE. Toutes les Troupes des Alliez se disposent à évacuër les Places dont l'Empereur doit reprendre possession , conformément aux Articles Préliminaires de *Vienne*. Les *Espagnols* en particulier se préparent à sortir de la *Toscane*, du *Parmesan* & du *Plaisantin* , & ils doivent se mettre incessamment en Mer pour retourner en *Espagne* , à l'exception de 8. Bataillons , dont S.M.C. fait présent au Roi CHARLES son Fils, lesquels passeront dans le Roiaume de *Naples*. Les Ordres de la Cour de *Madrid* sont positifs à cet égard , & les mouvemens de toutes ces Troupes annoncent une prochaine évacuation. On commença le 13. de ce Mois à embarquer à *Livorne* l'Artillerie *Espagnole* , & le 19. elle se trouvoit presque entièrement chargée. Le Duc de *Montemar* s'y étoit rendu de *Pise* le 12. pour donner ses Ordres ; & il en repartit la Nuit du 15. au 16. On est très embarrassé dans ce Port là pour les Quartiers des Troupes , qui s'y rendent & qui doivent y être embarquées. On va faire partir un premier Convois pour *Barcelone* , sous l'escorte de deux Vaisseaux de Guerre , qui étoient à la Rade à *Livorne*.

NAPLES. Le dernier Courier que S. M. a reçu de *Madrid* confirme l'Accession de la Couronne d'*Espagne* aux Articles Préliminaires de Paix ;
demê-

demême que le Don que S. M. C. fait au Roi nôtre Souverain de plusieurs Bataillons. On prépare à l'occasion de la Paix diverses réjouissances, pour le tems de sa publication. Le Duc de *Lauzenzano*, est chargé entr'autre de faire toutes les dispositions nécessaires pour une superbe Joûte, qui aura lieu alors. On travaille même déjà aux riches Habits des *Hérauts d'Armes*. S. M. a donné ordre d'augmenter de 200. Hommes ses Gardes du Corps & de 100. la Livrée.

On a transporté de l'*Abruze* en cette Ville tout ce qui s'y trouvoit d'Artillerie ; & on va la jeter en fonte, pour la mettre au Calibre d'Espagne. Le Duc de *Castropignano*, a fait la revue des Troupes dans cette Province, & reconnu l'état des Forteresses. Il est encore actuellement à la Visite des Frontières.

Les deux Fils du Prince de *la Scialca* ont reçu ordre de sortir de cette Capitale, pour avoir été, contre les défenses de S. M. rendre Visite à la jeune Duchesse de *Serra* au Monastère de *Ste. Claire*.

Les Députés de cette Ville ont présenté un Mémoire à S. M. concernant les arrangemens pris pour parvenir au paiement du Don gratuit d'un *Million*, qui fut offert au Roi, lors de son entrée dans ce Roïaume. Ils ont joint à ce Mémoire un Placet, pour demander diverses grâces, en faveur de cette Capitale, lesquelles sont pour la plupart relatives aux Privilèges dont Elle a joui par Concession des Rois, Prédécesseurs de S. M.

S U I S S E.

SOLEURE. Mr. JEAN VICTOR DE BŒSENWALD, Baron de *Brunstatt*, Lieutenant Général des Armées du Roi, Colonel du Régiment des Gardes Suisses, Ministre de S. M. T. C. dans les Cours du *Nord* &c., Fils de feu Mr. DE BŒSENWALD, Seigneur Avoïer de cette Ville, est décédé à *Paris* le 11. de ce Mois, d'une mort subite, étant à Table. Le 12. ce Général fut enseveli dans l'Eglise de *St. Sulpice*, en grande Cérémonie, & avec tous les honneurs Militaires. Le Convois funèbre étoit suivi d'un Détachement de 120. Hommes de trois Compagnies de son Régiment; & un pareil nombre l'atendoit près de l'Eglise, où il fit une Décharge. Ce Seigneur s'étoit acquis par sa grande capacité dans le Politique & dans le Militaire, demême que par son mérite & ses belles qualitez, l'estime générale, & en particulier celle du feu Roi LOUIS XIV. qui l'avoit employé dans plusieurs Négociations importantes. Le Régiment des Gardes, vacant par cette mort, auroit dû regarder Mr. MACHET, aussi de *Soleure*, qui en étoit Lieutenant Colonel; mais à cause de son grand âge, il s'est contenté de la Charge de Lieutenant Général des Armées du Roi, & de la Dignité de Grand Croix de l'Ordre Roial & Militaire de *St. Louis*, dont S. M. l'a honoré, avec L. 10000. de Pension. Par là Mr. le Chevalier D'ERLACH, le plus ancien Capitaine aux Gardes, dont le Père est mort Lieutenant Général, a été fait Colonel de ce Régiment; & Mr. le Brigadier DE

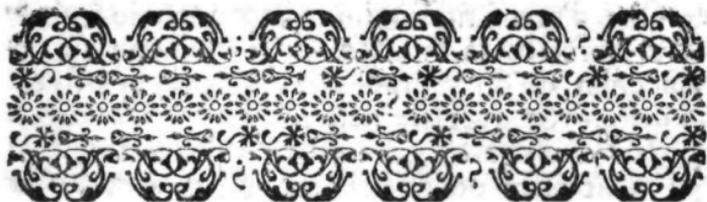
CAS-

CASTELLA , de *Fribourg* , Capitaine dans le même Régiment , en est devenu Lieutenant Colonel. Mr. *De Bösenwald* , Fils du Lieutenant Général , dont nous venons de parler , a obtenu , à la recommandation de la REINE , la Compagnie aux Gardes Suisses de feu Mr. son Père , & une autre Compagnie que ce Seigneur avoit dans la Nation. Mr. *De Stavaier de Montet* , Lieutenant aux Gardes a eu la Compagnie vacante , dans le Régiment de *Witmer* , par la mort de Mr. le Chevalier DE MOLLONDIN , que nous avons annoncé le Mois passé.

SCHAFHOUSE. S. E. Mr. MELCHIOR DE PFISTER , Seigneur Bourguemaitre de cette Ville , est mort dans les commencemens de ce Mois. On perd en lui un vrai Père de la Patrie. Son mérite & ses belles qualitez le font généralement regretter. Mr. le *Statthalter* WÜSCHER a été élu Bourguemaitre en sa place , & est présentement le digne Collègue de S. E. Mr. WEPFFER , dont la capacité & les lumières dans les Affaires d'Etat sont très connues en Suisse. Mr. le Trésorier PFISTER a remplacé Mr. *Wüscher* dans la Charge de *Statthalter* , & Mr. STOCKER est devenu Trésorier.

PORENTROI. S. A. *Illustissime & Reverendissime* nôtre Souverain , a reçu depuis peu de jours un Rescrit Impérial , concernant les difficultés qui règnent entre ce Prince & ses Sujets. On assure qu'il est tout à fait favorable à S. A. Nous pourrons en parler plus particulièrement le Mois prochain.

N O U-



NOUVELLES LITÉRAIRES.

D I S C O U R S

Sur la Dispute.



PAR la *Dispute*, nous entendons ce Commerce de Lumières, où l'on se propose de découvrir la *Vérité*, de former sa Raison & d'éclairer son Esprit.

Rien n'est plus utile, & en même tems plus agréable, qu'un tel Commerce, lors qu'il est entretenu par des Personnes qui y apportent un Esprit modéré, attentif & docile, un Cœur bon & droit, & un desir sincère de s'instruire; lors qu'on ne prend pas moins de plaisir à désabuser son Ad-

E

verfai-

verfaire d'une fausse opinion , qu'à en triompher par la force & la solidité du raisonnement ; & lors enfin qu'on y procède avec douceur , avec honnêteté & avec modestie.

Mais il est rare , de trouver des Personnes , qui aient assez de raison : & qui aiment assez la Vérité , pour apporter dans la *Dispute* ces loüables & heureuses dispositions. Les uns disputent simplement pour disputer , c'est-à-dire , pour contrarier leur Antagoniste. D'autres veulent par là satisfaire l'envie démesurée qu'ils ont de parler ou d'écrire. Les premiers cherchent à goûter le plaisir malin d'embarasser ceux avec qui ils disputent. Les autres veulent faire parade de leur Esprit , & ils se proposent uniquement de briller. En un mot , plusieurs se portent à la *Dispute* , par vanité & pour la gloire seulement ; & très peu pour découvrir la Vérité , ou augmenter leurs connoissances.

Il y auroit lieu de s'étonner , que des Gens , qui semblent reconnoître l'utilité de la *Dispute* , par l'usage qu'ils en font , répondissent si mal au but pour lequel elle est établie , s'il n'étoit pas ordinaire de voir les Hommes abuser des meilleures choses.

Nous nous proposons dans ce *Discours* , de montrer l'utilité de ce Commerce Littéraire ; de rechercher ce qui le rend infructueux ; & d'indiquer les remèdes que l'on peut apporter à ce mal.

Nous commençons par les *Avantages de la Dispute*. Le premier , qui se présente , c'est qu'elle nous acoutume à être attentifs. Qu'on dispute pour la Gloire seulement , ou dans le des-

sein

sein de s'éclairer , l'attention est également nécessaire : Sans elle nous ne saurions , ni nous instruire , ni ramener à nos sentimens un Homme qui les combat. Comment seroit-on éclairé & convaincu , par des raisonnemens qu'on n'a point écouté , & dont par conséquent on n'a pû sentir la force ? Peut-on réduire , son Adversaire , si l'on néglige de faire attention à ses raisons , pour les réfuter & les détruire ? Dans quelle vuë donc qu'on dispute , il faut de l'attention ; & cette attention est un avantage qu'on acquiert par la Dispute.

La Dispute , en *second lieu*, éclaire l'Esprit , soit en nous donnant lieu de découvrir des Véritez , qui nous étoient inconnuës , soit en mettant dans un plus grand jour celles que nous connoissions déjà. Avantage qu'on trouve rarement dans les Livres , ou dans la Conversation des Savans. Les *Auteurs* suposent quelquefois ; que nous possédons des connoissances que nous n'avons point ; souvent ils traitent les Matières , d'une façon trop concise , ou trop difuse ; presque toujours , ils laissent à l'Esprit ses doutes & ses incertitudes.

Il semble qu'on pourroit tirer meilleur parti des *Savans*, que des *Livres* : Mais outre qu'ils ne s'humanisent guères qu'avec ceux de leur volée , les uns ne se donnent pas la peine de nous instruire ; les autres sont jaloux de leur Science , & ne veulent pas la communiquer : Quelques uns par une modestie mal placée refusent de nous faire part de leurs connoissances ; & la plûpart sont trop complaisans pour nous détromper , ou trop polis pour nous contredire.

Dans la Dispute, au contraire, on trouve des Gens, qui cherchent nôtre ignorance, pour en profiter; & nos erreurs, pour les combatre. Ils ne se font nulle peine de nous les faire connoître; & nous fournissent par cela même le moïen de nous en corriger. Là, point de dédain, point de basse complaisance, point de fausse politesse. Les doutes sont éclaircis, les erreurs corrigées, les fautes relevées, les préjuges détruits. On ataqe & on interroge avec liberté: On se défend & on répond demême. Voila ce qui instruit.

A ces deux Avantages, en succède un *troisième*: Le Jugement se forme par la Dispute. On entend raisonner, & on raisonne soi-même. Si l'on raisonne juste, on peut se former par imitation ou par habitude. Si l'on raisonne mal, on profite de la réfutation. Le faux brillant, les jeux de mots, les écarts de l'imagination, écueils ordinaires du Jugement, n'y sont point soufferts. Les faux raisonnemens y sont réfutez; & on nous apprend à les éviter, en nous en découvrant les sources.

Non seulement, nous aprenons par la *Dispute* à raisonner juste; mais aussi à raisonner avec ordre & méthode. C'est là le *quatrième Avantage* que nous en tirons. On établit des principes, selon lesquels il faut raisonner; on tire des conséquences qu'il faut suivre. Si l'on s'écarte du Sujet, on y est sur le champ ramené. Si l'on tire des conséquences, qui ne découlent pas du principe posé, elles ne sont point admises. Fait on un faux raisonnement, les règles de la *Logique* sont d'abord citées, pour nous
montrer

montrer en quoi il péche. En un mot, les meilleures raisons sont éludées, si on ne les présente pas dans un ordre, qui leur donne de la clarté & de la force. Par là nous sentons la nécessité d'être méthodique, & nous le devenons en éfet.

Un *cinquième Avantage*, bien sensible, que nous procure la *Dispute*, c'est la facilité de parler sur le champ. Nous aquerons une certaine présence d'Esprit, si utile en mille occasions où l'on est obligé de parler sans préparation. Nôtre Esprit est alors comme à la gehenne; il est forcé de produire quelque chose. Les éforts d'Esprit que nous faisons, ou pour défendre nos sentimens, ou pour détruire ceux que nous n'approuvons pas, redoublés ainsi, pendant quelque tems, nous donnent enfin une facilité comme naturelle, de nous énoncer sans peine, & d'exprimer nos sentimens avec autant de grace, que de force & de justesse.

La *Dispute* nous oblige enfin, à apporter plus d'attention & d'exactitude à nos Etudes particulières. Ce qui est un *sixième Avantage* très considérable. En éfet, quand on n'étudie que pour soi, on passe légèrement sur une infinité de choses, soit qu'on les regarde comme peu importantes, soit qu'on les trouve trop difficiles, ou qu'elles ne soient pas de nôtre goût. L'Esprit est naturellement paresseux; rarement se donne-t-il de la peine, s'il n'est pas soutenu par la gloire ou par le plaisir. Ces deux motifs se trouvent ordinairement dans la *Dispute*. La gloire que l'on remporte en reüssissant est toujours accompagnée d'une secrete joie. Delà vient qu'une

qu'une Personne qui est apellée à soutenir des Disputes , ne méprise & ne néglige rien de tout ce qu'elle dit. Si un sujet est solidement traité , elle tache de retenir & de s'approprier tous les raisonnemens que l'Auteur a employez , pour s'en servir elle-même dans l'occasion. Si au contraire la Matière est mal digérée , elle s'applique à connoître les fautes qui y sont répandues ; afin de s'acoutumer à redresser un Adversaire , qui viendrait à y tomber. Et comme la Dispute peut rouler sur toutes sortes de sujets , on tâche de se les rendre tous familiers , pour n'être embarrassé sur aucun.

Avant de finir cet Article , il est important de remarquer , que pour que la *Dispute* produise les Avantages dont on vient de parler , il faut qu'elle ait un Objet raisonnable & utile : La Matière ne doit pas être puérile , ni rouler sur des choses qu'il seroit bon d'ignorer toujours.

Nous croïons que ce sont là les principaux Avantages de la Dispute , & qu'ils sont assez grands pour en faire sentir l'utilité. Passons maintenant aux défauts qui la rendent inutile & très souvent dangereuse. Ceux qui nous paroissent y contribuer le plus , sont , l'*Ignorance* , l'*Orgueil* , l'*Esprit de Chicane & de Vetillerie* , la trop grande *Vivacité* , la *Distraction* , l'*Emportement* , la *fausse Honte* , & le *défaut de Méthode*.

Il est sans conteste , que pour pouvoir disputer avec fruit , il faut avoir quelques lumières ; au moins sur le sujet de la Dispute. Cependant nous voions tous les jours , que les *Ignorans* se mêlent , non seulement de disputer ; mais qu'ils sont encore les plus acharnez à la *Dispute*. Ils
se

se persuadent même fort sotement , qu'ils cacheront leur ignorance , en disputant à perte d'haleine sur des Matières qu'ils n'entendirent jamais. Pour réussir , on les voit nier les principes les plus certains & qui sont généralement avoués ; rejeter les conséquences les plus naturelles ; proposer les raisons les plus extravagantes ; & avancer les paradoxes les plus insoutenables. Dans leurs raisonnemens , point de principe fixe , point de règle : Dans leurs Objections point de raison , point de solidité : Leurs sentimens sont incertains , leurs idées confuses. On a beau leur alléguer les raisons les plus claires , ils ne les conçoivent point. L'évidence même est obscure pour eux ; & leur opiniâtreté à se rendre , égale leur ignorance & leur stupidité. De là vient que perdant toute espérance de les ramener , on se tait. Ils prennent ce silence pour défaite , s'ajugent la Victoire , & s'en félicitent en secret. Est-il difficile de comprendre que de telles dispositions rendent la Dispute inutile , & à ceux qui la soutiennent , & à ceux qui y assistent ?

L'Orgueil , ne rend , pas moins que l'Ignorance , les Disputes infructueuses , & souvent même fatales à l'Amitié. En effet , l'Orgueilleux enivré de la bonne opinion qu'il a de soi , & plein de mépris pour les autres , pense que ce seroit l'outrager , que de mettre en question la Vérité de la Thèse qu'il défend. Un Air dédaigneux & hautain lui tient lieu de force de raisonnement. Prévenu pour ses opinions , & peu en garde contre soi même , on le voit soutenir les sentimens les plus erronés , avancer les plus étranges

étranges paradoxes. Il ne peut ni croire, ni voir que son Adversaire a raison ; parce qu'il l'a ataqué avec une forte persuasion , qu'elle étoit entièrement de son côté. Comment le convaincroit on , il ne veut pas l'être ? Il se croiroit perdu d'honneur , s'il reconnoissoit la supériorité de son Antagoniste. Rien ne lui coûte pour s'épargner la mortification de se confesser vaincu. On lui arracheroit plutôt la Vie qu'un tel aveu: Quiconque s'avise de lui tenir tête , s'expose à tout son mépris & à toute sa haine. Il veut triompher à quelque prix que ce soit. Toutes les raisons que l'on peut apporter sont trop foibles contre un Homme , qui n'écoute que sa vanité & ses préventions.

Autant que l'Orgueilleux fait paroître de hauteur dans la Dispute ; autant le *Chicaneur* montre-t-il de petitesse d'Esprit. Si le premier aigrit & irrite son Adversaire ; l'autre le fatigue & le dépîte. L'*Esprit de Chicane* est une espèce de *Labyrinthe*: Avec un Homme possédé de cet Esprit, il faut s'attendre à des tours & des détours, d'où il n'est pas aisé de se tirer. Un tel Homme s'applique moins à découvrir la Vérité , qu'à la cacher & à l'é luder par ses ruses & par ses subtilitez. Il s'étudie à en faire le jouet de la finesse de son Esprit. Il cherche à obscurcir & à embrouïller les Matières les plus claires & les plus simples. Il se fait un Art & une habitude de nier & de contredire tout. Si vous croiez le tenir , il vous échape , à la faveur de ses distinctions chimériques , & de ses frivoles artifices. Un terme tant soit peu équivoque , un mot mal placé , lui fournissent l'ocasion qu'il faisoit

faïsit avidement de rejeter les preuves les plus concluantes, & de s'échaper à la lumière de la Verité. Il s'égare souvent, dans le dessein d'égarer, ou de laisser son Adversaire. Celui-ci reconnoissant enfin ses indignes détours, le laisse Maître du Champ de bataille, peu envieux d'une Victoire acquise par des Voies aussi honteuses.

On ne tire pas plus de fruit de la Dispute, lors qu'elle est soutenuë par un *Esprit excessivement vif*. N'attendez pas qu'un Homme de ce Caractère ait la patience d'écouter son Adversaire ; ni que celui-ci puisse le suivre, quelque éfort qu'il fasse. C'est un torrent que rien ne peut arrêter : Il écarte, il rompt, ou il franchit toutes les digues qu'on lui opose. Si vous commencez à lui alléguer quelque raison, il veut la deviner, ou la savoir avant que vous l'avez avancée, & il vous interrompt pour achever de la rapporter lui même. Souvent sans s'embarasser de ce que vous dites, il parle, en même tems que vous ; & vous oblige par là au silence. Dans ses raisonnemens, il se fait des Objections, & il les résout. Il se questionne, il se répond, & se replique à lui même. Vous lui prêchez en vain un Esprit plus patient & plus tranquile : On ne le réduit au silence qu'en se taisant soi-même tout à fait.

Le *Distrait* laisse, à la vérité, parler son Adversaire à son tour ; & le plus souvent même tout seul. Mais profite-t-il des raisonnemens ou des objections qu'on lui fait ? On le croiroit à voir son air sérieux & attentif : Néanmoins, dans le tems même qu'il paroît faire le plus d'attention aux raisons de son Antagoniste,

fte , il ne les écoute réellement pas. Son Esprit est tout entier occupé de ses propres pensées. Il les produit enfin ; mais presque toujours à contretems. Tantôt on le voit combattre des raisons qu'on n'a point pensé à lui alléguer : Tantôt il s'efforce d'en soutenir d'autres qu'on ne lui contesta jamais. Une autrefois il tirera des conséquences d'un principe qu'on vient de lui nier , ou il apportera , comme nouvelles , des preuves que l'on a déjà détruites. Un tel Homme est-il bien propre à la Dispute ?

L'*Emportement* est encore un défaut , qui non seulement fait perdre tout le fruit de la Dispute ; mais de plus , qui produit souvent des haines immortelles pour des sujets de néant. Un *Emporté* ne se voit pas plutôt contredit , qu'il commence à s'indigner , & qu'il entre en colère : Dès lors il ne pense plus aux raisons qu'on lui objecte ; il n'écoute que son ressentiment & sa fureur. Il n'est point de nom odieux qu'il ne donne à son Adversaire : Ceux d'Ignorant , & de Raisonneur fade & pitoiable ne lui sont pas épargnez. Celui-ci , aigri par ces titres offensans , abandonne la recherche de la Vérité , & ne s'occupe plus que de sa vengeance. Il rend injure pour injure à celui qui a si cruellement choqué son amour propre. Ils se quittent Ennemis irréconciliables , & avec une espèce de serment de ne point souscrire aux idées l'un de l'autre , quelques justes qu'elles pussent être.

La *fausse Honte* , d'un autre côté , nous engage , quand une fois nous nous sommes déclarés pour un sentiment , à le soutenir , quelque faux qu'il
 soit ,

soit, aux dépens de la vérité, de la raison & du bon sens. On a beau voir que l'on a tort, on aime mieux dire cent extravagances, que de s'avouer vaincu. On s'imagine qu'il y auroit de la honte de se rendre à la lumière. Le point d'honneur consiste à ne pas céder, & on croiroit d'avoir reçu le dernier affront, si l'on étoit obligé par de bons raisonnemens de souffrir à la Vérité. Seroit-il possible, que des Gens animez de cet Esprit, pussent jamais revenir de leurs erreurs, & embrasser le bon parti ?

Le défaut de *Méthode* n'est que trop ordinaire dans les Disputes. La plupart se montrent peu exacts à exposer nettement l'état de la question, & à définir les expressions qui peuvent recevoir des sens différens. De là vient que souvent on commence par où l'on devoit finir, & qu'on ne s'aperçoit que trop tard, & après de longues & inutiles discussions, qu'on est tous dans les mêmes idées & d'un même sentiment.

Il est incontestable que les défauts que nous venons d'exposer nuisent extrêmement à la Dispute. Il s'agit présentement, suivant notre Plan, de montrer comment on peut y remédier.

Remarquons d'abord, que pour profiter de la Dispute, il importe extrêmement de se dépouiller de tout amour propre, de se mettre en état de comprendre & de soutenir la Vérité : Il faut avoir de l'amour pour elle, en sentir le prix & l'excellence ; ne point s'enorgueillir lorsque nous la découvrons aux autres, ni porter envie à ceux qui nous la montrent.

Pour corriger ceux qui sont atteints des défauts que nous avons indiquez, nous estimons, qu'il luit de leur prouver, que ces défauts les rendent ridicules & méprisables, & qu'ils mettent un obstacle presque invincible à la découverte de la Vérité & à l'accroissement de leurs Lumières.

Que l'*Ignorant* apprenne donc, qu'il fait d'inutiles efforts pour cacher son ignorance. Qu'il l'avouë franchement. Par là il s'épargnera la peine qu'il est obligé de se donner pour paroître ce qu'il n'est pas; & la honte d'être ensuite reconnu pour ce qu'il est. On aura plus d'indulgence pour son peu de savoir, qu'on n'en a pour l'extravagance des raisons sous lesquelles il s'efforce de le cacher. Il pourroit s'éclairer, au lieu qu'il s'aveugle. S'il recherche la gloire, rien n'est plus glorieux, que de savoir avouër à propos son ignorance; comme au contraire, rien n'est plus ridicule, qu'un *Ignorant*, qui veut jouer le Rôle de *Savant*.

L'*Orgueilleux* se corrigeroit assurément, s'il comprenoit combien son procédé est peu honnête, & que sa hauteur n'en impose point à des Auditeurs intelligens. S'il prétend s'attirer de l'estime & du respect, il ne prend pas le chemin qui y conduit: Son procédé le rend au contraire très méprisable. Qu'il soutienne son opinion avec plus de modestie, & il trouvera son Adversaire plus disposé à s'y ranger. Qu'il se rende à la Vérité, lorsqu'il la reconnoit, & cela lui fera honneur. S'il a soutenu des sentimens erronés, qu'il les abandonne de bonne grace. La franchise avec laquelle il agi-

ra' dans cette occasion , le rendra plus estimable , & persuadera qu'il est rarement réduit à se retracter.

Le Caractère du *Chicaneur* est assurément indigne d'un honnête Homme , dont le propre est d'être franc & sincère. Il est encore indigne d'une Personne sensée & raisonnable. Ses frivoles subtilitez découvrent la vanité de son Esprit , & le peu d'amour qu'il a pour la Vérité ; puisque bien loin de la reconnoître & de l'embrasser , lors qu'on la lui présente , il ne s'occupe qu'à la cacher , ou à l'obscurcir. Mais il a beau faire : Le voile dont il la couvre est transparent , elle se fait jour à travers ses subtilités , & découvre sa mauvaise foi. S'il a dessein d'acquiescer une solide gloire , qu'il exerce sa dextérité & ses lumières à découvrir la Vérité , & non pas à la voiler.

Un *Homme trop vif* est absolument incapable de disputer avec fruit. Il se donne un ridicule qui tient de la folie & d'une forte vanité. Si la vivacité est bonne dans la Dispute , c'est lors qu'elle est modérée & sage , & non point évaporée. Si l'on veut s'atirer de l'estime & de l'attention , il faut avancer ses raisons avec modestie , & écouter celles qu'on nous a alléguées avec tranquillité. Si l'on cherche la Vérité , qui doit être l'unique but de la Dispute , elle doit être un nouveau motif pour nous engager à conserver nôtre sens froid ; puisque la trop grande chaleur , & la trop grande vivacité sont seules capables de nous faire oublier les Argumens les plus concluans , & de rendre inutiles les raisons les plus solides.

Pour

Pour corriger le *Distrait*, il faudroit seulement, qu'il pût avec un Esprit attentif, voir & entendre disputer un Homme de son Caractère. Il y remarqueroit tant de ridicule, que je ne doute point qu'il ne fit des efforts, pour éviter d'y tomber lui même, si l'on avoit la charité de l'avertir qu'il agit comme la Personne qu'il vient d'entendre. Il est d'ailleurs impossible, qu'un tel Homme puisse jamais triompher de son Antagoniste; car tant qu'il n'écouterà ni les preuves, ni les objections qu'on lui apporte, il ne pourra que dire des folies, ou du moins des choses mal placées & hors d'œuvre.

A l'égard de l'*Emporté*, qui s'irrite & se révolte, parce qu'on est d'un sentiment contraire au sien; il doit se souvenir qu'il n'y a rien de plus injuste, ni de plus ridicule que de se facher contre une Personne, qui pense diféremment de nous. C'est à peu près comme si l'on vouloit faire un Crime à un Homme, à cause qu'il auroit la vue plus ou moins étendueë que nous. Les inclinations, les tempérammens, les études, les intérêts, & l'éducation des Hommes sont si diférens, qu'il est impossible qu'ils aient tous les mêmes idées. Nous ne devons pas être plus surpris des divers sentimens des Hommes, que de la diversité des Visages.

Beaucoup moins doit on s'emporter, à cause du peu de pénétration, & de la foiblesse d'un Adversaire. Si nous disputons pour vaincre, sa foiblesse rend nôtre Victoire d'autant plus aisée. Du reste, il doit être plutôt l'objet de nôtre suport, que de nôtre colère. S'il n'a pas la conception aussi aisée que nous, loin de nous
en

en plaindre , rendons en grace à l'Auteur de la Nature , qui nous a départi plus de lumières qu'à lui.

Celui qui se fait une fausse honte d'avouer son erreur & sa défaite , doit se mettre dans l'Esprit , qu'en voulant les cacher , il les fait apercevoir d'avantage ; car tantôt il paroît interdit , & tantôt déconcerté. La foiblesse ou l'extravagance de ses raisonnemens , font assés connoître le trouble & la confusion de son Esprit. On voit qu'il ne dispute pas le terrain dans l'espérance de s'en rendre Maître ; mais seulement pour qu'il ne paroisse pas l'avoir perdu. En s'obstinant inutilement à cacher sa défaite , qui ne lui feroit aucun tort , s'il l'avouoit franchement , il se livre à un ridicule & à un mépris , qui lui portent un préjudice infini.

Finissons par les inconveniens du manque de *Méthode*. Pour les éviter , il faut exposer sa *Thèse* avec ordre & avec clarté , s'appliquer à donner des définitions , dont le sens soit parfait & les expressions non équivoques. De cette manière , on s'instruira beaucoup plus , avec moins de paroles , & en moins de tems ; on s'épargnera le chagrin de voir à la fin de la Dispute , qu'on ne s'est point entendu ; & on s'évitera la peine inutile de soutenir des deux parts le même sentiment différemment énoncé.

LE Discours que nous venons de rapporter , a été prononcé dans une *Société Littéraire* , formée à *Genève* , de laquelle nous avons eu occasion de parler dans nos *Journaux* de l'année 1735:
Si

Si tous les Membres qui la composent, pensent d'une manière aussi judicieuse que l'Auteur de cette Pièce, & qu'ils fassent usage de la Méthode & des sages Maximes qu'il indique, leurs Conférences ne sauroient manquer de produire beaucoup de fruit. Lorsque l'on se dépouille de tout *Amour propre*; que chacun cherche à profiter des lumières des autres, & à produire ses connoissances sans ostentation; & que tous se proposent pour unique but le *Bon* & le *Vrai*; il est certain, que l'on doit faire des progrès très utiles & très avantageux. On ne sauroit assez applaudir à des Assemblées, qui se forment dans de pareilles vuës, & qui se dirigent avec tant de Sagesse. Elles sont d'autant plus louïables, que de nos jours, il paroît que la dissipation, le Jeu, & la bagatelle font la principale étude, & la plus sérieuse occupation de la plûpart des Hommes. De pareils Exemples, & la communication des Productions de ces Societez, pourroient réveiller l'emulation & le goût des Sciences presque perdu en divers Endroits, & devenir très instructives pour le Public. Nous avons appris indirectement que ce Discours est de Mr. *Marignacle*. Sa manière de penser ne peut que lui faire honneur, & nous le prions de nous excuser, si nous le tirons de l'*incognito* que sa modestie vouloit peut être lui faire garder.





Après avoir donné une Piece, qui tend à corriger les défauts de l'Esprit, on ne sera pas fâché de voir la suivante, qui concerne la santé, l'un des plus précieux biens temporels que l'on puisse posséder. Cette Lettre a été écrite à une Dame incommodée d'un Rhumatisme opiniatre, qui s'étoit trouvé l'année passée avec l'Auteur aux Bains d'Aix en Savoie, & qui se propose d'y retourner celle-ci. Les Bains étant si salutaires aux Hommes, on verra avec plaisir les Réflexions d'un habile Physicien sur cette matière; & les Idées générales qu'il donne sur la manière de les prendre, sur leurs effets & sur leur utilité. On y trouvera aussi des particularités nouvelles & intéressantes sur les causes du Rhumatisme, qui est une maladie assez générale présentement, de même que sur les moïens les plus propres de s'en délivrer.

LETTRE écrite à Madame P**. par**
Mr. GARCIN, Docteur en Médecine
à Neuchâtel, Membre de la Société
Roiiale de Londres, & Correspondant
de l'Académie Roiiale des Sciences de
Paris; contenant diverses particula-
rités sur les Bains chauds, spéciale-
ment sur ceux d'Aix en Savoie; &
par occasion sur les Causes & la guéri-
 G son

*son du Rhumatisme , qui cède presque
toujours aux effets de ces Bains.*

MADAME. Je me suis si bien trouvé l'année dernière des *Bains d'Aix*, où j'eus l'honneur de me rencontrer avec Vous, que j'ai fait dessein d'y retourner, pour achever de dissiper les restes de Rhumatisme, que cette première Cure n'a pû entièrement emporter. Je m'y suis déterminé d'autant plus volontiers, que vous m'avez fait la grace, *Madame*, de même que toutes les Personnes de Distinction qui s'y rencontroient, de me solliciter d'y aller cette année pour vous rendre mes services. Il est certain, qu'un Médecin est très nécessaire dans ces lieux-là; & qu'il seroit important, qu'il y en eût toujours d'expérimentés, pour diriger les Malades & leur prescrire des règles convenables aux divers cas des Maladies qui s'y présentent. C'est la seule chose qui manque aux *Bains d'Aix*. Je m'y rendrai au Mois de Juin prochain, & j'y passerai toute la Saison que l'on estime la plus propre pour prendre les Bains. Je me ferai un véritable plaisir de chercher à m'y rendre utile, & à procurer par mes soins & par mes Conseils, les secours convenables aux Personnes incommodées, qui s'y rendent pour recouvrer leur santé. Que ne puis-je en particulier, *Madame*, contribuer au rétablissement parfait de la vôtre; ce seroit pour moi une joie des plus sensibles!

Les Maladies chroniques, au nombre desquelles se trouve la vôtre, peuvent être déraci-

racinées , par l'usage des Bains chauds , tels que ceux d'*Aix* , pris avec les précautions requises ; plus promptement & plus efficacement que par tout autre moyen. C'est ce que je me propose de faire sentir dans cette Lettre , en établissant les effets & l'utilité de ces Bains. Avant d'entrer en matière là dessus , vous me permettez , *Madame* , de faire précéder une Idée des véritables Causes du *Rhumatisme* , qui est la Maladie la plus opiniâtre de toutes celles que l'on nomme *Chroniques* ; & celle aussi qui peut être vaincue plus particulièrement par les *Bains d'Aix* , & par leurs semblables.

Les Obstructions qui donnent naissance à ces Maladies , se forment de deux manières différentes , ou par *engorgement* , ou par *extravasation*. L'*engorgement* est un épaissement d'humeurs mal préparées ou grossières , arrêtées dans des glandes , & qui s'étend ordinairement dans les tuiæux capillaires qui y aboutissent , & dans ceux qui sont voisins. L'*extravasation* est prise communément , pour un épanchement d'humeur fait par la rupture de quelques Vaisseaux , dans quelques parties du Corps. Mais ce n'est point de celle-là dont il s'agit ici ; C'est d'une autre espèce d'*extravasation* peu connue dans la Médecine , puisque les Auteurs n'en ont point fait mention. Elle est pourtant très réelle , & le mal qu'elle produit assez commun ; quoi qu'elle ne soit pas si fréquente que l'obstruction , par engorgement ou par concrétion.

C'est cette sorte d'*extravasation* qui produit les *Rhumatismes*. Elle est occasionnée principalement , lors que le Corps , aiant efflué beau-

coup de chaleur & de lassitude par un exercice immodéré, s'expose tout à coup à un Air trop vif, & à une cessation de mouvement trop subite. L'expérience des suites fâcheuses survenues dans de pareilles circonstances, fait craindre souvent à plusieurs de s'y exposer; mais on n'a jamais bien compris, comment le mal qui en arive se forme dans sa cause prochaine. Une attention exacte, fera toujours conclure, qu'il se fait réellement, par l'extravasation d'une humeur, que la violence de la chaleur & du mouvement fait sortir de quelque solide, par plusieurs pores rendus trop ouverts, & passer delà dans ceux d'un autre solide, qui lui est étranger, où elle demeure emprisonnée par le froid & le repos survenus trop promptement, après son entrée.

Quand le Corps, au milieu d'un fort exercice, se trouve agité & échauffé considérablement, il est aisé de comprendre, qu'alors il lui arive à peu près les mêmes effets, que ceux qui seroient causez par les Bains chauds. D'un côté les *solides*, par la grande chaleur & les grands mouvemens de cet exercice, se gonflent & se dilatent, & leurs pores s'agrandissent extraordinairement: D'un autre côté les *fluides* extrêmement agitez, se divisent & se raréfient, en sorte qu'ils deviennent infiniment plus subtils qu'ils n'étoient auparavant. Dans cette disposition, il n'est pas surprenant qu'il s'extravase, d'un solide à un autre de différente nature, une portion de quelque fluide de la Masse entière, qui circule dans les Vaisseaux, & qui est composée d'une infinité de fluides de différentes sortes. Si de cet état d'agitation, dans lequel les
fluides

fluides raréfiés se trouvent forcez d'enfler les passages les plus étroits , le Corps passe subitement à un repos entier , & à un refroidissement considérable ; & si les pores des solides viennent à se resserrer trop vite , & les fluides à se condenser trop promptement , il ne peut guères manquer qu'il ne se fasse quelque emprisonnement d'humeur dans quelques uns des solides du Corps. C'est ce qui ariveroit sur tout infailliblement , si au sortir des Bains chauds , on s'exposoit à la fraîcheur de l'Air , & que l'on y demeurat l'espace qu'il faudroit pour dissiper la chaleur & le mouvement que les Bains auroient donné au Corps. On sent aisément que dans un pareil cas , il seroit presque impossible , qu'il ne s'en ensuivit de mauvais effets.

Voilà à quoi l'on doit attribuer principalement les *Rhumatismes* : Et comme il y a des solides de différentes espèces , dans lesquels peuvent s'emprisonner diverses sortes de fluides, c'est ce qui fait que les *Rhumatismes* paroissent varier en tant de manières. Ils se montrent sous tant de formes , qu'on les prend souvent pour des Maladies toutes différentes du *Rhumatisme*.

La douleur que cause l'espèce d'extravasation que je viens d'établir , procède de ce que l'humeur , qui s'est enfermée dans le solide , empêche par son volume , que les fibres ou les autres parties de ce solide , qui avoient été dilatées , ne se rapprochent ou ne se rejoignent aussi étroitement que leur état naturel le demande , dans le repos du Corps. C'est proprement le volume de cette petite Masse d'humeur , ou de ce fluide emprisonné , qui faisant résistance au

retré.

rétrécissement & à la diminution diamétrale du solide, lui cause une sensation douloureuse. La douleur est ordinairement proportionnée à la quantité plus ou moins grande de l'humeur renfermée dans le solide. Par là il est aisé de rendre raison, pourquoi les douleurs sont plus violentes dans certains tems que dans d'autres; & quelquefois plus la nuit que le jour, suivant la nature des solides, qui en sont affectez: C'est que l'Air lors qu'il devient plus froid & plus pesant, pèse plus sur les solides; & les rend par son poids & par son ressort plus pressés, plus resserrez, ou plus racourcis, & par conséquent plus durs & plus roides. Celui d'entre les solides, qui est affecté du *Rhumatisme*, ne peut se comprimer, ni se mettre qu'avec beaucoup de peine, dans le même état des autres, à cause de l'embaras & de la résistance de la matière, qui lui est étrangère: Cette Matière se trouve engagée, ou dans le milieu du Corps, ou dans la duplicature de son envelope membraneuse, ou immédiatement dessous celle-ci; & c'est ce qui occasionne dans ce tems là plus de douleur au Malade. Pendant la nuit, la chaleur du lit raréfie l'humeur emprisonnée, souvent plus vite & plus fortement que le solide endurci ne peut s'étendre, ou se prêter à la dilatation, lors qu'il n'y est pas disposé; & c'est ce qui renouvelle la douleur. L'humeur augmentant de volume ou de masse, elle écarte avec violence les parties du même solide, & cause une distension plus sensible aux membranes & aux fibres qui les lient ensemble. A quoi il convient d'ajouter, que l'acreté de l'humeur

meur extravasée, devenuë telle par son séjour, ne contribü pas peu, dans le tems qu'elle se raréfie, à rendre la douleur plus vive, par la raison qu'elle picote & irrite les fibres, ou les membranes du solide; de sorte qu'elle les met comme en *phlogose*, ou, ce qui est la même chose, dans une disposition presque enflammée.

Il est à remarquer, qu'entre tous les solides du Corps, ceux qui ont le sentiment le plus vif, & qui se trouvent les plus sujets à la douleur, ce sont les Membranes; parce que la tissure de ces parties est toute remplie de fibres nerveuses très déliées. Une pareille sensation étoit nécessaire aux Membranes: Elles servent d'envelopes aux autres solides, pour les conserver & les garantir de tout ce qui pourroit leur nuire. Leur sensibilité à la douleur nous avertit du mal qui se présente, & qui menace de quelque désordre les solides, à qui elles servent de couverture & de défense: Par là elles nous obligent à y apporter du secours. La douleur nous a été sagement appropriée pour nôtre conservation: Sans elle nous ignorerions qu'il y eut du mal au dedans de nous, qui pût nous détruire, & nous péririons mille fois. Plus les solides, défendus par des Membranes, nous sont précieux & nécessaires; & plus la sensibilité de celles-ci se trouve grande: Telles sont les Membranes du Cerveau, apellées *Méninges*; celles qui tapissent l'intérieur de la poitrine, qu'on nomme la *Plèvre*; celles qui couvrent les pöümons, & de même les autres Viscères, les Os &c.

Lorsque l'extravasation par les pores se fait immédiatement sous la Membrane d'un solide,
ou

ou dans sa duplication, elle y cause de l'inflammation, lors qu'elle est considerable, & sur tout si le fluide extravasé se convertit en une grande arcté. Une telle inflammation arivant aux Membranes du Cerveau, produit la frénésie; à celles de la Poitrine, la pleuresie &c. Mais alors ces inflammations, comme toutes les autres, sont mises au rang des maladies aiguës, & les Bains chauds ne leur conviendroient point.

Les Auteurs, qui ont traité du *Rhumatisme*, ont prétendu, que la source de ce mal étoit dans le sang. Ils le suposoient rempli de divers sels tranchans & corrosifs. Les uns vouloient que ces sels fussent des *Alcalis*; d'autres des *Acides*; d'autres encore des matières ou humeurs épaisses & visqueuses, qui devenoient acres; & d'autres enfin des sérositez subtiles, qui devenoient corrosives, lesquelles irritoient & picotoient les parties affectées. Mais ces opinions paroissent mal fondées, & sujettes à erreur. Si le sang étoit infecté d'autant d'acrez & de matières salines corrosives, que ces Auteurs l'ont prétendu; les Personnes atteintes du *Rhumatisme* tomberoient dans un dérangement universel de la santé, & de là dans des maladies aiguës & dangereuses. C'est pourtant ce qui n'arive pas; car à la douleur près, qui n'est pas continuelle, la plupart de ces Personnes se portent d'ailleurs assés bien; elles ont de l'enbompoint, un teint frais, l'apetit bon, la digestion & les selles bien réglées; elles dorment passablement, & les fonctions du Corps se font aussi naturellement que si elles n'avoient aucune incommodité. Il en faut excepter les Personnes dont le Rhumatisme

tisme est universel & fort multiplié; celles qui ont d'autres maux joints à cette incommodité; & celles qui ont leur Rhumatisme dans quelque viscère, ou dans plusieurs à la fois. Dans ces dernières, l'embaras des viscères dérange certainement les fonctions du Corps. Ce Rhumatisme des Viscères est peu connu. Comme on ignore la vraie cause qui l'occasionne, & même celle qui le forme; & que le plus souvent il est peu douloureux, on le confond assez ordinairement avec d'autres maladies.

Le *Rhumatisme*, suivant les parties qu'il affecte & la manière dont il est formé, est beaucoup ou point douloureux. Celui qui est dans des Membranes, des Tendons, & des Ligamens, est ordinairement le plus douloureux; Celui qui est dans des Muscles, ne cause qu'une douleur médiocre; Celui qui se trouve dans des glandes & des canaux excrétoires, comme par exemple dans le *Coryza*, & dans quelques espèces de Toux, fait sentir un embaras avec très peu de douleur; Celui qui est renfermé dans des rameaux de nerfs, & dans la moëlle de l'Epine, comme dans la Paralysie, ne cause aucune douleur. Il y a quelquefois des Rhumatismes, dont les douleurs changent de place: Cela peut provenir de ce que le fluide extravasé, étant subtil, se glisse sous la tunique du solide où il est emprisonné, & fait de tems en tems des allées & des venuës, suivant les mouvemens & les différens degrez de chaleur, qui se font dans la partie affectée. Il y a aussi souvent des *Rhumatismes* dans certaines parties, qui empêchent les fonctions de quelques Organes qui opèrent sur les fluides, soit

dans leur formation , soit dans leur dépuration : Ils font que ces fluides deviennent alterez ou dépravez , & par là ils occasionnent la naissance d'autres maux , qui joints au Rhumatisme , forment ensemble une Maladie compliquée.

Je me suis un peu étendu , *Madame* , sur cette Matière , qui est intéressante pour les Personnes qui en sont ataquées , connoissant d'ailleurs que cela vous feroit plaisir. Je n'ai pas fait difficulté de me servir de quelque termes de l'Art , sachant qu'ils ne vous sont pas inconnus , & que peu de choses échappent à vôtre pénétration. Le Rhumatisme étant une des Maladies des plus difficiles à guérir , sur tout par la Voie de la *Pharmacie* , demanderoit une Dissertation ample , pour en donner une idée plus exacte. Je pourrai bien en publier une dans la suite. Mais pour le coup , en voila suffisamment là - dessus. Il s'agit présentement de venir aux effets & à l'utilité des *Bains d'Aix* , que j'ai promis de vous donner. Ce que j'ai dit sur les causes du Rhumatisme , a une relation parfaite avec les effets de ces Bains , & fera d'autant mieux comprendre comment on peut guérir cette Maladie , & celles qui lui sont semblables , par l'usage des Bains chauds.

Pour l'instruction de ceux qui n'ont pas été aux *Bains d'Aix* en *Savoie* , vous me permettrés , *Madame* , de dire d'abord quelque chose qui puisse les faire connoître. Ces Bains sont fort anciens , & sont l'Ouvrage des Romains. L'*Empereur Gratien* les fit réparer ; & c'est apparemment à cause de cela , que cette petite Ville
 porte

porte le Nom d'*Aqua Gratiana*. Ils ont été fréquentez par des *Rois de France*, par des *Ducs de Savoie*, & il y a encore actuellement un Bassin construit à leur occasion, que l'on a appelé jusques à maintenant le *Bain Royal*. Vous savez, *Madame*, que l'on ne se sert plus de ce Bassin présentement; parce que l'expérience a montré que les Bains produisoient plus d'effet en se baignant dans leur source même. Il y a actuellement deux Bains, l'un pour les *Hommes*, & l'autre pour les *Femmes*, & il ne s'y baigne qu'une Personne à la fois. Ils sont renfermez sous une même Voute, contre le Rocher d'où sort la source: Ce qui forme une espèce de Grote. Les deux Bains sont séparés par un petit Mur. Chacun y est servi par des Personnes de son Sexe, avec tous les soins convenables & à des heures fixées. On est porté de la Chambre aux Bains, dans de petites Chaises à porteurs, faites exprès.

Cette source d'Eau chaude, est empreinte d'un soufre volatil: Elle tombe abondamment du milieu d'un Rocher, & coule à la manière des Fontaines à tuiaux. La Personne qui prend le Bain est assise, ou à demi couchée. On fait passer l'Eau de la source, par deux tuiaux de fer blanc, nommez *douches*, pour la conduire & la faire tomber avec force sur les Membres affligés, & sur toutes les autres parties du Corps successivement. Pendant ce tems là, deux Personnes sont employées à froter les endroits où l'eau frappé par sa chute & par son poids. Cette manœuvre dure l'espace de cinq à six minutes, plus ou moins, selon la force du tempéram-

ment & la nature du mal. A l'issuë de ce Bain , on plonge la Personne jusques au cou , dans une autre Source voisine , qui sort à gros bouillons du fond d'une espèce de Bassin. Elle y demeure environ deux minutes , ou autant qu'elle peut supporter la grande chaleur du bouillon. Au sortir delà , on l'enveloppe avec diligence dans un Drap blanc , & dans sa Robe de Chambre , & on la raporte bien couverte à sa Chambre , dans la même Chaise à porteur ; pour entrer dans un Lit chaud , & entretenir la sueur à laquelle on est fort excité par l'action de ces Bains. On reste dans cette disposition , pendant une heure ou deux , & l'on fait suër plus ou moins , suivant les forces du Malade , & l'exigence du cas. Après que la sueur est passée , on fait prendre un bouillon , ou quelque autre restaurant. On se lève & l'on attend le Diner. Le reste de la Journée se passe à la Récréation. Les uns choisissent le Jeu , les autres la Conversation , & d'autres la Promenade. En un mot , les plaisirs ne manquent point dans ces sortes d'endroits , où chacun cherche à passer le tems agréablement.

Ces Bains agissent différemment ; suivant les complexions des Personnes. Leurs Efets dépendent de cinq choses , dans lesquelles consistent la nature de ces Eaux 1. De l'humidité. 2. De la chaleur. 3. Du Volatil sulphureux. 4. De la force du poids de l'Eau , qui tombe sur les endroits malades. 5. Du frottement operé avec les mains sur le Corps affecté , dans le tems qu'il est sous les douches. Châcune de ces choses a ses proprietés , sa puissance d'operer , & sa manière d'agir ; Reunies ensemble , elles produi-

produisent des effets très puissans & très prompts, tant dans les solides, que dans les fluides du Corps.

Châque fois que le Corps est dans le Bain, les *solides* sont excitez avec force, de s'étendre, ou de se dilater en tout sens. Leurs mouvemens d'oscillation, d'ondulation & de tremouffement, s'augmentent & se multiplient; leurs pores s'ouvrent & s'agrandissent, & leurs fibres, demême que leurs membranes, deviennent tenduës & élastiques. Tous les vaisseaux qui renferment les fluides, & jusques aux capillaires les plus déliez, s'élargissent & se gonflent: Leurs capacitez se font plus grande, ou prennent beaucoup d'étenduë suivant leurs diamètres.

Les *fluides*, d'un autre côté, par ces gonffemens, par ces dilatations des solides, & par la forte chaleur des Bains, se raréfient dans toute l'étenduë de leur Masse; & trouvant par tout plus d'espace & de liberté, ils coulent & circulent dans leurs diférens canaux, avec autant de force & de vitesse, que les plus grandes courfes, ou que la fièvre la plus véhémence pourroient produire. Le *Diastole* & le *Sistole* du Cœur & des Artères, étant redoublés ou accélérés, par ces causes, font rouler tous les fluides, dans les cavitez de ces parties & dans les conduits les plus fins, avec une rapidité fort au dessus de celle qui leur est ordinaire. Par là ces mêmes fluides sont poussez, batus, trituréz d'une telle sorte qu'ils deviennent plus dissous, plus subtilisez, plus unis, & sont ainsi rendus plus propres à toutes les fonctions de l'économie

mie animale. Par là aussi leur dépuracion devient plus aisée, & leurs sécrétions & excrétiions plus parfaites. La grande chaleur de ces Bains, qui est fort active & toujours égale, est la qualité la plus puissante de ces Eaux : Elle opère avec force sur toutes les parties fluides & solides du Corps, & elle contribuë le plus à les mettre dans l'état d'agitation & de violence que je viens de représenter. Cet état, que l'on entretient encore dans un lit bien chaud l'espace d'une heure ou deux, & pendant le cours de 12. jusques à 24. jours, est le moien le plus efficace que la Médecine ait inventé pour débarasser les solides, même les plus profonds, de toutes les Obstructions formées par congestion, dans quelque endroit du Corps que ce puisse être.

D'un côté la dilatation & les mouvemens multipliés des solides, & de l'autre la raréfaction des fluides, aussi bien que la rapidité de leur cours, sont des états propres à produire ceux de dégorgement & de dissolution, si nécessaires pour délivrer dans les Maladies chroniques les glandes & les Vaisseaux capillaires de leurs Obstructions, soit dans les parties contenantantes, soit dans celles qui sont contenues.

Par l'idée que j'ai donné de la formation du Rhumatisme, à l'entrée de cette Lettre, il est aisé de voir, que pour déraciner ce mal, il faut faire sortir du solide affecté le fluide étranger qui est emprisonné, & que pour cet effet il faut lui rouvrir son passage. Si la chaleur & le mouvement du Corps, quelle qu'ait été la cause qui les ait augmentés au dessus de l'état naturel, sont

sont les seules forces qui ont ouvert un passage à ce fluide , & l'avoient fait entrer dans le Corps d'un solide , où le froid & le repos survenus trop subitement , l'ont enfermé , il est évident , que ces mêmes forces sont aussi les seules qui peuvent l'en dégager , parce qu'elles ouvrent puissamment tous les conduits & les pores des solides ; qu'elles divisent & subtilisent les fluides , & qu'elles les font transpirer de tous côtés. La course , l'agitation forte de certains travaux & de quelques exercices du Corps , seroient bien des Remèdes contre le Rhumatisme ; puis qu'elles procurent toujours dans un haut degré la chaleur & le mouvement dans toutes les parties du Corps. Mais chacun ne pouvant pas supporter des exercices violens , il n'y a rien de plus sûr ni de plus efficace pour la guérison de cette Maladie , que les Bains chauds & l'usage des douches.

Il faut remarquer cependant que la sortie d'une humeur du milieu d'un solide où elle s'est accidentellement engagée , est beaucoup plus difficile que l'entrée , quoi qu'on emploie pour la sortie de pareilles forces à celles qui ont occasionné l'entrée. La grande chaleur & le fort mouvement peuvent bien causer une seule fois l'extravasation de quelque fluide ; mais il faut pour la dissiper par les mêmes forces réitérer plusieurs fois & assez longtems leur application : car ce n'est qu'en en faisant sortir de petites portions , à différentes reprises , qu'on peut dégager entièrement l'humeur emprisonnée. C'est ainsi que l'expérience nous montre , que les *Bains d'Aix en Savoie* , agissent : La chaleur & le

le mouvement qu'ils procurent avec abondance dans tous les solides & les fluides du Corps , font que les Rhumatismes vont toujours en diminuant jusqu'à une entière guérison.

Si cette guérison manque à quelques Personnes , c'est qu'ils ne prennent pas les Bains convenablement. La plûpart en usent suivant une fausse routine , ou suivant leurs aises & leurs caprices. Une partie croit , qu'il suffit d'appliquer sous la *douche* la seule partie du Corps affligée , de ne rester ensuite qu'une demi heure au lit , & de ne continuer les Bains qu'un petit nombre de jours. Il n'est pas difficile de concevoir par tout ce que j'ai dit , que si on ne met pas tous les fluides du Corps dans un mouvement vigoureux , & tous les solides dans un haut degré d'oscillation & de dilatation , la Cure peut très bien manquer. Un Médecin entendu peut exactement régler dans chaque Personne , pendant l'usage du Bain , le degré de la force du mouvement dans les solides & dans le cours des fluides , convenable à son mal. Il peut se servir pour cela d'un *Thermomètre de Fahrenheit* , d'une bonne Montre , ou plutôt d'un Pendule simple ; demême que du nombre des batemens du Poulx. La manière de prendre ces Bains , & de la savoir varier , doit toujours être réglée , suivant la nature des maux , & la constitution de chaque Personne , si on veut s'en servir avec succès. Toute Méthode doit être conduite sur de bonnes Observations.

Les Obstructions qui se font par concrétion & par engorgement , & qui causent les autres Maladies chroniques , se peuvent dissoudre & dissiper

dissiper encore plus puissamment par l'effet des Bains , que l'Obstruction par extravasation. Quand une fois l'engorgement a commencé de se déboucher pendant les opérations des Bains , ce qui ne manque guères d'ariver , la matière qui en faisoit la masse se détache peu à peu en petites parcelles , à mesure que le cours des fluides se renouvelle , & reprend vigueur dans les Vaisseaux où l'engorgement l'avoit arrêté par son embarras , & que l'oscillation des mêmes Vaisseaux , qui avoit été interrompue , se rétablit. Cette dissolution se fait d'autant mieux , que les fluides du Corps deviennent plus fins & plus pénétrants par ces Bains. L'humeur qui s'étoit épaissie dans les glandes & dans les Vaisseaux capillaires de quelque partie , étant une fois vaincuë dans sa dureté & dans ses adhérences , par les forces qui y ont été appliquées , la dissolution s'en ensuit toujours. Les fluides renouvelés dans leur finesse & dans leur pureté , abreuvent à différentes reprises cette humeur concrete & arrêtée , l'amolissent , la divisent , lui font perdre sa grossiereté , & ils la font rouler de nouveau dans les conduits , pour circuler avec toute la Masse. A mesure que cette dissolution se fait , & que le volume de l'obstruction diminue , les mouvemens des solides de la partie se rétablissent , & par là le mal achève de se guérir. Ces derniers effets des *Bains* sont proprement les suites de la bonne disposition , que leur usage redonne au Corps.

Par tout ce que je viens de dire , il paroît , que les Maladies Chroniques ; ne sauroient être guéries par d'autres Voies , que par celles qui

mettent principalement les solides en mouvement, & les fluides en agitation & en raréfaction, afin de réveiller les fonctions paresseuses du Corps, de diviser les suc épais, de faire circuler les matières qui croupissent, de dépurifier les fluides des matières hétérogènes, & d'expulser les impuretés qui embarrassent les conduits excrétoires par où elles peuvent sortir.

Le célèbre *Mr. Hecquet* a cependant proposé une Méthode toute différente pour le traitement des Maladies chroniques : Elle consiste à faire un usage continué de l'*Opium* & des *Calmans*, en petite quantité, afin de moderer doucement les mouvemens des solides, qu'il suppose, dans ces Maladies, être irréguliers, & causer par des ressorts forcez ou excessifs, qu'il regarde comme le fond & la cause originaire de tout ce qui est spasmodique [*]. Il regarde cette disposition comme la cause des suppressions & des évacuations (*) & même comme la cause primitive de toute Maladie, établissant dans cette cause une *stricture primordiale*, sans monter à une autre origine*. Ainsi ce que l'on nomme *Obstructions* ne seroit jamais occasionné, selon *Mr. Hecquet*, que par des étranglemens & des pressions que causent les nerfs trop tendus **. Mais ce grand Homme, dans son Système, a pris l'effet pour la cause. Les irrégularités des mouvemens dans les Nerfs, leurs ressorts augmentez au dessus du ton naturel, & la disposition spasmodique, qui étrangle les

Vaif-

[*] Reflexions sur l'usage de l'Opium p. 269.

(*) Ibid. p. 272.

* La Médecine Théologique Tome II. p. 148.

** Ibid. p. 151. & 152.

Vaisseaux , ne sont jamais que les effets des obstructions , qui les mettent dans la gêne , & dans un état de tension. La plupart de ces Obstructions , soit qu'elles soient faites par engorgement , ou par extravasation , étant de très petit volume , on les méconnoit souvent dans l'ouverture & l'examen des Cadavres des Personnes mortes de ces Maladies *.

L'*Opium* , lors qu'il est habilement administré dans certaines Maladies aiguës , fait des merveilles ; mais dans celles que l'on nomme *Chroniques* , quoiqu'il fasse sentir aux Malades une disposition plus tranquile pendant son usage , c'est toujours , bien sûrement , un mauvais Remède , par les effets qu'il produit dans ces dernières Maladies. L'*Opium* & les Remèdes semblables , diminuant comme ils font les mouvemens des solides & le cours des fluides , donnent lieu aux Obstructions faites par congestion de s'augmenter ; & conséquemment rendent la Maladie plus grande , plus opiniâtre , plus longue , & même tout à fait incurable.

L'expérience n'a que trop fait voir à plusieurs Médecins combien cette pratique est pernicieuse. Ceux qui mènent une vie sédentaire , & qui restent presque toujours dans l'inaction , sont plus sujets à différentes sortes de Maladies , que ceux qui agissent continuellement & qui sont dans le travail. Les Maladies aiguës , qui durent peu , attaquent ordinairement ces derniers ; mais les Chroniques , qui sont de longue durée , & qui durent même quelque-

* L'effet de l'eau sur une corde tendue , représente à peu près la Mécanique de ce Système.

quefois toute la vie , sont très souvent le partage de l'immobilité des premiers. Si le repos & la vie sédentaire occasionnent de longues incommodités , quel désavantage ne produira pas l'usage de l'*Opium* & des Calmans , par le trop grand repos qu'ils donnent à toutes les parties du Corps ? Ne multiplieront ils pas les causes de ces Maladies , par les épaissifsemens , les ralentifsemens d'humeurs , les séjours , les croupifsemens des fucs , & leurs concrétions , & par la retenüe excessive de tout ce qui est superflus , inutile , & même souvent nuisible dans le Corps ?

Les Bains chauds , tels que je viens de les proposer , sont incontestablement les vrais moiens , & les moiens efficaces pour rémédier à tous ces défauts , & rétablir le Corps dans son état naturel. Ceux d'*Aix en Savoie* , sont sur tout très convenables , pour le soulagement & la guérison des Personnes qui ont le malheur d'être affligées de ces Maladies. Il me paroît qu'ils sont aussi très recommandables , pour les Maladies scorbutiques , hipocondriaques , histériques , spasmodiques , cachétiques & catharales ; Maladies qui sont fréquentes dans les Païs froids , & rares dans les Païs extrêmement chauds , comme dans la Zone Torride. Les Personnes mêmes qui y vont avec ces incommoditez y guérissent presque toutes , pourvû qu'elles aient passé la Mer sans empirer ; car le trajet de la Mer leur est très nuisible , & la plûpart y périssent , sur tout celles qui sont dépourvuës de vivres frais & nourrissans , ainsi que j'ai eu occasion de l'observer dans
mes

mes Voyages de long cours. Les Climats de la *Zone Torride* étant très peu sujets à ces Maladies, il est probable, que le froid leur donne naissance dans les nôtres. La manière de s'habiller en suivant certaines Modes nuisibles à la santé, fait un tort infini, & produit certainement des germes de Maux dont on se ressent dans la suite. C'est à quoi la Jeunesse ne fait pas assés d'attention. L'alternative de chaud & de froid, où l'on s'expose imprudemment & sans précaution produit des éfets très pernicieux, & cause sûrement des engorgemens & des extravasations d'humeurs. La force de la Nature & la bonne disposition du Corps dans la Jeunesse, les dissipe ordinairement ; mais il arive aussi souvent qu'il en demeure quelque reste dans les parties qui ont le plus souffert de ces engouemens, ou qui ont été les plus fatiguées par des éforts. Un fait d'expérience, le confirme, c'est que dans les solides fatigués par des exercices qui les rendent plus foibles, une partie des fluides qui les traversent s'y arrête & y croupit : témoin l'enflure de Jambes, qui suit ordinairement de violentes fatigues.

Dans la Mécanique des Obstructions que j'ai établie, l'acroissement de leur Masse, qui doit monter à un certain degré pour produire des incommoditez sensibles, se peut faire fort lentement ou fort vite, suivant la constitution & la disposition de la Personne, ou les diverses circonstances. Ces Obstructions sont des concrétions molles, occasionnées presque toujours par le froid suivi de la chaleur, ainsi que je l'ai dit ; Elles naissent & grossissent dans le Corps
à peu

à peu près comme les concrétions pierreuses ; composées de couches de matière , appliquées l'une sur l'autre , lesquelles on trouve souvent dans la vessie , dans les reins , dans la vessicule du fiel , & quelquefois dans d'autres cavitez du Corps.

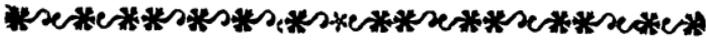
Pour rémédier à tous ces désordres , l'usage des Bains , encore un coup , est le moien le plus propre & le plus efficace. C'est dans un équilibre parfait des forces réciproques des solides & des fluides que consiste la santé & la longue vie ; & c'est ce que la sueur & les Bains chauds peuvent procurer. Si on les prenoit même une fois par an , dans l'état de santé ; ils rétabliront chaque fois les solides dans la souplesse & dans la liberté de leurs mouvemens naturels , en les débarassant de tout ce qui peut s'être arrêté dans leurs cavitez , ou sur leur surface ; & ils remettront les fluides dans l'état de consistance & de pureté qui leur convient. C'est en entretenant ces dispositions que nous pouvons conserver nôtre Individu , & l'amener au terme qui lui a été prescrit , ou du moins l'en aprocher de plus près. C'est aussi là, *Madame* , où je desire que vous parveniez , souhaitant ardemment que vôtre santé se rétablisse , & que vous puissiez couler les jours les plus heureux & les plus tranquiles. Pardonnez la longueur de ma Lettre , & l'ennui qu'elle pourra vous causer au vis-à-vis intérêt que je prens en tout ce qui vous concerne , & à l'envie que j'aurois de vous marquer la considération & le respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être ,

M A D A M E

Vôtre &c.

Nesichâtel le 28. Mars 1736.

L. GARCIN:



LETTRE CRITIQUE *sur les Idées de*
Mr. le Professeur RUCHAT, à l'égard
de l'origine de la Langue Françoisse,
raportées dans le Mercure de Septem-
bre 1735.

MESSIEURS. Vous avez publiez dans
 votre *Mercure de Septembre* de l'année der-
 nière une Lettre de Mr. le Professeur *Ruchat* ,
 à l'ocasion d'une Traduction Gauloise des Dia-
 logues du Pape GREGOIRE LE GRAND, qu'il
 croit avoir été faite dans le XII^{me} Siècle.
 Mr. *Ruchat* propose là-dessus un Recueil d'an-
 ciennes Pièces Gauloises ; & il prétend que cet
 Ouvrage seroit aussi agréable qu'utile au Pu-
 blic. On auroit le plaisir , dit - il , d'y voir ,
 d'un coup d'œil , les changemens arrivés à la
 Langue Françoisse de Siècle en Siècle, & le pro-
 grès qu'elle a fait jusques à nos jours.

Mr. *Ruchat* met l'Epoque de l'origine de la
Langue Gauloise au IV^{me} Siècle de J. C. & c'est
 là où il voudroit que l'on commença le Re-
 cueil dont il parle. Ce Professeur pose en fait,
 que la *Langue Françoisse* est un *Idiome* formé du
Latin , répandu dans les *Gaules* par les Con-
 quêtes des *Romains* , qui se corrompt dans la
 bouche du Peuple , & forma au bout de deux
 à trois Siècles le Langage apellé *Rustica Ro-*
mana.

Permet-

Permettez, *Messieurs*, que je vous présente quelques Réflexions là - dessus. Je passerai sur l'immensité de l'Ouvrage projeté, qui demanderoit pour chaque Province de *France*, des Volumes considérables. Je ne dirai rien non plus des dépenses extraordinaires, qu'il faudroit pour rechercher & recueillir les Diplomes des *Rois*, des *Ducs* & des *Seigneurs*; mais je m'arrêterai seulement à l'Epoque que *Mr. Ruchat* veut établir.

Ce Savant Professeur n'y a pas bien pensé, lorsqu'il a dit, que la Langue apellée *Rustica Romana* devoit sa naissance à la *Langue Latine*, corrompue dans la bouche des Peuples *Gaulois*. La Langue nommée *Rustica Romana*, loin d'être *Fille* est *Mère* de la *Langue Latine*. C'est le premier langage qui fut en usage à *Rome*. Il étoit composé du *Grec*, du *Thusque*, du *Phrygien*, & d'autres Langues finitimes. A mesure que la grandeur de la République Romaine s'accrut, la Langue fut embellie & mise en règles; ensorte, que quand la République fut au faite de sa grandeur, la Langue obtint aussi sa perfection. Mais cette perfection n'étoit pas généralement dans la bouche de tous ceux qui parloient Latin: On ne la trouvoit que chez les Sénateurs, la Noblesse & les Personnes Lettrées. *JULES CESAR*, dont la noble ambition s'étendoit sur tout, remporta l'éloge, que même dans son Domestique, & dans l'intérieur de sa Maison, jamais *parole rustique* ne lui échappoit. D'où on peut tirer la conséquence, que les autres Grands Hommes de la Ville de *Rome*, & peut être même *Cicéron*, Contemporain de

cet Empereur , lorsqu'ils parloient familièrement , s'énonçoient tout différemment de ce qu'ils faisoient en *Sénat* , ou lors qu'ils harangoient en public. Le Peuple entendoit ces Orateurs , tout comme le Peuple de *Paris* , ou des Provinces de *France* , entend les Prédicateurs & les *Edits Roiaux* , quoi qu'il ne parle pas le Langage de la Cour. Je ne prétens pas que l'on me croie sur ma parole dans ce que j'avance ; mais on peut s'assûrer de ce fait en lisant *Aulugelle* & *Varron*.

Que l'on observe seulement , si de nos jours les *François* & les *Allemands* n'écrivent pas d'une manière & parlent d'une autre. Un Homme, qui a mis à peine le nez dans un Livre , seroit honteux de coucher un mot patois sur le papier , tandis qu'il ne se fait point de peine de le prononcer avec ses Compatriotes. Une pareille honte le feroit , si un tel mot lui échappoit devant des Gens Lettrez , qui ne parlent que le Langage de la Cour.

Dans le tems que les *Romains* conquirent les *Gaules* , où habitoient les Décendans des *Celtes* & des *Scithes* , il y a beaucoup d'apparence , que ceux-ci n'étoient pas muets. C'est à cette Epoque qu'il faut remonter , pour trouver l'origine de la corruption du *Gaulois*. Là on trouvera la *Langue Allemande* , qui de son origine est appelée *Japhétique* , *Celte* , *Scithique* ou *Thraces*. *Jules César* & *Tacite* , distinguent à la vérité la *Langue Gauloise* de l'*Allemande* ; & elles avoient effectivement un Dialecte différent. Mais ce n'est pas là le sentiment de *Mr. Ruchat* : Il se figure que les *Gaulois* parlèrent d'abord la Langue de

leurs Vainqueurs , même dans sa perfection ; & que cette Langue s'est corrompuë ensuite dans le cours de deux à trois Siècles. C'est le commencement & la suite de cette corruption qu'il cherche , pour montrer au Public comment cette Langue corrompuë s'est embellie par succession de tems , & parvenue à la perfection , qui la fait chérir aujourd'hui par tout.

Quoique j'aie une véritable estime pour les beaux talens de Mr. *Ruchat* , je ne puis m'empêcher d'avoir un sentiment différent du sien sur cet Article ; mais j'espère , que son amour pour la Vérité l'empêchera de le prendre en mauvais part. Si ce que j'ai dit , ne suffit pas pour lui faire changer d'idée , je le prie de considérer , s'il est probable , que la bonne Langue Latine eut pû avoir été introduite dans les *Gaules* par les *Vainqueurs Romains*. Ils consistoient peut être tout au plus en deux ou trois mille Officiers ; & tout le reste de l'Armée Romaine ne parloit que la Langue Rustique de *Rome* & des autres Villes d'*Italie*. Mais il est très concevable , que ces Soldats Romains introduisirent parmi les *Gaulois* la *Langue Latine rustique* ; Ces derniers la gâtèrent d'avantage en y mêlant leur langage ; & c'est ce qui forma la *Langue Gautoise* , qui a autant de mots originaires Allemans que Latins , comme il seroit très facile de le démontrer. Cet assemblage a été poli dans la suite , & mis en règle par succession de tems d'une telle manière qu'on a porté la beauté de la Langue Françoisé au point où elle est présentement.

Ma conclusion est donc , *Messieurs* , que par le projet de Mr. *Ruchat* , on ne trouveroit point

dans les *Gauls* la *Langue Latine* parfaite, & successivement corrompue; mais on verroit l'assemblage informe, dont j'ai parlé, réduit avec le tems en meilleur état, mis en règles, & porté, comme je l'ai dit, au point d'élégance dont la *Langue Françoisé* se vante aujourd'hui. Mr. *Ruchat* auroit à cet égard raison de dire, que dans le Recueil proposé, on verroit d'un coup d'œil les changemens arivez à la *Langue Françoisé* de Siécle en Siécle, & les progrès qu'elle a fait jusques à nos jours. Mais à mon avis, il a tort, de vouloir donner deux à trois Siécles à la corruption de la *Langue Latine* dans la bouche du *Peuple Gaulois*; & de former de cette corruption la *Langue* apellée *Rustica Romana*, qui étoit longtems avant la *Langue* vivante & usuelle de *Rome*.

Je soumets mes Réflexions à vôtre critique. J'espère que Mr. le Professeur *Ruchat* me pardonnera d'avoir osé le contredire en quelque façon, & qu'il me fera la grace d'être persuadé que j'ai pour lui une parfaite considération. Je suis &c. S. S.

~~1358 1359 1360 1361 1362 1363 1364 1365 1366 1367~~

EXTRAIT d'une Rélation Angloise, contenant la découverte d'une Isle aux Indes, faite l'année dernière, par un Vaisseau de cette Nation.

LE retour d'un Vaisseau, dont on n'avoit pas eu de nouvelles depuis son départ, & qu'on

croïoir submergé avec tout l'Equipage , a non seulement comblé de joie ceux qui y étoient interez ; mais toute la Nation même , qui est toujours extrêmement sensible à ce qui peut augmenter son pouvoir & sa réputation sur Mer. Cet heureux Vaisseau est revenu chargé de richesses qu'on n'atendoit pas , & Maître d'une *Isle* qui n'étoit pas connue. Il étoit parti au Mois d'Août 1734. aiant à bord *deux cents Hommes* qui s'étoient embarquez volontairement pour la *Nouvelle Georgie* , avec sa Cargaïson de grains , d'instrumens & d'autres munitions. Après trois semaines de navigation tranquile , il essua une tempête des plus violentes , qui le fit errer pendant vingt quatre heures au gré des Vents & des flots. La Mer s'adoucit enfin ; mais le Pilote avoit tout à fait perdu sa route , & il consultoit inutilement son Aiguille & ses Cartes. Aiant aperçû une Côte , il la prit pour le Continent d'*Amérique* , malgré les représentations du Capitaine , qui ne pouvoit se persuader qu'on eut fait tant de chemin. Mais il fut aisé de reconnoitre en aprochant que c'étoit une *Isle*. On ne douta point que ce ne fut une des *Bermudes* , & l'on prit le parti d'y relâcher , pour faire quelques réparations nécessaires au Vaisseau.

Il falût côtoïer longtems le rivage , avant qu'on découvrit la moindre aparence de Port ou d'Habitation. Cependant l'impatience de débarquer & le mauvais état du Vaisseau , firent choisir l'endroit qui parût le plus favorable ; & quoi qu'il fut désert , on espéra de gagner facilement par terre les Ports ou les lieux habitez. Le
Vaisseau

Vaifseau demeura à l'Ancre avec un petit nombre de Matelots , pour le garder , tandis que le Capitaine , fuivi de tout fon Monde , entreprit de pénétrer dans le País. Il n'eut pas plutôt gagné le fommet de la Côte , que fes yeux furent charmez de la beauté du Paifage , & furtout d'apercevoir un nombre infini de Fleurs , que la Terre paroiffoit produire naturellement. Il avança quelque tems fans voir autre chofe que de la verdure , des Fleurs & des Bois , jufqu'à ce qu'ayant remarqué quelques traces du pié d'un Homme , il ne douta plus qu'il ne fut proche de quelque Habitation. En éfet , il trouva un peu plus loin trois Hommes nuds , armez d'Arcs , & parez de plumes ; L'envie de ne leur causer aucun éfroi , le fit avancer feul vers eux , en leur faifant de la main divers fignes d'amitié. Ils l'atendirent d'un air ferme , & loin de marquer de la fufprife ou de la crainte , ils le reçûrent avec des témoignages de joie. N'entendant rien à leur langage , il ne pût leur expliquer fes bonnes intentions , qu'en leur rendant les mêmes careffes ; mais pour fe les concilier tout à fait , il leur préfenta du pain & de la viande falée , qu'ils reçurent avidement , & qu'ils mangèrent de même. Pendant ce tems là tous fes gens s'approchèrent peu à peu , & les trois *Sauvages* ne voiant rien de menaçant dans leurs manières , parurent les recevoir avec la même fatisfaction.

Il s'agiffoit de leur faire entendre le defir qu'on avoit de parler à leurs Chefs , & de connoitre leurs Habitations. L'un d'eux prit le Capitaine par la main , & fe difpofa à le conduire comme
s'il

s'il eut pénétré son dessein. Cependant au lieu de le mener directement à leurs Cabanes, il lui fit prendre le chemin d'une Coline, qui étoit à quelques milles de là, & qui recevoit de l'ombre de quelques Arbres, au milieu desquels les *Anglois* découvrirent un petit Edifice, composé de bois & de bouë. Avant d'y faire entrer le *Capitaine*, les *Sauvages* lui firent remarquer une pierre assés grosse, qui étoit à quelques pas de la porte, & qui paroissoit y avoir été placée à dessein. Ils croisèrent en même tems les bras sur leurs poitrines, & levant tristement les yeux vers le Ciel, ils sembloient vouloir exprimer que c'étoit le Tombeau de quelque Personne qu'ils regrettoient. Le *Capitaine* entra dans la Cabane, qui ne lui offrit d'abord que des Murs nuds & grossiers; mais ses regards étant tombez sur une des pouties qui traversoient le Mur, il y aperçût des Caractères dont la curiosité le fit aussi-tôt approcher. Celui de qui ils étoient, avoit pris soin de polir cette partie de la poutre, pour les rendre plus lisibles. Ils paroissoient avoir été gravez avec la pointe d'un Couteau. Ils étoient en Lange François. Les voici tels que le *Capitaine* les transcrivit de sa propre main.

Je suis François, de Rennes en Brétagne. Je me suis embarqué à la Rochelle, l'année 1718. sur le Vaisseau du Capitaine Perrin, pour aller à Quebec. Notre Vaisseau a fait naufrage. J'ai été jetté sur les bords de cette Isle, sans savoir de quelle manière, aiant perdu toute connoissance. Il y a douze ans que j'y vis dans cette Aute. Priez Dieu pour mon Ame.
Jean Batiste Loysel. 1730.

Plus

Plus bas on lisoit encore :

Les Sauvages d'ici sont fort doux. Ils me traitent fort bien. Cette Isle est grande, n'ayant pas moins de vingt lieues ce me semble. Si je ne me trompe, il y a beaucoup de Mines. Il y a aussi beaucoup d'Arbres à gomme, & le terroir produit toutes sortes de bonnes herbes & de bons fruits.

Au dessous il y avoit 1731. & 1732. ce qui paroît prouver que ce *Jean Batiste Loysel* quel qu'il fut, n'a vécu que deux ans après la première Inscription.

Les *Anglois* comprirent sans peine, après cette explication, que *Loysel* étoit mort, & que la Pierre qu'ils avoient vû à l'entrée de la Cabane étoit son Tombeau. Le *Capitaine* prit plus de confiance aux trois *Sauvages*, sur cette preuve de leur douceur & de leur bon naturel, & ne doutant pas, que leur intention n'eût été de le rassûrer contre toutes sortes de craintes, en lui faisant voir, qu'ils avoient traité humainement un Homme qui lui ressembloit, il se félicita d'avoir été jetté par la tempête dans une si belle Isle, qui ne paroissoit pas avoir été découverte, & dont par conséquent, il pouvoit prendre possession pour le *Roi d'Angleterre*. Elle fut d'abord nommée *Lewis*, du nom du *Capitaine*.

D'autres *Sauvages*, qui l'avoient aperçû, lui & ses Gens, ne tardèrent point à répandre dans l'*Habitation* voisine l'arivée de ces nouveaux Hôtes. L'empressement fut extrême pour les voir, & pour les combler de présens & de caresses. On leur montra les habits de *Loysel*,
qui

qui avoient été conservez avec soin , quoiqu'ils fussent si usez qu'ils tomboient en pièces. Son Couteau , son Livre de Prières , & quelques Pièces d'or & d'argent , qu'on avoit trouvées auparement dans ses poches , étoient entre les mains du Chef de l'Habitation , qui les regardoit comme un dépôt précieux. Les *Anglois* reconnurent aisément qu'ils étoient redevable d'un aceuil si humain au souvenir de ce *François* , qui avoit vécu sans doute assez honnêtement avec les Sauvages pour s'en faire aimer.

Les suites répondirent à cet heureux commencement. Après quelques jours de repos , le Capitaine *Lewis* s'attacha à prendre une parfaite connoissance du lieu , & résolut de ne pas se remettre en Mer , sans y avoir établi solidement les *Anglois*. Il avoit assez de monde pour y bâtir un Fort , & pour y laisser une partie de ses Gens. Les premières semaines furent si bien employées à cette entreprise qu'il se vit avant la fin du Mois un Château capable de résistance. Il ne songea plus qu'à parcourir toutes les parties de l'*Isle* , pour en faire un raport fidèle en *Angleterre*. Outre les richesses que *Loyfel* lui avoit annoncées dans son Inscription , il découvrit quantité d'autres proprietéz de l'Air & du terroir , qui font espérer de faire un jour de cette Isle une très bonne Colonie.



INVEN-



INVENTIONS *nouvelles de l'Art.*

LE Génie des *Anglois* se distingue principalement dans les *Mécaniques* ; & chaque jour en fournit de nouvelles preuves. Un Gentilhomme de *Dalkeith* en *Ecosse* est l'Inventeur d'une nouvelle *Machine* pour battre le grain. Cette Pièce curieuse aiant été transportée à *Londres* , elle a été approuvée par la *Société Royale* ; & ce Gentilhomme a obtenu des Lettres Patentes exclusives , pour en faire construire de semblables , & les vendre au Public. Elle est composée de plusieurs pièces de bois , faciles à mouvoir par le secours de quelques ressorts , qui servent à battre toutes sortes de grains. Dans une minute la Machine donne *treize cent vingt coups* , c'est-à-dire de compte fait , autant que trente trois Hommes vigoureux en peuvent donner dans le même espace de tems : Et comme elle va toujours , & que les bras des Hommes sont quelquefois forcez de se reposer , on compte qu'en un jour , elle peut faire l'ouvrage de quarante hommes. Elle ne prend pas plus de place que deux hommes qui batent suivant la méthode ordinaire ; & pour comble d'utilité , on a remarqué qu'elle nétoie si parfaitement la gerbe , qu'elle en tire six pour cent plus que le fleau. On se sert d'un Cheval pour la faire agir , ou d'une Voile au Vent ; ou bien on en atache la manivelle à une Meule de Moulin , qui lui communique tout le mouvement dont elle a besoin , sans être retardée dans le sien. Une preuve convaincante de son utilité ,

L c'est

c'est le succès avec lequel elle s'est répandue dans toutes les Provinces d'Angleterre.

Les Amateurs de la Musique verront avec plaisir que nous annonçons aussi un Instrument absolument nouveau, inventé depuis peu à Paris. Son jeu est excellent. On le nomme *Orphéon*. Il est très portatif, aiant son pied brisé. Il porte 18. à 20. pouces de long sur 4. à 5. de large, ou environ, suivant la grandeur dont on les veut. Il y a un Clavier de Clavecin, composé de deux Octaves de *C Sol Ut*, & le *Mi* d'en haut, pour les *Pièces Italiennes*. Il peut être joué par toute Personne qui touche le Clavecin. Cet Instrument garde son harmonie comme l'Orgue. Il fait plus, il enfle & diminue ses tons, comme un Archet fait sur la *Basse de Viole*. Il a une rouë qui lui sert d'Archet, & un Clavier de pedalles de Basse, pour répondre aux dessus. Cette Basse répond à tous les tons de la Musique. Les deux Claviers n'ont chacun qu'une corde à boïau pour faire tout cet éfet. L'Instrument est toujours d'acord, quelque transport qu'on en fasse. Il acompagne les Voix, les Flûtes, les Violons. On lui fait pousser son harmonie plus ou moins, suivant ce que l'on veut jouer, par le moïen des Regîtres qu'il a comme l'Orgue; & il contrefait la Vielle & la Mufette. Après avoir eu l'aprobation de l'*Académie Royale des Sciences*, le Sieur *Cuisinier*, natif de *St. Omer*, qui l'a inventé, a obtenu un privilège exclusif, pour le composer & le vendre dans tout le Roïaume. Le prix ordinaire est de six Louis: Il y en a aussi de huit & de dix.

EPITRE



EPITRE à Mr. * * * *. *Docteur en Médecine.*

CHER Ami pour qui la Nature ,
 N'a presque point d'obscurité ,
 Tu fais quelle est la route sûre ,
 Qui conduit à la Vérité :
 Tu connois de nos maux , les suites , l'origine ,
 Et le Dieu de la Médecine
 Ouvre à tes yeux tous ses trésors :
 Du Mécanisme de nos Corps ,
 Tu pénètres tout le mystère ,
 Et par ton art si salutaire ,
 Tu fais rétablir ses ressorts.
 Ha ! si des passions , & de l'erreur funeste ,
 Qui déchirent nos Cœurs par leurs fatals levains ,
 Plus dangereux cent fois que la fièvre & la Peste ,
 Tu pouvois guérir les Humains :
 Que ton Art seroit profitable !
 S'il pouvoit te fournir cet utile secours ,
 Nous n'aurions jamais vû la Discorde implacable ,
 Troubler le repos de nos jours.
 Qu'est devenu le tems , où l'aimable innocence ,
 Compagne de la liberté ,
 Faisoit règner la paix , produisoit l'abondance ?
 Où l'union des Cœurs , la sage Confiance ,
 Faisoit fleurir nôtre Cité.
 Rien n'ébranloit alors ce parfait équilibre ;
 Qui seul maintient d'un Peuple libre ,
 La constante prospérité.

Chacun rempli d'amour pour sa chere Patrie ,
 Concouroit à former cette heureuse harmonie ,

Qui des Etars fait la félicité.

Jadis la pieté tranquile ,
 Ofroit de la Vertu les solides douceurs :
 On voioit acourir dans ce paisible azile ,
 De la Religion d'illustres Défenseurs (1).

Quelle nombreuse Pépinière ,
 D'Interprètes Sacrés qui portent la lumière ,
 Dans les Climats les plus lointains !
 Disciples de la Foi , venez Ministres Saints ,
 Fournissez jusq'au bout , cette noble carrière ,
 Et de tous leurs devoirs instruisez les Humains ,
 La solide Vertu , la Pieté sincère ,

Habiroient ainsi parmi nous.

Des Loix le Magistrat n'étoit dépositaire ,
 Que pour le bien , & le bonheur de tous.
 Ha ! qu'un Gouvernement si doux
 Pouvoit aisément satisfaire ,
 Des Cœurs de leurs Droits si jaloux.

Mais pourquoi nous fixer sur cette image antique ,

La foi , la liberté publique ,
 N'ont elles plus de Protectors ?

Oui ! nous avons encor de zélés Défenseurs ,
 De la Vertu la plus sévère :
 Magistrats que chacun révère ,

Connus par leurs talens plus que par leurs Emplois :
 Des Citoyens ils respectent les Droits ;
 Sous Cœur des Malheureux protège la misère.....

Quel

(1) Nos premiers Réformateurs,

Quel Senat ? A ses piés le Crime est abatu :

A côté de la Paix , il place la Justice :

Et de la même main , dont il punit le Vice ,

Il récompense la Vertu.

De nos dignes Aïeux , rapellant la mémoire ,

J'admire plus encore leurs Vertus que leur gloire ,

Leur zèle pour l'Etat , leur noble probité ;

Leur aimable Candeur , & leur frugalité ,

Craignans plus que la mort un honteux esclavage ,

Ils trouvoient leurs remparts dans leur propre courage :

Qu'on leur a vendu cher l'heureuse liberté ,

De la Religion , l'austère pureté :

Pour cela que de sang , il a falu répandre !

Nous , leurs foibles Neveux , pouvons nous le comprendre ?

Nous qui par les plaisirs , par le luxe abatus ,

Pour les biens , les honneurs , négligeons leurs vertus.

Ha ! désormais honteux de nous laisser séduire ,

De nos communs devoirs , aimons à nous instruire ;

Et bien loin de chercher nos propres interêts ,

Que le bien de l'Etat , règle seul nos projets.

Ici chaque Conseil a ses bornes prescrites ,

C'est être Criminel qu'en franchir les limites ,

Du Peuple , de ses Chefs , le devoir mutuel ,

Est fixé par le Sceau d'un Contrat solennel.

La Liberté n'est point cette folle licence ,

Qui méconnoit des Loix l'utile dépendance :

C'est un Ordre constant qui maintient les Etats ,

Il doit assujettir Peuples & Magistrats.

Ainsi le Créateur , toujours invariable ,

Suit de tous ses Décrets l'ordre fixe , immuable.

Toujours

Toûjours dans un Etat ferme , bien ordonné ,
 Le Peuple au Magistrat sera subordonné :
 Et périffe à jamais le Citoyen perfide ,
 Qui portant sur l'Etat une main parricide ,
 Voudroit par ses Projets troubler nôtre repos ,
 Et d'un Etat réglé faire un affreux cahos.
 Ardens à soutenir tous nos Droits légitimes ,
 Gardons nous d'écouter les injustes maximes ;
 Gardons nous d'ébranler nôtre Gouvernement ,
 Fondé sur nos Edits & sur nôtre Serment ;
 Et pour nous garantir du plus triste esclavage ,
 Respects de nos Loix la Sageffe & l'usage.
 Nous , de la liberté connoissant les douceurs ,
 A l'envi nous devons être ses Défenseurs.
 Oui ! de nos Citoyens la sage intelligence ,
 Peut seule de l'Etat rafermir la Puissance.
 Un Peuple divisé , par lui même abatu ,
 A peine est ataqué , qu'il se trouve vaincu.
 Nous devons être prêts , pour la chere Patrie ,
 D'exposer tous nos biens , & même nôtre Vie.
 Si nos Cœurs sont unis , que craignons nous alors ?
 Contre nos Ennemis nous serons assez forts :
 Sans redouter de Mars , les funestes ravages ,
 Nous dormirons en paix à l'abri des Orages.
 Si nous voions jamais , Ami , cet heureux jour , (*)
 De mille biens la Paix comblera ce séjour ;
 Le Commerce , en tous lieux reconnu très utile ,

Vien-

(*) L'Auteur de cette Epitre a vû cet heureux jour , le 18. Février 1736. & il en a été pénétré de joie : Elle est universelle à Genève , où l'union paroît à présent sincère & parfaite.

Viendra de ses Tréfors , enrichir nôtre Ville.
 Nous verrons le Savoir éclairer les Esprits ;
 Des Arts mieux cultivés on connoitra le prix :
 Chacun soumis aux Loix , à ses devoirs fidèle ,
 Nôtre Gouvernement fera pris pour modèle.

Qui peut nous acorder des Biens si précieux ?
 Celui qui d'un seul mot fit la Terre & les Cieux,
 Qui fait taire les Vents , qui calme les Tempêtes ,
 Qui confondant l'orgueil des plus superbes Têtes ,
 Se plait à dissiper leurs Complots ténébreux.
 Déjà des Citoiens il comble tous les Vœux.
 Il affermit nos Murs , rassure nos Frontières.
 Ses mains sont de SION , les plus fortes Barrières.
 Ou règnoit la Discorde , Il fait régner la Paix.
 Tous nos jours sont marqués par de nouveaux bienfaits.
 Puisse nous , à jamais , en garder la Mémoire ,
 Publier ses Bontés , & célébrer sa Gloire !

G E N E V E Mr. J. B. T.



FRAG-



F R A G M E N S

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES ,
*de la Ville & Canton de BERNE ,
 contenant diverses particularitez sur
 les Hommes Illustres , qui se sont distin-
 gués , tant dans l'Etat Politique &
 Militaire , que dans les Arts & les
 Sciences , depuis la fondation de cette
 République.*

NOUS étions restés le Mois dernier au tems
 de la Préfecture de PIERRE DE BUBEN-
 BERG , que les meilleurs Historiens placent au
 rang de 14^{me} Avoïer de la République de BERNE.
 Il s'agit présentement de continuer , suivant
 nos engagemens , le précis de l'Histoire des
 Avoïers & des autres Grands Hommes de cet
 Etat.

PIERRE DE KRAMBOURG , Chevalier , fut le
 15^{me} Avoïer. Il remplit cette Dignité depuis
 1275. jusques en 1280. Il paroît que la Répu-
 blique fut assez tranquille de son tems. L'His-
 toire ne nous fournit aucun Evènement re-
 marquable pendant ces années-là. Elle nous
 apprend seulement , qu'en 1277. un *Dominicain*
 de

de *Berne* , nommé *Heimbart* , fema une Hé-
réſie dans le *Schwartzbourg* ; mais qu'elle fut
d'abord éteinte par les ſoins de l'Evêque de *Lau-*
ſanne. On ne fait point en quoi les erreurs de
ce Moine conſiſtoient.

NICOLAS DE MUNSINGUE , Baron , fut pla-
cé à la tête de la République , en qualité d'A-
voier l'année 1280. De ſon tems il y
eut une ſanglante Guerre entre RODOLPHE I.
Empereur , & PHILIFE , Comte de *Savoie*. En
voici l'oçaſion. Après la mort de *Frederich II.*
lors du fameux interrègne & des troubles de
l'Empire , PIERRE DE SAVOIE , ſurnommé le
petit *Charlemagne* , dont nous avons eu oçaſion
de parler , ſ'empara de diverſes Villes & Pais
apartenant à l'Empire. La Ville de *Paiërne* en
particulier , ſe mit ſous la Protection de ce Prin-
ce , & ſe ſouſtraisit à l'Autorité Impériale , ainſi
que le Pais de *Vaud*. *Pierre de Savoie* étant mort
l'an 1268. *Philipe* ſon Frère lui ſuccéda , & tâ-
cha de conſerver les Conquêtes de ſon Prédé-
ceſſeur. *Rodolphe de Habsbourg* étant monté ſur le
Trône Impérial , l'année 1273. ainſi que nous l'a-
vons dit , travailla à faire rentrer ſous l'obéiſſance
de l'Empire les Pais qui ſ'en étoient détachez.
En 1283. cet Empereur aſſiégea la Ville de *Paiërne*.
Les *Bernois* & les *Fribourgeois* lui aidèrent à la
ſoumettre. On ne connoiſſoit pas alors l'uſage
des Bombes , & cette Ville arrêta quelque tems
ce Grand Prince , mais aiant été priſe , il la
punit rigoureuſement. La Guerre entre l'Em-
pereur & le Comte de *Savoie* , fut enfin termi-
née , par la Médiation du Pape. Une partie

des Pais conquis restèrent à la Maison de *Savoie*, comme Fiefs de l'Empire.

ULRICH DE BUBENBERG, Chevalier & Baron, succéda l'an 1284. à *Nicolas de Munfingue* dans la Dignité d'Avoier, de la Republique.

L'année 1286. la semaine de Pâques, il y eut une Incendie considérable à *Berne* : La Ville brûla depuis la *Creutzgassen* jusques aux anciennes Murailles. On rebâtit ensuite les nouvelles Maisons sur des Portiques, comme elles sont aujourd'hui.

Cette même année, suivant *Munster* & quelques autres Auteurs, & suivant d'autres l'année 1288., les *Bernois* eurent une Guerre sanglante, avec le Seigneur de *Wissebourg* au *Sibenthal*. Il avoit pour Alliez le Comte de *Gruïeres*, le Baron de la *Tour*, & la Ville de *Fribourg*. Il se donna une rude Bataille près de *Wimmis*. Les *Bernois* remportèrent l'avantage dans cette Guerre. Ils forcèrent le rempart de la Vallée de *Simma*, qu'ils ravagèrent ; prirent le Château de *Fagberg*, & s'emparèrent de la petite Ville de *Wimmis*.

C'est aussi à ces tems là, ou environ, qu'il faut rapporter le Crime que les *Juifs*, qui étoient dans *Berne*, commirent en la Personne d'un Enfant Bourgeois, nommé *Ruff*. Ils l'enlevèrent & le transportèrent à la *Ruë du Marché*, dans une Cave, appartenant à l'un d'entr'eux nommé *Jöli*, où ils l'atachèrent inhumainement en Croix. Ce sang innocent crioit vengeance à Dieu, & la Providence ne permit pas qu'un

qu'un Crime si énorme demeura impuni. Les Auteurs furent découverts & rompus vifs. Tous les *Juifs* furent bannis & chassés de la Ville, par un Edit de l'*Avoier* & du *Conseil*, qui ordonnèrent qu'à l'avenir aucun Juif ne pourroit habiter dans *Berne*. A l'égard du Corps de ce jeune Enfant massacré, il fut mis dans un Cercueil de plomb, & enterré dans la grande Eglise, derrière le Maitre Autel, comme un Martyre. Son Corps fut encore trouvé l'année 1528: à ce que l'on assure, dans ce même Cercueil, très bien conservé, & on le plaça en un autre endroit. Les *Juifs* aiant porté leurs plaintes à *Rodolphe I.* sur ce qui leur étoit arivé à *Berne*, & lui aiant ofert leurs biens & leurs vies; l'Edit qui avoit été donné contr'eux & leur bannissement déplût à cet Empereur. Il prétendoit que cette Nation habitoit à *Berne* sous sa Protection & sous celle de l'*Empire*. Il vouloit que les *Juifs* rentrassent dans la Ville, & dans son Territoire, ou qu'elle paia une Amende pécuniaire très considerable. Les Bourgeois aiant refusé l'un & l'autre de ces Articles, cette Afaire atira à la Ville de *Berne* une Guerre fort animée de la part de l'Empereur. Ce Prince se rendit devant *Berne* au Mois de Mai de l'an 1288. avec une Armée de 30000. Hommes de Troupes choisies. Il y eut un choc près de l'Eglise du St. Esprit & de la Maison des Lépreux, qui étoit bâtie proche du Pont. L'Empereur cherchoit à s'emparer de ces deux Postes; mais les *Bernois* firent une si belle résistance, que les efforts de ce Prince se trouvèrent inutiles, & que les *Impériaux* furent repouffez.

rent pas non plus exécuter le dessein qu'ils avoient formé de brûler les Moulins , en y envoiant un Bâteau pour y mettre le feu. Tout ce qui leur reussit fut de rompre le Pont au delà de l'*Aar* vers *Marfilli*. *Rodolphe* aiant ainsi tenté de donner deux Assauts à la Ville de *Berne* , & cela sans aucun succès , par la valeur des Assiégés ; ce Prince se retira.

Le Siége de *Berne* , engagea les *Sœurs Béguines* , qui avoient leur Mailon près le Pont , de transporter leur demeure dans la Ville à la Rue d'*Ægerten* , aujourd'hui *Herrengass*. Ces Religieuses continuèrent dans la suite d'être apelées les *Sœurs du Pont*. Quant aux Sœurs de la Règle de *St. Dominique* , elles quittèrent la Campagne de *Brunaderen* , & vinrent s'établir à l'*Isle* , qui est aujourd'hui un *Hôpital* très riche , & bâti magnifiquement.

L'année 1289. ALBERT D'AUTRICHE , Fils de l'Empereur *Rodolphe* , vint de nouveau assiéger la Ville de *Berne* , dans le tems qu'elle ne s'y atendoit point. Il la surprit avec un Corps considérable de Cavalerie , parmi laquelle se trouvoit un grand nombre de Seigneurs & de Personnes distinguées. La marche de ce Prince se fit avec tant de secret & de diligence , qu'il se trouva aux Portes de *Berne* , avant que les *Bernois* en eussent aucunes nouvelles. La plus grande partie des *Troupes Impériales* ou *Autrichiennes* , se tint cachée derriere le Bois de *Schofhalten* ; & un Corps peu considerable , se présenta inopinément devant la Ville , pour attirer les *Bernois* , dans les Embuscades qu'ils leur avoient dressées. Le Banneret BRUGKER , qui avoit les
Clés

Clés de la Porte d'embas, voulant repousser les Ennemis, fit brusquement une sortie sur eux, sans la participation de l'Avoïer, ni du Sénat, & sans attendre ses Concitoïens. Il étoit accompagné de plusieurs Bourgeois, & entr'autres d'une Famille nombreuse & considérable dans la Ville, que l'on nommoit NEUNHAUPT. Ils se proposoient de remporter beaucoup de Gloire dans cette sortie; mais ils trouvèrent plus d'Ouvrage qu'ils ne croioient. En poursuivant avec trop d'ardeur le Corps de Cavalerie qui s'étoit présentée, ils tombèrent près du Bois de *Schoshalten* dans les Embuscades des Ennemis. Là ils furent enveloppez de tous côtés, & nonobstant leur vigoureuse défense & les secours qu'on leur envoya, ils se virent contraints de céder au grand nombre; & les *Bernois* reçurent dans cette occasion un échec considérable. Plusieurs Personnes notables de la Ville furent tuées. Cependant l'avantage de cette Action couta cher aux *Impériaux*, qui y perdirent bien du Monde, & plusieurs Seigneurs distinguez; notamment le Comte LOUIS DE HOMBERG, le Chevalier d'ETLINGEN & divers autres. La *Bannière* de la Ville manqua d'être prise dans ce rencontre: Les *Impériaux* en emportèrent même un lambeau; mais elle fut conservée par la valeur de WALO DE GRUIERES, à qui on donna le surnom de BIDERBO, que ses Décendants ont toujours porté, en mémoire de cette Action. Cette sanglante Bataille occasionna le changement des Drapeaux de la République & du Blazon de ses Armoiries: Ils formèrent le champ de leur Ecu, de gueule, chargé d'un Ours rampant, de sable, en bande d'Or.

Nonobstant l'avantage remporté par le *Duc d'Autriche*, il ne fit pas de grands progrès devant la Ville de *Berne*. La Paix se négocia & fut enfin conlue à *Bade*, au Mois de Mai de l'an 1290. Une des conditions de cette Paix fut, que les Bernois paioient annuellement une certaine somme au Monastère de *Wettingen*, qui feroit dire des Messes pour le repos de l'Âme du Comte *Louis de Homberg*, tué dans cette Guerre. Les Seigneurs qui se trouvèrent présens à ce Traité, étoient *Ulrich de Bubenberg*, Avoier; *Henri*, Abé de *Frienisberg*; *Pierre de Krambourg*, surnommé *Lein*, Chevalier; *Hugo & Berchtold Büwlin*; *Werners de Rheinfelden*; *Cuno & Werners Müntzer*, *Nicolas Friesen* & autres. Dans ce tems là fleurissoient aussi à *Berne*, *Jean de Oberbourg*, & *Ulrich de Sigrisweil*, qui étoient très distinguez dans la République.

La mort de l'Empereur *Rodolphe* arrivée au Mois de Juin 1291. occasionna de nouveaux troubles, non seulement en *Allemagne*, mais aussi en *Suisse*. *Adolphe de Nassau* aiant été élu Empereur à l'exclusion d'*Albert d'Autriche*, cette préférence occasionna des Guerres considerables entre ces deux Princes. Une partie des Villes de *Suisse* prit le parti d'*Adolphe*, & d'autres celui d'*Albert*. Les *Bernois*, ne comptant pas beaucoup sur l'amitié de ce dernier Prince, qui leur avoit fait une très rude Guerre, voulurent se précautionner contre les fâcheuses suites qui pouvoient résulter des divisions de ces deux Concurrents: C'est ce qui les engagea à faire Alliance avec *AMEDE'E V.* surnommé le *GRAND*, Comte de *Savoie*, qui étoit l'un des plus célèbres Capitaines

pitaines de son tems. Ils le reconnurent en qualité de Gouverneur de l'Empire , pour les défendre dans ces fâcheuses conjonctures , au cas qu'ils fussent ataqués. Ce Prince pour les dédommager des pertes que les Empereurs leur avoient causé , & de ce qu'ils leur faisoient encore souffrir , à cause de cette Alliance , donna à la Ville de Berne L. 2000. qui étoit une somme considérable dans ce tems là. La Ville de *Soleure* fit aussi la même année 1291. un Traité de Combourgeoisie avec *Berne*.

JAQUES DE KIENBERG , Chevalier , succéda à *Ulrich de Bubenberg* , l'année 1293. Il fut le 18me Avoïer , & il posséda cette Dignité avec distinction.

L'année 1295. la Ville de *Berne* renouvela pour dix ans son Alliance avec *Amédée V.* Comte de *Savoie*. De pareilles Alliances leur étoient très nécessaires , étant entourez de Voisins , qui voioient avec jalousie l'agrandissement & la prospérité de la République.

Rodolphe , Comte de *Neûchâtel* , *Louis de Savoie* , Baron de *Vaud* , *Guillaume de Champvent* , Evêque de *Lausanne* , le Comte de *Gruieres* , la Ville de *Fribourg* , les Seigneurs de la *Tour de Montenach* , de *Belp* , & de *Burgenstein* &c. se liguerent pour faire la Guerre aux *Bernois*. La Ville de *Berne* voïant cette Ligue formidable , eut recours de son côté aux Voisins , qui lui étoient encore affectionnés , & entr'autres aux Comtes de *Kibourg* , d'*Arberg* , & à la Ville de *Soleure* , qui avoit un Traité de Combourgeoisie avec les *Bernois* , depuis 1291. Ces Géné-

reux

reux Alliez , voyant la République ataquée , lui envoierent le secours qu'elle demandoit. On ne fait pas pourquoi *Amédée le Grand* , dans cette ocurrence , ne donna pas aussi du secours aux *Bernous* ses Alliez: Peut-être ne l'exigèrent-ils pas , à cause que *Louis de Savoie* , Frere de ce Comte , étoit un des principaux de ceux qui les ataquoient. Quoi qu'il en soit , l'Armée ennemie , en très bon état , vint camper devant *Berne* , dans un endroit nommé le *Côteau du Tonnerre* *. Les *Bernous* & leurs Alliez , marcherent de leur côté, en très bon ordre contre leurs Ennemis. Ils étoient commandés par le Chevalier *ULRICH D'ERLACH* , qui les conduisit au Combat avec une prudence & un ordre admirable. Ce *Héros* fit paroître aussi dans l'Action une valeur distinguée. La Bataille se donna dans un endroit nommé *Jammerthal* : Elle fut très sanglante , & des plus glorieuses pour les *Bernous* , qui obtinrent une Victoire complete , & mirent le Camp des Ennemis en fuite. Ceux-ci laissèrent sur le Champ de Bataille 460. Hommes tuez , & il y eut 300. Prisonniers. Ils prirent 10. Etendarts & Drapeaux , qui furent portez dans la Grande Eglise de *Berne*. Ils y demeurèrent exposés , avec ceux que l'on prit ensuite à la Bataille de *Laupen* , jusques à ce que la bonne harmonie entre les Villes de *Berne* & de *Fribourg* fut entièrement rétablie : Alors on les ferra dans un Cofre , & on en voit encore les restes , avec d'autres qui ont été gagnez dans la suite. Cette importante Victoire fit retirer les Ennemis du Territoire de *Berne* , & Elle
assûra

* Tonner - Buhel.

assûra à la République une heureuse tranquillité pendant quelque tems.

Quoi que **ULRICH D'ERLACH** soit le premier de cette Illustre Maison, que l'Histoire de *Berne* fasse paroître avec distinction, & dont elle relève les vertus héroïques; *Grasserus* dit qu'Elle étoit florissante dès l'an 1050. avant & après le tems de l'Empereur *Frederich I.* *Stumpf* raporte que la Famille **D'ERLACH** tire son Nom du Château & de la Ville d'*Erlach*, nommée autrement *Serlier*, située entre les Lacs de *Neûchâtel* & de *Bienne*, laquelle cette Famille a fait bâtir, & qu'Elle a possédé très longtems. L'*Histoire de Savoie* porte, que les Comtes de *Neûchâtel*, de *Valangin*, de *Nidau* & de *Serlier*, descendent des *Rois* & des *Ducs* de *Bourgogne*. L'ainé étoit Comte de *Neûchâtel*, & portoit trois Chevrons pour Armes; le second, qui possédoit les Comtez de *Valangin* & de *Nidau*, en portoit deux; & le Cadet, qui étoit Comte d'*Erlach*, n'en avoit qu'un. Ce Chevron est encore aujourd'hui les Armes de la Famille d'*Erlach*. On voit cette distinction d'Armes dans la Grande Sale du Château de *Neûchâtel*. **ULRICH D'ERLACH**, de la Vie duquel nous n'avons aucune particularité, soutint dans cette occasion la Noblesse de son sang; & il mérite bien que sa Mémoire soit conservée. Les Historiens nous présentent après lui un grand nombre de Personnes Illustres dans cette Famille, desquelles nous parlerons en son tems, demême que des autres qui se sont distinguées dans la République.

CUNON MUNTZER, Ecuier, remplaça Jaques
N de

de *Kienberg* dans la Charge d'Avoier , l'année 1299. La République jouit de son tems d'une allés grande tranquillité. Il fut le 19. Avoier. L'année 1303. les Comtes de *Habsbourg* & de *Kibourg* firent Alliance avec les Villes de *Berne*, *Soleure* & *Fribourg*, pour se défendre mutuellement contre leurs Ennemis. Le Comte de *Wissebourg* aiant voulu troubler la Paix , on fit le Siège de la petite Ville de *Wimmis*, & on la prit en peu de tems.

LAURENT MUNTZER , Ecuier , fut élu en 1303. Il a été le 20^{me} Avoier. Sa Préfecture n'aïant pas duré longtems , il ne s'est rien passé de remarquable de son tems , à l'exception de l'Alliance de *Berne* avec les Habitans de *Laupen*, faite l'année 1304.

PHILIPPE DE KIEN , Chevalier & Baron , fut établi Chef de la République , en 1304. L'année 1306. la Ville de *Berne* fit une Alliance avec *Bienne*. Les *Bernois* avoient détruit , dans la dernière Guerre dont nous avons fait mention , les Châteaux de *Belp* & de *Gerenstein* , appartenans à la Famille de *Monstach* , qui s'étoit ligüée avec leurs Ennemis. Les troubles aiant été apaisez , cette Famille fut reçüe cette année 1306. au nombre des Bourgeois de *Berne*. L'an 1308. la petite Ville de *Laupen* fut remise aux *Bernois* par *Othon* , Comte de *Srrasberg* , aux conditions qu'il y auroit un Gouverneur au nom de l'Empire , à qui ils païeroient annuellement *Cent Livres*. L'année 1309. la Ville de *Soleure* renouvela la Combourgeoisie avec celle
de

de *Berne*. La même année la bonne harmonie se rétablit parfaitement entre *Berne* & *Fribourg*, Ils rentrèrent dans leur précédente Alliance; & la République de *Berne* fournit du secours à *Fribourg*, qui étoit en Guerre avec *Louis de Savoie*, Baron de *Vaud*.

L'Empereur *Albert d'Autriche* aiant été tué à *Königsfeld*, l'année 1308. par *Jean Duc de Suabe* son Neveu, de qui il retenoit les Biens; HENRI VII. Comte de *Luxembourg* fut placé sur le Trône Impérial à la fin de la même année. Ce Prince allant en *Italie*, passa en *Suisse* l'année 1310. Il s'arrêta 10. jours à *Berne*, où il fut reçu avec magnificence. *Amédée le Grand*, Comte de *Savoie*, vint trouver l'Empereur en cette Ville. *Henri* confirma les anciens Privilèges des Villes de *Suisse*. Il passa ensuite en *Italie*, prenant sa route par le Pais de *Vaud* & la *Savoie*.

Les Comtes de *Kibourg*, autrefois Ennemis déclarés de la Ville de *Berne*, aiant changé de sentimens, *Hartman*, *Eberhard* & *Elizabéth* de *Kibourg* furent reçus l'année 1311. au nombre des Bourgeois de *Berne*. Cependant *Eberhard* ne resta pas longtems Ami des *Bernois*: Ceux-ci n'aiant pas voulu à sa considération lever le Siège de *Gessenberg*, il se fit recevoir Bourgeois de *Fribourg*.

L'année 1313. presque toute l'*Europe* se vit affligée de la Peste: Elle fut très grande, sur tout en *Allemagne* & en *Suisse*. Il mourut à *Bâle* jusques à 14000. Personnes. Ce terrible fleau fut suivi d'une grande famine. L'Empereur *Henri VII.* mourut cette même année: Ce

qui replongea l'*Allemagne* & la *Suisse* dans d'affectueuses Divisions. Il y eut un Interrègne de 14. Mois. Une partie des Electeurs élût *LOUIS V.* Duc de *Bavière*, & l'autre *FREDERIC III.* Fils de l'Empereur *Albert d'Autriche*. Ces deux Elections occasionnèrent une Guerre qui dura 8. années. La *Suisse* fut divisée en deux factions, & Elle eut sa part de tous ces troubles. Les Villes de *Berne*, *Bâle* & *Soleure*; & les trois Cantons, *Uri*, *Schwitz* & *Underwald*, qui avoient secoué le joug insupportable des Gouverneurs que l'Empereur *Albert d'Autriche* leur avoit donné, suivirent le parti de *Louis de Bavière*. Le reste de la *Suisse* prit celui de *Frédéric d'Autriche*, que le Pape protégeoit. Dans ce tems là, *Léopold d'Autriche*, surnommé le *Glorieux*, fils d'*Albert*, faisoit la Guerre aux *trois Cantons*. Ce fut en 1315. que se donna la fameuse Bataille de *Morgarten*, dans laquelle 1300. Hommes de ces Cantons en batirent 20000. , commandés par *Léopold*. Quoique les Villes de *Berne*, de *Bâle*, & de *Soleure* fussent ennemies de la Maison d'*Autriche*, à cause des tyrannies qui avoient été exercées, elles ne purent dans cette occasion envoyer du secours aux *trois Cantons*, parce qu'elles étoient aussi entourées d'Ennemis de tous côtés.

L'année 1316. dans une Journée Impériale, que *LOUIS V.* tint à *Nuremberg*, les Princes de la Maison d'*Autriche* furent déclarez Criminels de *Lèze Majesté*, & tous les Biens qu'ils avoient en *Suisse*, furent confisquez au profit de l'Empire.

Les Princes de la Maison d'*Autriche* rachoïent
de

de fortifier leur Parti. Ils attirèrent à eux une bonne partie de la Noblesse. *Hartman & Eberhard* Comtes de *Kibourg* & Seigneurs de *Thun*, se mirent de leur côté l'année 1317. Les Nobles de *Kerrenried*, près de *Jegistorf* furent assiégés dans leur Château par les *Bernois*, & ils se rendirent à discrétion en 1318. Cette même année la Peste se joignit encore au Fleau de la Guerre dont la *Suisse* étoit déjà affligée.

JEAN DE BUBENBERG, Chevalier & Baron, a été le 22^{me} Avoïer de la République. Il fut élu en 1319. Cette année là, *Léopold d'Autriche*, assiégea la Ville de *Soleure*, parce qu'elle suivoit le parti de *Louis V*. Les *Bernois*, à cause de leur Alliance & Combourgeoïsie, y avoient envoyé 400. Hommes en Garnison ; & pour faire diversion, ils ataquèrent & envahirent les Terres des Comtes de *Kibourg*, qui avoient pris le parti de la Maison d'Autriche : Ce qui engagea *Léopold* à lever le Siège. La Paix se fit ensuite à Berne par ce Prince même.

BERCHTOLD DE RUMLINGUE, 23^{me} Avoïer, fut élu en 1320. De son tems, *Eberhard*, Comte de *Kibourg*, voulut engager son Frère *Hartman*, qui possédoit plusieurs Revenus de l'Eglise, à rechercher un Evêché, & à lui céder les Villes de *Thun*, *Burgdorf* & autres Domaines. *Hartman* ayant refusé de condécendre aux volontez de son Frère ; *Eberhard* le fit assassiner dans le Chateau de *Thun*. *Stettler* rapporte que l'on voïoit encore de son tems des gouttes du sang de ce Comte sur l'Escalier de la grande
Tou,

Tour. *Eberhard* s'empara après cela de tous les biens Eclésiastiques ou Séculiers, que son Frère possédoit, & généralement de tout ce qui appartenoit à la Maison de *Kibourg*. Un Crime si afreux le rendit l'objet de la haine de ses Sujets. Loin que son usurpation lui fut profitable, ses Affaires allèrent toujours en décadence. Il se vit obligé de vendre aux *Bernois*, *Thun*, *Sigrisweil* &c. pour L. 3000. On lui laissa le Domaine utile, & il tint ces Seigneuries en Fief de la République, à qui il paioit annuellement un Marc d'argent.

PIERRE D'EGUERTEN, Ecuier, 24^{me} Avoïer de *Berne*, fut placé dans cette Dignité l'année 1323. Les troubles de Suisse continuoient. Les Princes de la Maison d'*Autriche* attirèrent à leur parti *Jean de Habsbourg*, Seigneur de *Raperswil*, & héritier du Comte de *Homberg*. L'année 1224. *Rodolphe* & *Hartman*, Comtes de *Verdemberg*, Seigneurs de *Sargans*, firent aussi Alliance avec *Léopold d'Autriche*; mais leur Frère *Henri* resta toujours ataché à *LOUIS V.* Cet Empereur fut menacé d'excommunication par le Pape, & même excommunié dans la suite. Ce qui causa de très grands désordres, & fut l'origine de nouvelles divisions, non seulement en *Allemagne*, & en *Italie*; mais aussi en *Suisse*. Cette même année, la Ville de *Laupen* fut entièrement cédée à la République, pour une somme d'argent.

JEAN DE BUBENBERG le Jeune, Chevalier, 25^{me} Avoïer, commença d'exercer les fonctions de

de cette importante Charge en 1325. Les *Bernois*, comme Alliez de l'Évêque de *Bâle*, eurent une forte Guerre avec le Comte de *Neuchâtel*. Ils assiégèrent à diverses fois la Ville du *Landeron*; mais inutilement.

L'année 1327. les *Trois Cantons*, *Uri*, *Schwitz* & *Underwald*, firent Alliance avec les *Villes Impériales*, qui tenoient le parti de l'Empereur *Louis*. *Zurich*, *Berne*, & *Bâle* entrèrent aussi dans cette Alliance, avec promesse de se secourir mutuellement. Ce fut cette même année que mourut *Léopold d'Autriche*, surnommé le *Glorieux*, grand Ennemi des *Suisses*.

JEAN DE KRAMBOURG, Chevalier & Baron, 26me Avoier, fut honoré de cette Dignité en 1328. L'Histoire ne nous fournit rien de remarquable cette année là, ni la suivante.

WERNER MUNTZER, Ecuier, fut le 27eme Avoier. Son Election tombe en 1330. Les *Bernois* firent Alliance avec *Aimon* Comte de *Savoie*, qui étoit alors en Guerre avec le *Dauphin de Viennois*. Les troubles de *Suisse* continuoient. *Othon d'Autriche*, surnommé le *Hardi*, Frère de *Frederich III*. inquiétoit tous ceux qui tenoient le parti de l'Empereur *Louis*. Cette même année mourut *Frederich III*. Ce Prince étoit déjà comme mort civilement, depuis qu'il avoit été pris Prisonnier dans une Bataille en 1322. par *LOUIS V*. son Compétiteur.

L'année 1331. il y eut Guerre entre les *Villes de Berne*, de *Soleure*, le Comte d'*Arberg*,
l'Évê-

l'Evêque de *Bâle*, (*) d'une part ; & *Eberhard* Comte de *Kibourg*, avec la Ville de *Fribourg*, d'autre part. Les premiers remportèrent divers avantages, & s'emparèrent de plusieurs Châteaux & autres Places, entr'autres de *Guemine*, *Castel*, *Landshut*, *Esche*, *Olten* &c.

En 1332. le Seigneur de *Wissembourg*, Gouverneur de la *Valée d'Hasel*, au nom de l'Empire, tirannifioit les Peuples de ce Pais là. Plusieurs Personnes aiant été tuées ou emprisonnées, ils eurent recours aux *Bernois*. Leur intervention obligea le Gouverneur à s'accorder avec ces Peuples, qui firent une Alliance perpétuelle avec la Ville de *Berne*.

La Guerre contre le Comte de *Kibourg* & les *Fribourgeois* continua encore l'année 1333. Elle fut toujours à leur désavantage. Dans cetems là, les *Bernois*, assistez du Comte d'*Arberg*, eurent aussi Guerre avec *Louis de Savoie*, Baron de *Vaud* : Ils vinrent devant *Avenches*, & ils remportèrent de grands avantages contre ce Prince. La même année, les Villes de *Zurich*, de *Berne* & de *Bâle*, à la réquisition de la Ville de *Strasbourg*, envoièrent des Troupes pour prendre le Château de *Shwanau*, appartenant aux Seigneurs de *Geroltzeg*, qui étoit une retraite de Brigands. Il fut pris & ruiné de fond en comble. Un nommé *Maitre Burckardt*, *Bernois*, ingénieux à inventer divers Instrumens de Guerre, se comporta si vaillamment au Siège de ce Château, que les *Strasbourgeois* lui firent une Pension annuelle. Les Villes de *Zurich*, de *Berne*,

(*) JEAN SENN, Fils du Baron de *Muntzingen*, qui étoit Bourgeois de *BERNE*.

Berne, de *Bâle*, de *Strasbourg*, de *Constance* & d'*Überling*, firent Alliance ensemble. *Berne* en fit une particulière avec *Morat* la même année. C'est aussi alors que l'on commença à bâtir la haute Muraille, qui soutient la Terrasse près de la Grande Eglise. *Theobald Baselvind*, Curé de *Berne* fut le premier qui y fit travailler. *Nicolas d'Esche* donna pour cet Ouvrage Dix Livres, & *Nicolas Rubel*, Cinq. Aparentment que ces sommes étoient envisagées alors, comme considérables, puisque les Mémoires nous ont transmis ces particularitez.

JEAN DE BUBENBERG, Chevalier, fut le 28me Avoier. Il entra dans cette Dignité en 1334. L'année 1337. le Seigneur de *Wissembourg* fut reçu au nombre des Bourgeois de *Berne*. Il donna à la République le *Nider-Sibenthal*. Ce Seigneur, qui auparavant avoit été Ennemi des *Bernois*, leur fut depuis ce tems là très affectionné : & il en donna des marques à la Bataille de *Laupen*, où il combatit pour eux avec une valeur héroïque. Il s'agit ici de parler de cette mémorable Bataille, arrivée le 21. Juin 1339.

La haine que la Noblesse & les Seigneurs Voisins, portoient à la Ville de *Berne*, à cause de l'agrandissement de la République, & de tant de Châteaux que les *Bernois* avoient détruits, occasionna la Guerre, dont il est question. Nous avons déjà vû les troubles que les Elections de *Louis de Bavière* & de *Frederich d'Aurriche* avoient occasionnés. La Ville de *Berne* suivoit bien dans les commencemens le parti de *Louis* ; mais le Pape JEAN XXII. aiant excommunié ce Prince,

O

l'Em-

l'Empereur, loin de respecter les *Foudres du Vatican*, fit créer un *Anti-Pape*, qui déclara *Jean XXII.* hérétique & déchu du Pontificat. Un procédé si violent contre le *St. Siège* aliéna beaucoup l'esprit des Créatures de *Louis*, qui fut même quelques années après déclaré déchu de l'Empire, par les Electurs. *Théobald Baselwind*, de l'Ordre Teutonique, & Curé de la Ville, recommandoit aux *Bernois* de respecter l'Autorité du *Pape*, & de ne pas mépriser les Foudres du Pontife: C'est ce qui les empêcha de continuer à favoriser le parti de *Louis*. Ce fut aussi là le principal prétexte des Seigneurs Voisins pour leur déclarer la Guerre. Le Comte de *Valangin* répétoit 300. Marcs d'argent que *Louis V.* lui avoit cédé sur la Ville de Berne, pour la punir de ce quelle ne vouloit pas le reconnoître Empereur. Cette prétention étoit des plus chimériques, puisque Berne ne dépendoit point de l'Empire. Le Comte de *Nidau* se plaignoit que les *Bernois* avoient donné Droit de Bourgeoisie à trois de ses Sujets de *Cerlier*: Pour détruire cette plainte, on raia d'abord ces trois Personnes du Catalogue des Bourgeois. *Pierre de Cruséres* redemandoit L. 8000. qui lui étoient duës par les Seigneurs de *Wissembourg*: Quoi que cette dette ne fut point juste ni légitime, & quelle provint d'une usure extrême, les *Bernois* voulurent pourtant s'engager de la paier. Le Comte de *Kibourg* prétendoit qu'on lui rendit *Thun*, quoi qu'il eut vendu son Droit à la Ville de *Berne*. Voila les raisons frivoles de cette importante Guerre, qui exposa la République aux dangers les plus éminens; ses En-

nemis

nemis aiant fait vœu de la détruire entièrement.

Les *Bernois*, alarmez de ce qui se tramoit contre eux, se mirent en état de défense. Ils demandèrent secours à leurs Alliez. *Uri*, *Schwitz* & *Underwald* leur envoièrent 900. Hommes. La *Valée d'Hasel* 300. *Soleure* 80. Cuiassiers. Les Troupes de la République montoient à environ 5000. sans comprendre 400. Hommes en Garnison dans la petite Ville de *Laupen*. Ainsi toutes leurs forces n'alloient qu'à environ 6600. Hommes. On donna le Commandement de l'Armée *Bernoise* à RODOLPHE D'ERLACH, dont la valeur & l'expérience dans l'Art Militaire étoient connues. Ce Héros quitta le Comte de *Nidau*, auprès duquel il étoit en très grande considération, pour se rendre à *Berne*, où il fut reçu avec des démonstrations de joie de la part de toute la Bourgeoisie, qui le reconnut pour son Chef, & lui prêta serment en cette qualité. Ils marchèrent en bon ordre du côté de *Laupen*, & se rangèrent en Bataille près d'un Bois.

L'Armée liguée contre *Berne* étoit d'environ 30000. Hommes, commandée par le COMTE DE NIDAU. Les deux Armées furent quelque tems en présence l'une de l'autre. Le Comte de *Nidau* tint Conseil avec les autres Chfs de son Parti, & il agita la question, s'il ne seroit pas plus à propos de proposer aux *Bernois* un Acommodement, que d'en venir aux mains, & de répandre tant de sang; mais sa proposition fut rejetée avec hauteur.

Le Chevalier RODOLPHE D'ERLACH, Chef de l'Armée *Bernoise*, aiant donné ses ordres avec

toute la sagesse & la prudence requises en une occasion si importante , adressa un Discours patétique à ses Troupes , pour les engager à se porter vaillamment dans le Combat. Ce Discours produisit un si bon effet , que tous les Soldats marquoient une grande ardeur d'en venir aux mains, & de combattre vaillamment pour le salut de la Patrie.

Théobald , Curé de *Berne* , & de l'*Ordre Teutonique* , se trouva à la Bataille, portant avec soi le Sacrement de l'Autel. Il fit Vœu de donner à *St. Urs* de *Soleure* , toutes les années un Cierge , si le succès de cette Bataille étoit favorable aux *Bernois*. Les Ennemis aiant vû cet Eclésiastique se tenir à côté de l'Armée *Bernoise* avec le Sacrement, furent surpris de cette nouveauté, qu'ils tournèrent en raillerie. Puis s'étant approchés ils emmenèrent ce Curé ; mais il fut renvoyé peu après , sans doute par respect pour le Sacrement.

L'Ataque commença vers le soir. Les *Bernois* & leurs *Alliez* firent paroître tout le courage que l'on pouvoit desirer. Ils enfoncèrent, sous la conduite de leur digne Chef , les rangs des Ennemis. Dans le fort de la mêlée, RODOLPHE D'ERLACH , acompagné de la Bannière & d'une partie de ses Troupes , pénétra dans l'Armée ennemie , & ouvrit le passage aux siens. A son exemple les Officiers & les Soldats se portèrent vaillamment. Les Troupes des Cantons , animés contre la Noblesse , qu'elles envisageoient comme leurs mortels Ennemis , agirent dans cette Action avec beaucoup de valeur. La Bataille fut vive & sanglante de leur côté , & il falut leur

leur envoyer du secours , à cause du grand nombre d'Ennemis qu'ils avoient en tête. Enfin après une heure & demi de Combat , les Ennemis furent mis en fuite. Ils laissèrent sur le Champ de Bataille 3500. Hommes , parmi lesquels il y avoit 1500. Cavaliers , 80. Gentils-hommes de maique , entr'autres les Comtes de *Valangin* , & de *Indau* , *Jean de Savoie* , Fils de *Louis* , Baron de *Vaud* , le Chevalier *Jean de Maggenberg* , l'Avoier de *Fribourg* , le Banneret *Fulistorff* , & 14. de ses plus proches Parens. Les *Bernois* gagnèrent dans cette Action 27. Drapeaux , qui furent portés en triomphe à *Berne* ; & ils firent un butin considérable.

Dans cette Bataille , on vit briller sur tout avec éclat , la valeur de RODOLPHE D'ERLACH , Général de l'Armée , comme aussi celle de JEAN DE BUBENBERG , Avoier , & de son Fils , des Seigneurs de KRAMBOURG , de WISSEMBOURG , de BALM , de MUOLLERAN , de HERBLINGEN & de KRALDINGEN.

Les *Bernois* Victorieux , acorderent d'abord aux *Fribourgeois* la permission d'enlever leurs Morts. C'est ce qu'ils exécutèrent. Les principaux de *Fribourg* & plusieurs des Nobles , qui avoient été tuez , furent transportez dans cette Ville là , où on leur rendit les honneurs funèbres. Les autres qui restoit sur le Champ de Bataille furent mis dans une grande Fosse tout près du Camp. Voila comment fut dissipée la Ligue , qui s'étoit proposée la ruine entière de la République.

Le jour après cette Bataille , qui étoit le 22. Juin 1339. l'Armée victorieuse , entra , comme
en

en triomphe dans la Ville de *Berne*, & Elle y fut reçue avec les plus grandes démonstrations de joie. On marqua, par toutes sortes d'endroits, aux Troupes auxiliaires, une reconnoissance proportionnée aux services, importans qu'ils venoient de rendre; & on leur offrit en échange tous les secours qui pourroient dépendre de la République.

La Ville de *Berne* profitant de sa Victoire, & voulant abatre ses Ennemis, alla assiéger peu après le Château de *Jordan de Burgenstein*, qui étoit un des principaux Auteurs de la Guerre. Ce Seigneur cherchant à découvrir si l'Ennemi étoit proche, fut tué d'un coup de Flèche. Les *Bernois* marchèrent ensuite contre le Comte de *Kibourg*; sous la conduite de leur Avoier JEAN DE BUBENBERG. Ils s'emparèrent de *Hurwil*, *Signau*, *Langnau*, *Langenthal*, & *Burgdorf*.

L'année 1340. les *Fribourgeois*, à la sollicitation du Gouverneur *Autrichien*, qui étoit dans leur Ville, cherchoient toujours à nuire aux *Bernois*. Les premiers aiant pris qu'il y avoit 40. Hommes dans *Laupen*, qui avoient dessein de les harceler, vinrent avec un plus grand nombre les attaquer: Il y eut dans cette Action 22. *Bernois* tuez. Le Chevalier RODOLPHE D'ERLACH, prenant cette Affaire à cœur, proposa d'en tirer vengeance. Ce qui fut approuvé. Les Troupes *Bernoises*, avec deux Bannières, marchèrent toute la nuit & vinrent se poster dans les Bois de *Schönenberg* près de *Friboarg*. Leur vaillant Général, leur ordonna d'y rester jusques au signal qu'il leur donneroit. Ce Héros aiant pris un petit Détachement avec lui, se rendit à la
pointe

pointe du jour jusques aux Portes de *Fribourg*, en tuant tous les Ennemis qui se présentoient. Son Détachement s'empara de plusieurs Bestiaux, aux environs de la Ville. Les *Fribourgeois* surpris de cette Ataque imprévue, firent sonner le *Tocfin*, & voulurent poursuivre ce petit Détachement, afin de reprendre leur Bétail. Lors qu'il fut tems, *Rodolphe d'Erlach* donna le signal aux Troupes qu'il avoit postées dans le Bois, en passant son Sabre par dessus sa tête. Les *Bernois* tomberent alors sur les *Fribourgeois*, & les environnèrent de tous côtez. Il y eut dans cette Action 700. *Fribourgeois* tués.

Quelque tems après les *Bernois*, avec toutes leurs forces, se rendirent derechef devant *Fribourg*, s'emparèrent des dehors de la Ville, & causèrent divers dégâts. Plusieurs *Fribourgeois* furent tués, & cette Ville reçût beaucoup de dommage par cette nouvelle Action.

Les *Bernois* se virent ainsi peu à peu délivrés de leurs Enemis. Non contens de les avoir repoussés, ils portèrent la Guerre jusques dans leurs propres Pais. Ils firent des Courses à *Arberg*, *Iselgaw*, *Nidau*, *Baren*, *Cerlier* &c. & y causèrent divers dommages.

A ces tems de Guerre en succéderent d'autres un peu plus tranquiles. *Agnes d'Autriche*, Reine de *Hongrie*, qui demeuroit à *Königsfelden*, moyenna une Suspension d'Armes entre les Villes de *Berne* & de *Fribourg*, qui fut exactement observée. Cette Reine engagea aussi les Princes de la Maison d'*Autriche* & les *Bernois* à conclure la Paix entr'eux. Ce qui arriva l'an 1341. Quelque tems après ces deux Republicques firent la Paix & renouvellèrent leurs anciennes Alliances.

L'année 1342. la Ville de *Berne* envoya du secours à *Aimon*, Comte de *Savoie*, son Allié, qui étoit en Guerre avec le *Dauphin de Viennois*, & le Comte de *Genévois*. Les *Bernois* firent paroître beaucoup de valeur dans cette Guerre, principalement devant *Chamberi*.

L'an 1345. la Combourgeoisie de la Ville de *Soleure* fut renouvelée, & les deux Villes firent une Alliance perpétuelle entr'elles.

L'Année 1346. le Comte de *Gruières*, le Baron de *la Tour*, le Seigneur de *Raren*, firent la Guerre aux *Bernois*. Il seroit trop long de rapporter en détail tout ce qui se passa dans cette Guerre, qui occasionna de grands dommages de part & d'autre. Mais il ne faut pas oublier un trait honorable, qui a raport au but que nous nous sommes proposé, de faire connoître les Actions remarquables des Grands Hommes de la République. Les Troupes *Bernoises* se trouvant à la décente de *Lougbeck*, ne gardoient pas exactement leurs Rangs, aparemment parce qu'ils ne comptoient pas l'Ennemi si près. PIERRE DE WENDSCHATZ, qui portoit le Drapeau de la Ville, se vit environné tout d'un coup par les Ennemis. Ce Généreux Guerrier songeant plutôt à sauver le Drapeau que sa Vie, le jetta avec force contre les Troupes *Bernoises*, qui le conservèrent de cette manière; & ce vaillant Homme mourut glorieusement dans cette occasion.

Le nommé *Löffler*, de *Bremgarten*, demeurant à *Berne*, fut aculé cette année là de l'Hérésie, que l'on nommoit l'*Hérésie de l'Esprit libre* (*). Il avoit apellé, dit-on, le *Pape*, la Femme débau-

(*) Der Freigeistern.

bauchée de Babilone , & outragé les Cardinaux. L'Officialité de *Lausanne* le condamna au feu ; & il souffrit son supplice avec beaucoup de constance.

La même année 1348. l'Avoier JEAN DE BUBENBERG , dont nous parlons , aiant été soupçonné d'avoir reçu des présens , fut destitué de son Emploi , & exilé. Mais on le rapella honorablement 14. ans après , & il eut la satisfaction de voir son Fils occuper l'eminente Charge d'Avoier. Les Bourgeois , qui se souvenoient des services qu'il avoit rendus à la République , dans ses différentes Guerres , applaudirent beaucoup à son rapel.

PIERRE DE BALM , fut élu l'année 1348. en place de *Jean de Bubenberg*. Il a été le 39me Avoier. Sous sa Préfecture , les Villes de *Berne* & de *Fribourg* , qui étoient réunies , firent la Guerre au Comte de Gruières. Ils rasèrent en 1349. le Château de *Gruninguen* , s'emparèrent de celui de *Treyne* , & prirent *Lobeck* & *Mannenberg* dans le *Sibenthal*.

L'année 1351. la Ville de *Berne* acheta le Comté d'*Arberg* , qui lui fut vendu par le Comte *Pierre* , & par la Comtesse de *Thierstein*. On paia alors 8700. *Florins*. L'année 1376. on donna encore 4000. *Florins* à la Comtesse de *Thierstein* , & en 1379. aux Comtes de *Kibourg* 4000. autres *Florins* : De manière que ce Comté cotta à la République 16700. *Florins* , qui étoit une somme très considérable dans ces tems là. Le Comte d'*Arberg* étant affligé de lèpre , les Gouverneurs ou Baillifs , nommez par les *Bernois* , se faisoient peine d'aller auprès de ce Comte :

C'est pourquoi il fut réglé que celui qui auroit été une année Consul ou Avoier à Berne, seroit Gouverneur ou Baillif d'*Arberg* l'année suivante.

CONRAD DE HOLTZ, dit *Schwartzenbourg* 3^ome Avoier, fut élu en 1352. La République fit de nouvelles acquisitions sous sa Préfecture. *Thuring de Brandis*, lui vendit *Mühlinen*, *Kulden*, *Wangen*, & le droit de Collature de l'Eglise d'*Esche* pour 3700. *Florins*.

En ce tems là fleurissoient dans la République JEAN DE GRAFFENRIED, JEAN DE BUREN, PIERRE DE KRAUCHTAL, HERMAN DE BUCHSE'E, NICOLAS DE WATTENWIL, Sénateurs, JEAN DE DIESBACH, & plusieurs autres Seigneurs d'un mérite distingué. Mais nous nous voions obligés, pour ne pas excéder les bornes que nous nous sommes prescrites, de renvoyer la suite de nôtre Abrégé Historique, au Mois prochain. La Matière est si abondante, qu'il ne peut que nous échaper divers Faits intéressans ; c'est pourquoi nous prions nos Lecteurs d'avoir un peu d'indulgence, & de se souvenir, que nous ne leur avons promis que des Fragmens. On nous fera même plaisir, de nous redresser, lors que nous tomberons en faute.





EVENEMENT *singulier*, ou *Loterie originale pour un Mariage*,

LES *Anglois* fournissent tous les jours des faits extraordinaires aux *Ecrivains*. Nous en avons rapporté plusieurs dans nos précédens *Journaux*, d'un goût des plus singuliers; mais celui que nous allons donner, qui est arrivé l'année dernière à *Londres*, plaira sans doute à nos *Lecteurs* par son Caractère original.

Un Bourgeois de *Londres*, de ceux qu'on appelle *Frecmen** étoit demeuré *Veuf* n'ayant qu'une Fille unique, qu'il aimoit avec beaucoup de tendresse. La beauté & les qualitez estimables de cette Fille, lui attirèrent nombre d'Amans; mais le Père jouissant d'un bien médiocre, ne pouvoit lui en donner une partie, sans alterer beaucoup sa condition. Les Personnes qui regardent le *Mérite* & la *Vertu* comme la plus précieuse Dot d'une Fille, sont bien rares de nos jours. L'*Anglois* auroit voulu placer la sienne avantageusement, sans se dépouiller de son bien. Aiant remarqué qu'elle étoit recherchée par plusieurs Personnes, qui pouvoient être son fait, il résolut de faire servir à son établissement la tendresse qu'il leur voioit pour elle. Il s'assûra d'abord de ses dispositions, en lui de-

P 2

man-

* Ce terme signifie, Homme libre. C'est un degré qu'il faut acquérir à prix d'argent, quand on ne l'a pas reçu de la naissance, si l'on veut parvenir aux Charges de la Ville, & jouir des autres prérogatives municipales.

mandant si elle consentiroit à recevoir un Epoux de sa main. Lors qu'il ne pût douter de son obéissance, il assembla chez un Traiteur cinq des plus considerables de ceux auxquels il savoit qu'elle avoit plû; & leur aiant donné à diner, il choisit le moment de la joie & de l'ouverture de cœur que la Table donne, pour faire tomber l'entretien sur elle. Les Eloges de cette Belle ne furent pas oubliez dans cette occasion, & tout ce que le Père entendit confirmant l'opinion qu'il avoit de leurs sentimens, il leur dit d'abord, qu'il les croioit assez honnêtes Gens, pour bien recevoir ce qu'il avoit à leur proposer. * *Vous aimez tous ma Fille, continua-t-il, & vous ne pouvez esperer tous de l'épouser. Aucun de vous d'ailleurs n'est assés riche pour prendre une Fille sans bien, & je vous déclare, que jusqu'à ma mort, elle n'en a point à prétendre. Mais comme il n'y en a pas un parmi vous, que je n'acceptasse volontiers pour mon Gendre, je veux vous ouvrir la seule voie raisonnable qui puisse m'en assurer un. Ecoutez moi, Avec hazard égal de perte & de gain, on risque cinq contre cinq. A cinq degrez de hazard de gain pour un de perte, on risque cinq contre un. Et de même à cinq degrez de hazard de perte contre un de gain, on doit risquer un contre cinq. C'est de toute part jeu égal. Mettez ensemble chacun Trois Cent Guinées : qui en feront Quinze Cent : J'y en ajouterai Trois Cent : Prenez des Dez, & que la plus haute chance décide. Je donne ma Fille au plus heureux, avec cette somme, qui fera sa Dot, & l'assurance de ma succession après ma mort.*

Soit résolution sérieuse, soit que la chaleur du Vin eut part à leurs délibérations, ils ac-

cepté-

* Ce Discours est traduit littéralement de l'Anglois.

reptèrent ces ofres, & s'étant donné rendez vous pour le même soir, ils allèrent chacun de leur côté préparer leur argent. Personne ne se fit attendre à l'heure marquée. Ils jettèrent les dez, & la fortune favorisa le *Commis d'un riche Marchand*, qui étoit Veuf depuis quelques années, & qui se reposoit sur cet Homme de la plus grande partie de ses Affaires. Ceux qui furent malheureux paierent fidèlement leur somme, & se retirèrent, en maudissant peut-être le Jeu & l'Amour.

Les grandes joies ne s'accordant guères avec beaucoup de modération, il fut impossible au *Commis* de détacher son Avanture à son Maître. Celui-ci la trouva aussi surprenante qu'elle l'étoit, & le félicita d'abord de son bonheur; mais étant venu à réfléchir sur le portrait qu'il lui avoit fait de sa Maîtresse; & s'en formant encore un plus aimable, par la réflexion qu'il fit lui-même sur son Caractère, qui devoit être la modestie & la douceur même, pour s'être abandonnée avec tant de soumission à la volonté de son Père; il sentit une curiosité extrême de la voir, & il se satisfit dès le lendemain. L'Amour ne le manqua pas. Il revint si passionné, que se déterminant tout d'un coup à faire la fortune de cette Belle Personne, il proposa à son *Commis* de la lui céder, en gardant les *Dix huit cent Guinées* pour se consoler de sa perte. Mais loin de se trouver disposé à cette complaisance, l'amoureux *Commis* protesta qu'il ne la céderoit pas au premier Prince du Sang; & qu'il ne faisoit cas des *Guinées*, que par l'as-

sûrance

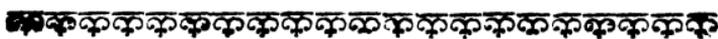
sûrance qu'elles lui donnoient d'être bientôt marié à ce qu'il aimoit uniquement

Ici l'affaire devint sérieuse. Le *Riche Anglois* irrité de voir qu'un Homme qui lui devoit tout, osât lui résister, lui demanda, d'où il avoit eu l'argent qui lui avoit servi à gagner au Jeu la Demoiselle & les Guinées ? Il lui faisoit cette question, parce qu'il étoit sûr qu'il n'avoit pû avoir d'autre argent que le sien. Un peu de réflexion devoit le faire comprendre au *Commis*. Mais n'en prévoyant pas les suites, il confessa, qu'il l'avoit tiré de la Caisse de son Maître, & qu'en suposant qu'il l'eut perdu, son dessein étoit de l'en avertir, & de lui restituer cette somme par une ou deux années de ses gages. Son obstination ne diminuant point après cet aveu, le Négociant cita son *Commis* devant la Justice, & prétendit, que son coup de Dez étoit à son profit, puis qu'il l'avoit jetté sur son argent ; & par conséquent que la Demoiselle & les Dix-huit cent Guinées devoient lui appartenir.

Ce Procès singulier & de nouvelle espèce a été porté devant la Cour du *King's Bench* ; mais nous n'en savons pas encore la Décision. Cet Auguste Tribunal a marqué par sa lenteur à prononcer, qu'il trouve la Question plus problématique qu'on ne l'a crüe d'abord, & qu'il respecte l'attention du Public. En effet, comme les Législateurs n'ont pû descendre dans le détail de tous les cas possibles, il n'est pas toujours aisé aux Juges de faire l'application du principe le plus clair & le mieux établi, à des circonstances rares ou sans exemple. Cette difficulté est encore plus sensible à *Londres*, où les

les Officiers de la Justice n'étant absolument que les *Ministres des Loix*, n'osent porter aucune décision qui ne puisse être justifiée par quelque Article du Droit invariable de la Nation.

Le *Négociant Anglois*, pour mettre tout le Monde dans ses interêts, a ofert de rendre les *Trois cent Guinres* à chacun des Amans malheureux. La Demoiselle & son Père, dont les vœux secrets ne devoient pas être pour le *Commis*; mais qui se confessent obligez de lui tenir parole, s'il obtient l'avantage, atendent modestement, nous dit-on, la décision des Juges. Le *Commis* se défend avec toute l'ardeur qu'inspire l'Amour. Le Public, qui ne consulte que les simples mouvemens de la Nature, souhaiteroit, pour l'avantage de la Demoiselle, quelle devint l'Epouse du riche *Anglois*; & pour l'amour du *Commis*, qu'il obtint la liberté d'épouser sa belle Maitresse. C'est à la Justice de concilier tout cela. Si l'on nous en apprend la décision, nous en ferons part dans la suite à nos Lecteurs.



EXTRAIT d'une Lettre de Paris du 2. Mars 1736.
contenant diverses particularitez Literaires.

MR. DE VOLTAIRE est en *Champagne*, où il travaille à un Poëme intitulé, *La Pucelle d'Orleans*. C'est une entreprise difficile, que celle de vouloir rétablir une réputation délabrée; & l'on sait combien la pauvre *Pucelle d'Orleans* a souffert de son Commerce avec feu Mr.

Ben la...

Mr. *Chapelain*. Mr. *De Voltaire* est capable d'un tel Miracle : D'ailleurs , la bravoure des *Anglois* de ce tems là , opposée à la mollesse de la Cour de CHARLES VII. , fournira bien des traits à un Homme passionné pour les Etrangers , & presque dégouté de sa Patrie.

On dit que ce Poète prépare une Tragédie Américaine , intitulée *Montezume*. La *Mort de César*, Pièce du même Auteur , jouée au Collège d'*Harcourt* a été goûtée des Connoisseurs. Voici une *Epigramme* , qui a été faite sur cet Auteur ; je ne dis pas contre ; parce que je pense qu'il pourra en être flatté. C'est quelque chose de rare qu'une *Epigramme* qui loue , & sur tout par l'endroit qui flatte uniquement un grand Poète.

J'admire du fameux VOLTAIRE ,
Le feu , l'agrément & les Vers ;
Mais avec son talent de plaire ,
S'il faut adopter ses travers ,
J'aime mieux VOLer terre à TERRE.

Mr. DE MARIVAUX , Auteur du *Pâïsan parvenu* & de *Marianne* , prépare , dit-on , une Réponse aux *Lettres Philosophiques* de Mr. *Voltaire*. On dit qu'elle sera forte juste & enjouée. Mr. *De Marivaux* est un Philosophe poli , dont l'Esprit est délicat , & le Cœur plein de sentimens.

Le P. GRASSET, Jésuite, mis hors de la Maison de son Ordre pour quelques indiscretions en Décembre 1735. a paru avec distinction sur le *Parnasse*. Il a donné en très peu de tems *Vervet* , ou le *Perroquet de Nevers* ; Le *Lutrin vivant* ; Le *Carême impromptu* ; La *Chartreuse* ; & les *Ombres*. Toutes ces Pièces sont Satiriques , & d'un sel piquant ;

piquant ; aussi ont elles été enlevées avec une ardeur sans égale.

Le Chevalier DE MOUHI, Homme de Condition, est l'Auteur de la *Paisanne parvenue* : Ouvrage foible, en comparaison de son Modèle. C'est une imitation manquée du *Paisan parvenu*, & comme la doublure de toile d'un riche Damas à parterre. D'ailleurs en prenant la même idée en second, on vient d'ordinaire à tard. Le goût du Public est saisi & la place prise. Le même Auteur a donné presque à la fois *Paris ou le Mentor moderne* ; *La Mouche*, ou les *Avantures de Mr. Bigaud* ; *Mémoires du Comte de B. . . Lamekus ou Voyage d'un Egiprien dans l'interieur de la Terre* ; & le *Répertoire*, Ouvrage périodique. Voilà six petits Ouvrages commencés, sans que l'Auteur se soit mis en peine d'en finir aucun ; semblable à ces Femmes vives, qui ne peuvent concevoir, ou porter leur Enfant à terme.

Mr. D'Exiles, Auteur de *Cleveland*, a donné un Tome du *Doien de Killerine*, qui en a fait desirer la fuite ; mais il faut, dit-on, que le Public ait patience.

— 1350 — 1350 — 1350 — 1350 — 1350 — 1350 — 1350 — 1350 — 1350 — 1350 —

LE Mot du Logogriphe de *Fevrier* est J A-
LOUSIE.

SONNET ENIGMATIQUE.

C Her Lecteur, sans que rien m'engage,
Je parcours ce vaste Univers ;
Et suis fort souvent dans les airs,
Malgré la tempête & l'orage.

Sans craindre jamais le naufrage,

Q

Je

Je traverse toutes les Mers ;
Et quand je descens aux Enfers ,
Rien ne s'opose à mon passage.

Tel qui fouille dans l'avenir
Ne saura jamais définir ,
Ni ma couleur , ni mon allûre.

Enfin , quoi qu'invisible aux yeux ,
Sans corps , sans forme , & sans figure ,
Je suis le Chef- d'œuvre des Cieux.



LOTÉRIE ROIALE DE TURIN.

*Nous Marquis FONTANA DE CRAVANZANA ,
Ministre d'Etat , & Premier Secrétaire des Guer-
res ; Comte de S. LAURENT , Conseiller & Con-
trollleur Général des Finances , Comte GABALEON
DE SALMOUR , Chef du Conseil du Commerce ,
& Gouverneur de l'Académie Roiale ; Comte
S. MARTIN D'AGLIE' , & Comte REBUFFE DE
TRAVES , Sindics en Charge pour l'année couran-
te , Ministres , Commissaires , Inspecteurs , & Sur-
intendans de la Loterie Roiale , à ce spécialement
Delégués par Lettres Patentes de S. M. données
le 3. Sept. 1735.*

Ayant été informés par les Receveurs Généraux de la Loterie Royale publiée par Nôtre Ordonnance du 28. Septembre dernier , que plusieurs d'entre ceux qui prennent des Billets , souhaiteroient de n'être pas assujettis à faire tout le déboursé en nourritures , que coutera un Billet qui restera dans la Rouë jusques après le centième Tirage ; Et desirant leur donner des facilités à cet égard , Nous declarons , & faisons savoir.

I. Que tout Propriétaire de Billet qui voudra céder & abandonner à la Loterie un dixième des portions de Primes & de Lots ,
que

que son Billet gagnera, sera par la Loterie assuré & garanti, que le plus fort déboursé qu'il puisse faire tant par l'achat, que par les nourritures de son Billet, même jusques après le centième Tirage, n'excédera pas la somme de l. 300. 2. 6. monnoie de Piémont, qui font l. 360. 3. monnoie de France, conformément à ce qui est porté par l'Article suivant, & par le Tarif ci joint.

II. En conséquence de l'assurance offerte par la présente Déclaration à tous les Propriétaires des Billets, qui voudront s'en prévaloir, la Loterie sera obligée de faire au lieu & place des Billets qui seront assurés, toutes les nourritures, auxquelles ces Billets pourront être assujettis, depuis le 41me Tirage inclus, jusques & compris le 55me, & toutes celles depuis le 79me Tirage inclus, jusques & compris le centième: Au moien de quoi le Propriétaire d'un Billet assuré, qui sera demeuré dans la Rouë jusques après le centième Tirage, que toutes les nourritures seront finies, n'aura déboursé pour ce Billet, que L. 300. 2. 6. savoir L. 107. 10. depuis le premier Tirage jusques au 40. inclus, & L. 192. 12. 6. depuis le 56me Tirage inclus jusques & compris le 78me, & les nourritures que la Loterie aura faites pour ce même Billet, dans le cas ci-dessus, où il sera demeuré dans la Rouë jusques après le centième Tirage, monteront à L. 336. 2. 6. monnoie de Piémont, savoir L. 90. depuis le 41. e Tirage inclus jusques & compris le 55me, & L. 246. 2. 6. depuis le 79me inclus jusques & compris le 100me; le tout conformément au Tarif ci-après.

III. Le Propriétaire d'un Billet assuré le nourrira de Tirage en Tirage, ou d'avance, conformément au Plan de la Loterie, & il cessera de le nourrir dans les Tirages de Crédit indiqués par le Tarif ci joint, ou lorsqu'il aura gagné une portion de Lot, par l'extinction de sa Société, en telle sorte que si cette Société vient à s'éteindre au 10. Tirage, par exemple, il aura déboursé L. 11. 17. 6. tant d'achat que de nourritures; & il lui reviendra L. 100. pour sa portion d'un Lot de L. 500., de laquelle portion il recevra, déduction faite du dixième susdit, L. 90., & se trouvera par conséquent en profit net de L. 78. 2. 6. par cette portion de Lot seulement, indépendamment des Primes qui pourront lui être échues, pendant les dix Tirages qu'il est demeuré dans la Rouë.

IV. La Loterie aiant fait des nourritures au lieu & place d'un Billet assuré, ainsi qu'il est dit ci dessus, s'en remboursera sur la portion de Lot qui écherra à ce Billet, de telle manière que si cette portion de Lot n'étoit pas suffisante pour ce rembour-

boursement, la Loterie ne pourroit néanmoins rien prétendre, ni exiger dudit Billet de plus que cette portion de Lot, d'autant que les portions de Primes, qui pourront échoir, ou être échûes à ce Billet, lui seront païées sans aucune autre retenue ou diminution que celle du dixième susdit cédé par convention libre pour son assurance. Et lorsque la portion de Lot, qui écherra à un Billet assuré excédera le montant des nourritures que la Loterie aura faites pour luy, la Loterie se remboursera de ces nouritures jusques à concurrence d'icelles, en telle sorte que si la Société d'un Billet assuré venoit à s'éteindre au 43 Tirage, par exemple, la Loterie se trouveroit avoir déboursé pour lui L. 15. 15. de Piémont, ainsi qu'on le verra par le Tarif ci joint, & elle reprendroit cette somme, outre le dixième, sur la portion de Lot échûe à ce Billet.

V. Et pour qu'il soit notoire, que cette assurance de Billets n'a pour but que la satisfaction du Public, & son utilité, Nous déclarons qu'il sera fait un compte exact des assurances, dans lequel l'on portera en recette le produit du dixième cédé des portions de Primes & de Lots échûes aux Billets assurés, & en dépense les pertes que la Loterie pourra avoir faites par les sommes, qu'elle aura fournies pour eux en nouritures après le 78me Tirage, dont les portions de Lots n'auront pu la rembourser, & que l'excédent de la recette générale de la Loterie, dont il est parlé dans le Plan à l'Article 27e, sera par ce moïen diminué ou augmenté au profit des Propriétaires des Billets, sans que la Loterie, ni qui que ce soit, autre que lesdits Propriétaires, y fasse aucun profit, d'autant que toute la recette, à quelque somme qu'elle monte, sera conformément au Plan, distribuée aux Propriétaires de Billets, à la réserve des douze pour cent qui seront prélevés sur la recette, en conformité de l'Article 27me; aiant à cet éfet donné les ordres nécessaires pour la sureré de tout le produit de la Loterie, & pour l'exact & prompt païement des Lots & Primes, qui demeureront, tels qu'ils ont été indiqués par le Plan, sans qu'il puisse y être fait aucune variation, sous quelque pretexte que ce soit.

VI. Afin que tous les Propriétaires de Billets puissent connoître par eux mêmes ce qui résultera de l'assurance des Billets en augmentation, ou diminution de l'excédent susdit, il sera distribué au Public, avant le premier Tirage, une Liste de tous les Billets assurés; Et par le moïen de cette Liste, & de celles qui seront distribuées ensuite de Tirage en Tirage, chacun pourra connoître le produit du dixième cédé pour l'assurance, les
som-

ſommes dont la Loterie n'aura pû ſe rembourſer par les portions des Lots, & conſequemment le montant de cet excédent, lequel ſera diſtribué en totalité & ſans aucune retenüe aux Intereſſés à la Loterie.

VII. Et d'autant que la ſomme totale de cet excédent diminuera vraisemblablement incertaine juſques après le dernier Tirage de la Loterie, attendu la retenüe du dixième des Lots qui écherront aux Billets aſſurés, laquelle retenüe groſſira plus ou moins l'excédent à proportion de la qualité des Lots qui écherront aux Billets; Aiant auſſi égard aux diverſes répreſentations qui nous ont été faites au ſujet de l'aplication & diſtribution de cèt excédent; Nous déclarons, qu'immédiatement après le dernier Tirage de la Loterie, l'on diviſera la totalité de cèt excédent en Lots, dont on donnera un état au public; Que les Billets qui ſe trouveront être ſortis en perte dans tout le cours de la Loterie, dont on donnera pareillement un état au public, participeront ſeuls aux ſuſdits Lots, à l'excluſion des autres Billets, & qu'en conſéquence il ſera fait un ſeul Tirage en faveur des Billets perdans, dont les Numéros ſeront mis pour cet eſet dans la grande Rouë, & ſeront tirés en la manière ordinaire, contre leſdits Lots. Par ce moïen le nombre des perdans ſe trouvera conſidérablement diminué.

VIII. L'aſſurance ci-deſſus oſerte, étant libre & volontaire, tous ceux qui ont pris des Billets, & tous ceux qui en prendront, pourront, juſques à ce que la Loterie ſoit fermée, ou les faire aſſurer, ou ne les point faire aſſurer, & les prendre purement & ſimplement aux clauses, & conditions contenües au Plan de la Loterie; Et ceux qui ſe ſeront déterminés à faire aſſurer leurs Billets jouïront du bénéfice de cette aſſurance, en ſe conformant à la préſente Déclaration, ſans qu'un Billet aſſuré faiſſe jouïr du même bénéfice les autres Billets de ſa Société, qui n'auront pas été aſſurés.

IX. Celui qui voudra aſſurer un Billet, ſoit qu'il l'ait pris avant, ou après la préſente Déclaration, fera inscrire ſur ledit Billet, & ſur ſon Talon ataché au Regiſtre, par le Receveur Général qui l'aura ſigné & delivré, ou par ceux qui ſeront chargés par lui de la diſtribution dans les Provinces; Billet aſſuré en vertu de la Déclaration du 10. Mars 1736. ; & tous les Receveurs Généraux, ainſi que leurs Corréſpondans, feront gratis cette aſſurance.

X. Les Propriétaires de Billets aſſurés, comme les Propriétaires de Billets non aſſurés, pourront, s'ils le jugent à propos, faire quelques nourritures à l'avance, & s'il arrive qu'ils en aient fait

fait de trop, elles leur seront renduës par les Receveurs, conformément à l'Artic. 19. du Plan de la Loterie.

Ayant de plus été informés par les Receveurs, que plusieurs Personnes se persuadent, que les nourritures de Crédit après le 40.e Tirage, dont il est parlé dans l'Article 23. du Plan de la Loterie, devront être remboursées par les Propriétaires de Billets; Et voulant les éclaircir sur ce point d'une manière à ne leur laisser aucun doute, Nous disons & déclarons, que conformément au Plan les cent livres de Crédit portées dans l'Article 23. font partie des L. 636. 5 qu'aura couté un Billet, qui aura païé toutes les nourritures, suivant ce qui est porté dans l'Article 18. dudit Plan, & que ces cent livres, ou partie d'icelles, ne seront point déboursées par les Propriétaires de Billets; mais seront reprises par la Loterie sur la portion de Lot qui écherra nécessairement à chaque Billet; De manière que le débourse effectif d'un Billet non assuré, qui aura païé toutes les nourritures, n'excedera pas la somme de L. 536, 5, de Piémont.

Déclarons en outre, que dès le 1er. du mois de Mai prochain l'on trouvera des Récépissés de nourriture dans les Bureaux de chacun des Receveurs Généraux, auxquels Nous ordonnons de les distribuer à la requisition des Propriétaires de Billets, ou d'avance, ou de semaine en semaine, ainsi qu'il est porté dans le Plan.

Qu'au dernier jour du Mois de Juin aussi prochain, la Loterie sera fermée.

Que le Lundi 23me du Mois de Juillet suivant, le premier Tirage sera fait, & que les Tirages suivans seront continués de semaine en semaine, conformément au Plan de la Loterie.

Mandons que la présente Déclaration soit regitrée au Grèfe de l'Inspection générale, publiée, & affichée en cette Ville ès lieux acoutumés, & dans toutes les Villes Capitales des Provinces des États de S. M. Déclarant qu'à la Copie imprimée par les Imprimeurs Chais & Gorrin, même foi devra être ajoutée qu'à l'Original. Donnè à Turin le 10. Mars 1736.

Par LL. EE. Mrs. les Inspecteurs,
& Surintendans.

BOASSO.

Tarif des Nourritures des Billets assurés tant en argent comptant qu'en crédit, en monnoie de Piémont.

des Tirages.	Prix d'achat & nourritures en Comptant.	Nourritures en Crédit, qui ne peuvent être reprises que sur les Lots.	des Tirages	Nourritures en Crédit, qui ne peuvent être reprises que sur les Lots.	des Tirages	Nourritures en Crédit, qui ne peuvent être reprises que sur les Lots.
1. l. 5.	2. 6.	41. l. 5.	2. 6.	56. l. 7.	57. l. 7.	2. 6.
2. l. 5.		42. l. 5.	5.	58. l. 7.	59. l. 7.	5.
3. l. 7. 6.		43. l. 5.	7. 6.	60. l. 7.	61. l. 7.	10.
4. l. 10.		44. l. 5.	10.	62. l. 7.	63. l. 7.	15.
5. l. 12. 6.		45. l. 5.	12. 6.	64. l. 8.	65. l. 8.	2. 6.
6. l. 15.		46. l. 5.	15.	66. l. 8.	67. l. 8.	7. 6.
7. l. 17. 6.		47. l. 5.	17. 6.	68. l. 8.	69. l. 8.	10.
8. l. 1.		48. l. 6.		70. l. 8.	71. l. 8.	15.
9. l. 1.	2. 6.	49. l. 6.	2. 6.	72. l. 9.	73. l. 9.	2. 6.
10. l. 1.	5.	50. l. 6.	5.	74. l. 9.	75. l. 9.	7. 6.
11. l. 1.	7. 6.	51. l. 6.	7. 6.	76. l. 9.	77. l. 9.	12. 6.
12. l. 1.	10.	52. l. 6.	10.	78. l. 9.	79. l. 9.	17. 6.
13. l. 1.	12. 6.	53. l. 6.	12. 6.			
14. l. 1.	15.	54. l. 6.	15.			
15. l. 1.	17. 6.	55. l. 6.	17. 6.			
16. l. 2.						
17. l. 2.	2. 6.		1. 90.			
18. l. 2.	5.					
19. l. 2.	7. 6.					
20. l. 2.	10.					
21. l. 2.	12. 6.					
22. l. 2.	15.					
23. l. 2.	17. 6.					
24. l. 3.						
25. l. 3.	2. 6.					
26. l. 3.	5.					
27. l. 3.	7. 6.					
28. l. 3.	10.					
29. l. 3.	12. 6.					
30. l. 3.	15.					
31. l. 3.	17. 6.					
32. l. 4.						
33. l. 4.	2. 6.					
34. l. 4.	5.					
35. l. 4.	7. 6.					
36. l. 4.	10.					
37. l. 4.	12. 6.					
38. l. 4.	15.					
39. l. 4.	17. 6.					
40. l. 5.						
	1. 107. 10.					

RECAPITULATION.

COMPTANT.	CREDIT.
Depuis le premier Tirage	Depuis le 41. jusques au
jusques au 40me inclus	55me inclus L. 90.
y compris le prix d'a-	Depuis le 79. jusques au
chat L. 107. 10.	100. inclus L. 246. 2. 6.
Depuis le 56. inclus jus-	Total du Credit
ques & compris le 78.	L. 336. 2. 6.
L. 192. 12. 6.	Total du Comptant
L. 300. 2. 6.	L. 300. 2. 6.
	L. 636. 5.

LOTE-



L O T E R I E D E B A L E .

Mrs. les Administrateurs de la Charité , ou de l'Hôpital des Pauvres Passans de BALE , ont arrêté le 6. Mars 1736. une Loterie , par le consentement & sous la garantie de LL. EE. le Souverain Magistrat de la République. Elle consiste en 5000. Billets de 5. Florins chacun , ou L. 8. 6. 8. valeur de Berne. Il y aura 1000. Prix; ce qui fait quatre Billets blancs contre un bon. Le gros Lot est de 3000. Florins , & les moindres de 10. Florins. Il y en a aussi de 2000. de 1000. de 800. &c. On retiendra 10. pour Cent pour le bénéfice de la Loterie , qui seront au profit des Pauvres. On espère de pouvoir la tirer dans le Mois de Juillet prochain. Mrs. J. C. OTTENDORF le jeune , P. H. FURSTEMBERGUER , EM. HOFFMANN , N. PASSAVANT sont les Distributeurs des Billets.

T A B L E .

Nouv. Histor. & Pol.	Allemagne.	3
Pologne.		7
Russie.		10
Dannemarck & Suède.		12
France.		14
Grande Bretagne.		18
Espagne.		23
Pais Bas.		24
Italie.		26
Suisse.		31
Nouv. Littéraires.	Discours sur la Dispute.	36
Lettre à Mad. P.	sur l'utilité des Bains chauds.	49
Lettre Crit. sur les idées de Mr. Ruchat par rapport à l'or. &c.		71
Découverte d'une Isle aux Indes par un Vaisseau Anglois.		75
Inventions nouvelles de l'Art.		81
Eptre en Vers à Mr. . . .	Docteur en Médecine.	83
Fragmens Histor. & Liter. de la Ville & Canton de BERNE.		88
Loterie originale sur un Mariage.		115
Particularitez concernans Mrs. De Voltaire & De Marivaux le P. Graffet , le Chevalier de Mouhi , & Mr. D'Exiles.		119
Sonner Enigmatique & Explic. du Logog. de Fevrier.		121
Loterie Roiale de Turin.		122
Loterie de Bâle.		128